

CAHIER DE REVENDEICATIONS COMMUNES

SUR LA DETTE ET LA NÉCESSITÉ D'UN RÉEL
CONTRÔLE CITOYEN SUR LA FINANCE
AU NIVEAU EUROPÉEN





DEBT RESISTANCE UK

Ce document a été écrit de manière collective par les militant-e-s de près d'une quinzaine de collectifs et organisations à travers l'Europe.

Il a été signé, en tout ou en partie, par 39 associations de 10 pays européens.

Il présente leurs constats partagés et leurs revendications communes sur l'enjeu des dettes publiques et privées et sur la nécessité de l'instauration d'un réel contrôle citoyen, tant sur les moyens de financement des États et la gestion des fonds publics, que sur les banques et autres institutions de crédit aux ménages et aux entreprises.

Les organisations et collectifs suivants ont décidé de marquer leur soutien à ce cahier de revendications :

En tant que co-rédacteurs/trices du document :

Belgique : ACiDe (Plateforme d'Audit Citoyen de la dette en Belgique) groupes de Bruxelles et de Liège ; CADTM Belgique (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes - Belgique) ; POUR écrire la liberté.

État Espagnol : Ecologistas en acción ; OGD (Observatori del deute en la globalització - Catalunya) ; PAH (Plataforma de Afectados por la Hipoteca) ; Plataforma contra los fondos buitres.

France : ATTAC France (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne - France) ; CADTM France (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes - France).

Grèce : Undebted World.

Italie : Commissione di audit sul debito di Parma ; CADTM Italia (Comitato per l'abolizione dei debiti illegittimi - Italia).

Royaume-Uni : Research for action.

International : CEO (Corporate Europe Observatory) - Uniquement pour les chapitres 2b, 2c, 2d, 3 et 4

En tant que signataires du document, sans avoir participé à sa rédaction :

Belgique : ATTAC Wallonie-Bruxelles (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne - Wallonie-Bruxelles) ; CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) ; CETRI (Centre Tri-continental) ; MOC (Mouvement ouvrier chrétien) ; CIEP (Centre d'Information et d'Éducation Populaire) ; FIAN Belgium ; ITECO (Centre de formation pour le développement) ; Quinoa ; RJF (Réseau Justice Fiscale) - Uniquement pour le chapitre 3.

État Espagnol : Audita Sanidad Madrid ; ELA Sindikatua (Eusko Langileen Alkartasuna - Euskal Herria) ; PACD (Plataforma Auditoría Ciudadana de la Deuda).

France : CEDETIM (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale) ; Confédération paysanne ; ReAct (Réseaux pour l'action collective transnationale) ; REP (Réseau Éducation Populaire) ; Réseau foi et justice Afrique - Europe ; Ritimo (Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale).

Irlande : ATTAC Ireland (Association for the Taxation of Financial Transactions and for Citizens' Action - Ireland).

Luxembourg : ATTAC Luxembourg ; Etika (Initiativ fir Alternativ Finanzéierung).

Portugal : Associação Habita.

Royaume-Uni : Debt Resistance UK.

Suisse : CADEGE (Comité pour l'Audit de la DEtte Genevoise).

Si votre organisation/collectif souhaite rejoindre la liste des signataires, envoyez un e-mail à :

gilles@cadtm.org

Ce cahier de revendications a été coordonné au nom du CADTM Belgique par Chiara Filoni et Gilles Grégoire

Les auteurs et autrices remercient chaleureusement les personnes qui ont participé aux traductions, aux relectures et aux corrections de ce document.

La responsabilité du contenu et des opinions exposés dans ce document incombe entièrement aux auteurs/trices. Ni les collectifs et organisations signataires qui n'ont pas participé à la rédaction, ni les traducteurs/trices, ni les personnes remerciées dans les crédits ne peuvent en être tenus responsables.

Première édition - Janvier 2020

Éditeur responsable :

CADTM

rue fabry 35, 4000 Liège - Belgique

Avec le soutien de

la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Coopération belge au développement



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Résumé

- 1. Socialiser les banques et reconnaître leur responsabilité dans la crise**
- 2. Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales**
 - a. Arrêter le financement des États par la finance, pour la finance
 - b. Se libérer des normes comptables qui étranglent l'investissement local au profit des Partenariats Publics-Privés
 - c. Sauvegarder les droits sociaux en abrogeant les mécanismes budgétaires européens imposant l'austérité et le néolibéralisme
 - d. Neutraliser les tentatives de la Commission cherchant à centraliser davantage le pouvoir économique et financier
- 3. Stopper l'évasion fiscale et les cadeaux fiscaux, causes majeures de l'accroissement de la dette publique**
- 4. Combattre les acteurs de la financiarisation et interdire les profits sur les dettes privées et publiques illégitimes**
- 5. Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe**
 - a. Contre la domination des gouvernements du centre de l'UE sur les pays européens périphériques intra-UE et sur les pays candidats à l'adhésion
 - b. Contre la domination des gouvernements européens envers les pays du Sud (hors-Europe)
 - c. Contre la domination des détenteurs de capitaux sur la population, dans les centres comme dans les périphéries
- 6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières**
 - a. Contre l'offensive patriarcale
 - b. Contre la destruction de l'environnement
 - c. Pour la justice migratoire
 - d. Pour la démocratie

Intro- duction

Le 1^{er} décembre 2019 a débuté le nouveau mandat de la Commission européenne, suite au lancement de la 9^e législature du Parlement européen cinq mois auparavant. À l'évidence, cet événement revêt une importance stratégique pour les mouvements sociaux, dont ceux qui luttent contre les dettes illégitimes et pour un réel contrôle citoyen sur la finance.

Étant donné le rôle central qu'ont eu (et continuent d'avoir) les institutions européennes dans la supervision financière des États membres en « temps de crise », les discours d'auto-congratulation furent logiquement nombreux à Bruxelles comme à Strasbourg durant la campagne électorale 2019. Ceux-ci affirmaient la prétendue rémission de la Grèce, du Portugal et des autres pays ayant subi et continuant à subir les saignées imposées par l'UE dans leurs services, leur patrimoine et leurs emplois, au nom de la rigueur budgétaire. Pourtant, les constats sont aussi frappants que limpides :

1. Ces stratégies de coupes budgétaires, de privatisations et de dérégulations ne bénéficient qu'à quelques acteurs, à savoir les grandes banques européennes et les détenteurs de capitaux des pays du Centre de la zone euro (bien qu'on puisse certainement affirmer que les milieux financiers des pays de la Périphérie sont à tout le moins très bien préservés) au détriment de toutes les autres et ne permettent en rien de « redresser » les économies qu'elles prétendent aider. La Grèce, loin d'être « guérie » comme en témoigne la situation humanitaire dramatique du pays, restera encore sous la tutelle austéritaire européenne pendant au moins 50 ans¹.

2. En n'ayant rien fait pour réguler le secteur des banques et de la finance, ou pour épurer le marché des dettes privées et souveraines et en ayant consciemment fragilisé plus que jamais les finances publiques des États européens dans une logique de profit privé, l'ombre d'une nouvelle crise globale

¹ Lire Michel Husson, Un long calvaire s'annonce pour la Grèce, CADTM, juillet 2018

financière et des dettes publiques et privées est devenue de plus en plus menaçante² et celle-ci sera sans aucun doute catastrophique quant à son impact socio-économique.

Loin de se limiter aux frontières de l'UE et à sa « Périphérie intérieure » (principalement les pays méditerranéens, d'Europe centrale et de l'Est), les conséquences des dettes illégitimes détenues par les puissances publiques et privées européennes frappent dans le monde entier, que ce soit dans les pays sous influence directe des politiques européennes, à savoir les pays des Balkans, d'Europe de l'Est hors-UE, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, mais également dans les pays dits « ACP » (Afrique, Caraïbe, Pacifique).

Partout, l'aggravation des politiques néo-libérales, au prétexte du remboursement de la dette publique, dégrade sévèrement les conditions et le cadre de vie d'une majorité de la population et contraint de plus en plus de personnes à l'endettement pour vivre dignement et avoir accès aux dépenses liées au logement, à la santé, à l'éducation supérieure, ainsi que pour assurer leurs besoins fondamentaux. Dans les pays du Centre de l'UE, la prise de conscience massive de la population, du chantage de la dette et des inégalités fis-

² Surendettement des entreprises, surévaluation des valeurs de celles-ci en bourse, inflation des prix des titres de dettes souveraines sous l'effet de la sur-détention de liquidités par les banques, retour de bulles immobilières dans certains pays, fin de la politique de quantitative easing qui reverse des titres de dettes pourris sur les marchés qui n'en veulent pas, hausse en cours des taux d'intérêts, énorme dépendance envers l'économie chinoise qui montre de sérieux signes d'entrée en crise, etc. La très mauvaise fin de l'année boursière 2018 a déjà montré les premiers signes de panique des marchés en ce sens.

cales et économiques au profit des détenteurs de capitaux- et ce sous la protection de plus en plus répressive des États- a atteint un point de non-retour.

Pourtant, l'unanimité en faveur du statu quo est quasi totale parmi les partis dominants quant au traitement à réserver aux dettes souveraines, à la gestion des banques, à la fiscalité et à la « libre » concurrence et au « libre » commerce au niveau européen. Et, les « têtes d'affiche » de ces dernières élections risquent bien, s'ils ne sont pas contraints à une autre voie, de devenir les dignes successeurs de leurs prédécesseurs élus il y a cinq ans. Pire encore, les dirigeants nationaux-conservateurs, galvanisés par les victoires de Trump, Bolsonaro, Salvini, Orban et consorts, ont gagné en influence et, loin de rompre - comme la plupart d'entre eux le prétendent sans rien en faire - avec les politiques économiques actuelles, ils voudraient accompagner celles-ci de politiques encore plus excluantes envers les personnes marginalisées, en premier lieu desquelles les personnes migrantes.

Face à cet état de fait, si seulement la moitié des citoyen-ne-s européenne-s ont décidé de s'exprimer via les urnes, elles/ils sont nombreuses/eux à faire entendre très concrètement leur voix chaque jour. En effet, de nombreuses organisations et des dizaines de milliers de citoyen-ne-s, à travers tout le continent et au-delà, s'organisent pour dénoncer ces politiques et proposer des alternatives. Parmi celles-ci figure en bonne place l'organisation de collectifs d'Audits citoyens de la dette qui visent à la réappropriation, par la population, des finances des entités publiques et des sociétés financières privées afin, d'abord, d'évaluer quelle partie de la dette publique ne devrait légitimement pas être remboursée par la population (ainsi que la part odieuse des dettes privées issues de la spéculation des sociétés financières) et ensuite, de réclamer un contrôle citoyen permanent des comptes publics et une régulation des marchés financiers.

Une partie de ces citoyen-ne-s et de ces organisations ont donc décidé de s'unir pour livrer d'une seule voix, dans ces quelques pages, des éléments de critique et des alternatives face au néo-libéralisme imposant l'austérité, la poursuite de politiques économiques, financières et fiscales injustes et le remboursement aveugle des dettes, et pour exiger, qu'enfin, cette voix soit entendue. Il est plus que temps que nous, les citoyen-ne-s, soyons mis-e-s au centre du débat. L'enjeu de la dette et avec lui, les manœuvres dévastatrices des banques, des multinationales et des fonds vautours, et le zèle avec lequel les gouvernements s'appliquent à préserver leurs intérêts, nous impactent directement. Il est dès lors fondamental que nous revendiquions notre droit à exercer un réel contrôle sur ces questions de la dette et de la finance.

Ce cahier de revendications est rédigé à l'attention de toute personne vivant en Europe afin que chacun-e puisse s'en saisir, collectivement ou non, et se joindre à ses revendications. Il s'adresse également aux représentant-e-s politiques qui souhaiteraient œuvrer à l'intérêt des citoyen-ne-s, que ce soit aux niveaux nationaux ou européen. Loin d'être exhaustif sur les sujets économiques et financiers, et sans vouloir se limiter à de simples constats, ce document vise à proposer quelques clés visant l'établissement, grâce à la prise en main du pouvoir par les citoyennes et citoyens, d'une réelle justice sociale et économique à l'échelle de l'UE et pour les peuples dont les ressources vitales dépendent en partie des politiques de celle-ci.

Ce cahier est également voué à évoluer avec le temps. Les revendications qu'il cite doivent être complétées, affinées et précisées. Il ne constitue pas un programme en soi mais une base commune, un socle consensuel pour la quinzaine d'organisations et de collectifs qui ont contribué à sa rédaction mais aussi pour tous les collectifs politiques et sociaux qui l'ont signé ou qui le découvriront un jour. Il appelle à la réalisation de futures collaborations entre organisations militant sur ces enjeux et au renforcement de leurs propres outils de sensibilisation, leurs propres argumentaires et leurs propres revendications en pouvant s'appuyer sur la légitimité issue de sa rédaction collective.

Résumé

Ce document, publié à l'occasion du début de la législature 2019-2024, vise à présenter les constats partagés et les revendications communes de 39 collectifs et organisations à travers l'Europe sur l'enjeu des dettes publiques et privées et sur la nécessité d'un réel contrôle citoyen, tant sur les moyens de financement des États et la gestion des fonds publics, que sur les banques et autres institutions de crédit.

Les stratégies de coupes budgétaires, de privatisations et de dérégulations ne bénéficient qu'à quelques acteurs au détriment de tou-te-s les autres et n'ont pas permis de « redresser » les économies qu'elles prétendent aider, au contraire. De plus, rien ou presque n'a été fait pour réguler le secteur des banques et de la finance ou pour épurer le marché des dettes privées et souveraines. Le gonflement de la bulle de dettes privées par la politique de la BCE combiné à la fragilisation des finances publiques nous mènent tout droit vers une nouvelle crise financière.

Les conséquences des dettes illégitimes détenues par les détenteurs de capitaux et les États européens frappent dans le monde entier, aussi bien les pays périphériques européens (intra- et extra-UE) que les pays du Sud global. Partout, l'aggravation des politiques néo-libérales, au prétexte du remboursement de la dette publique, dégrade sévèrement les conditions et le cadre de vie des populations et contraint de plus en plus de personnes à l'endettement pour vivre dignement et avoir accès aux services de première nécessité.

C'est pour faire face à ces constats que les collectifs et organisations ayant signé ce cahier de revendications s'organisent. Celui-ci s'adresse à toute personne ou organisation qui voudrait s'en saisir et se joindre

à ses revendications. Il s'adresse également aux représentant-e-s politiques qui souhaiteraient œuvrer dans l'intérêt des citoyen-ne-s, que ce soit aux différents niveaux nationaux ou européen. Il ne s'agit pas d'un programme en soi mais d'une base commune, d'un socle consensuel pour les collectifs et les organisations qui ont contribué à sa rédaction, ceux qui l'ont signé et tous les autres qui le découvriront un jour, pour élaborer leurs propres outils de sensibilisation, leurs propres argumentaires et revendications en pouvant s'appuyer sur la légitimité qu'il revêt du fait de sa rédaction collective.

1. Socialiser les banques et reconnaître leur responsabilité dans la crise (pages 25 à 30)

Constats (voir détail page 26) :

Suite à la crise financière de 2007-2008, les États se sont endettés de manière colossale pour sauver les banques. Cette transformation de dette privée en dette publique (socialisation des pertes) n'a pas empêché les banques de réduire par la suite leurs services à la population et de poursuivre leurs activités spéculatives. Les effets de la crise économique et sociale qui s'en suivit furent décuplés par les mesures d'austérité. Dans le même temps, presque aucune mesure n'a été prise à l'encontre des responsables de la crise financière et aucune réglementation sérieuse n'a été mise en place pour éviter que de nouvelles crises se produisent. Une régulation conséquente et stricte du secteur bancaire est donc essentielle et certaines mesures demeurent incontournables.

Revendications et alternatives (voir détail page 28) :

- Restructuration des banques : Réduction de la taille des banques; Séparation des banques d'affaires et des banques de dépôt ; Les banques d'affaires ne doivent bénéficier d'aucune garantie de l'État ; Interdiction de la spéculation, des produits dérivés, du trading à haute fréquence, des ventes à découvert, de la titrisation et des autres pratiques à l'origine des crises bancaires et des comportements illicites des banques ; Interdiction du secret bancaire et des transactions des banques avec les paradis fiscaux.

- Réglementations bancaires : Les banques doivent être en mesure d'absorber les pertes qu'elles subissent de leur fait, et leurs risques drastiquement diminués. Ceci suppose une augmentation significative du volume de fonds propres détenus par les banques à hauteur de 20% ; Interdiction de la socialisation des pertes et amélioration de la procédure de bail-in ; Juste taxation des banques.

- Débat public sur les missions du secteur bancaire.

- Socialisation du secteur bancaire : Octroi au secteur public du monopole de l'activité bancaire à l'exception d'un secteur coopératif de petite taille ; Participation citoyenne à la gestion de la banque ; Financement des projets d'intérêt général par les banques ; Garantie d'accessibilité des services bancaires pour tou-te-s.

2. Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales

a. Arrêter le financement des États par la finance, pour la finance (pages 31 à 38)

Constats (voir détail page 32) :

- L'article 123 du TFUE qui impose que les banques privées aient le monopole du financement des États augmente mécaniquement la dette publique au profit des banques privées.

- La monnaie unique est dommageable pour les pays périphériques de la zone euro qui sont soumis à la concurrence déloyale des entreprises des pays du Centre de l'UE. Pour répondre à celle-ci, leurs gouvernements pratiquent la dévaluation interne, c'est à dire la diminution des salaires pour élargir les bénéfices des actionnaires.

- Lors de la crise de la zone euro, la BCE a démontré sa perméabilité aux enjeux politiques et économiques et porte une lourde responsabilité dans le désastre socio-économique en Grèce.

- La politique d'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE a fourni des liquidités en quantité énorme aux banques et aux grandes entreprises en leur achetant des titres de dette à taux proches de zéro. Ces sommes astronomiques n'ont aucunement servi à relancer l'économie réelle. Elles ont été utilisées pour spéculer, créant ainsi de nouvelles bulles gigantesques de dettes privées qui seront sans nul doute au cœur de la prochaine crise financière.

- Quand ils ne passent pas par le circuit de la création monétaire par le crédit, les États se financent via les marchés financiers par l'émission d'obligations à des taux qui leurs sont imposés. Cela les rend dépendants de ces marchés. Pourtant, ce mode de financement n'est pas une fatalité. De 1947 jusqu'aux années 1970, la France imposait aux banques de lui acheter des titres de dette à des prix et des taux d'intérêt qu'elle définissait elle-même. Les États devraient revenir à un système proche de celui-là en l'élargissant aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. Un recours accru aux Bons d'État est également souhaitable.

- L'urgence écologique et sociale et la crise financière à venir doivent persuader les institutions publiques qu'il est indispensable de s'affranchir des banques et des marchés financiers pour mettre en place ce type d'alternatives et pour libérer l'investissement public au profit de la société dans son ensemble.

Revendications et alternatives (voir détail page 35) :

- Une politique monétaire remise au service du bien commun. Les États doivent s'affranchir des marchés financiers, se financer directement auprès des banques centrales et mettre en place un système de financement interne.

- L'euro tel qu'il existe aujourd'hui est un instrument qui n'est utile qu'aux détenteurs de capitaux au détriment des populations et en ce sens, il doit être abandonné. Il ne peut y avoir de monnaie unique sans union politique et mécanismes de transferts solidaires ni, dans l'état actuel des choses, de monnaie commune sans monnaies nationales en parallèle.

- Des mesures d'urgence doivent être prises pour éviter à l'avenir de nouvelles crises financières et pour financer une politique de justice sociale et environnementale.

La dette publique pourrait constituer un instrument de financement d'un vaste programme de transition écologique, au lieu de servir à imposer des politiques anti-sociales, extractivistes, productivistes et favorisant la concurrence entre les peuples.

b. Se libérer des normes comptables qui étranglent l'investissement local au profit des Partenariats Public-Privé (PPP) (pages 39 à 49)

Constats (voir détail page 40) :

L'Union Européenne et les États-membres doivent respecter leur obligation de publicité active et passive des normes dans le domaine de la comptabilité publique. L'opacité du contenu technique de ces normes freine l'exercice légitime du contrôle citoyen et permet l'infiltration croissante et insidieuse d'intérêts politiques en leur sein. Les normes SEC 2010 en sont l'illustration la plus frappante.

Les États-membres doivent suivre des contraintes strictes quant à leurs déficits budgétaires. Ces contraintes s'étendent à tous les niveaux de pouvoir, aux administrations publiques et à de nombreuses organisations subsidiées. Or, les normes comptables SEC 2010 constituent pour les pouvoirs locaux un obstacle infranchissable en l'état pour respecter ces contraintes budgétaires. Elles contraignent les services publics à des objectifs de rentabilité élevés devant contribuer à rembourser la dette publique et rendent également quasiment impossible la réalisation d'investissements publics par les pouvoirs locaux sans recourir à des partenariats public-privés (PPP).

Ces PPP permettent aux très grandes entreprises de récupérer des projets d'infrastructures conséquents, d'en tirer profit (compromettant le principe même de service public), tout en faisant porter une grande partie des charges financières réelles et du

risque aux entités publiques et donc in fine la population. Or, les PPP sont souvent coûteux et à haut risque. De plus, les PPP ne répondent pas à l'écart salarial entre les genres ni au fossé croissant entre riches et pauvres. Ils augmentent aussi les risques de corruption, réduisent la capacité des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public et peuvent donner lieu à des abus à l'encontre des droits humains, sociaux et environnementaux.

Revendications et alternatives (voir détail page 46)

Sur les normes comptables :

- Les normes de comptabilité publique doivent être refondées afin d'y appliquer les principes d'amortissements annuels habituels et « libérer » les dépenses d'investissements écologiques et sociaux (selon des critères qui tiennent compte des spécificités locales) en les retirant du calcul des déficits publics annuels. Les principes d'utilité sociale et de protection de l'environnement doivent être centraux dans l'établissement de normes comptables, budgétaires et financières.

- La pleine compréhension par les citoyen-ne-s de ces normes et des mécanismes de gestion des finances publiques doit être rendue possible par les institutions.

- Un réel contrôle citoyen permanent sur les finances publiques doit être établi.

- Les missions de services publics de l'État doivent être garanties et ceux-ci doivent être accessibles à tout-e-s. Dès lors, ils ne doivent pas être soumis à des buts de profit et encore moins être privatisés.

- Si aucun changement de réglementation n'advient dans l'intérêt des citoyen-ne-s, les autorités publiques doivent envisager de désobéir à aux normes actuelles avec une perspective, comme en Espagne, de front municipal contre la dette et l'austérité.

Sur la place du secteur privé dans les services et biens publics :

Des mesures globales doivent être prises contre la financiarisation car les PPP ne sont qu'un outil permettant aux institutions financières et aux très grandes entreprises d'accroître leurs profits et leur emprise sur l'économie.

En ce qui concerne spécifiquement les PPP, nous demandons le suivi des recommandations suivantes : Ne pas surdimensionner la demande d'infrastructures ; calculer les coûts réels des PPP actuels ; reconnaître les risques des PPP actuels.

Les axes d'alternatives aux PPP suivants doivent également être étudiés par les pouvoirs publics : Prendre des engagements en faveur du secteur public et de la défense des biens communs ; donner la priorité au respect des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux et à l'équité.

c. Sauvegarder les droits sociaux en abrogeant les mécanismes budgétaires européens imposant l'austérité et le néolibéralisme (pages 51 à 58)

Constats (voir détail page 52) :

Depuis l'Acte Unique européen de 1986 jusqu'à aujourd'hui, l'Union européenne n'a eu de cesse de teinter de plus en plus intensément son corpus législatif d'idéologie néolibérale. L'euro est l'exemple le plus flagrant de ce basculement. Son adoption par les États est conditionné par des mesures budgétaires strictes, arbitraires, et incompatibles avec les réalités sociales et économiques des pays européens périphériques. Ces règles et les mesures contraignant leur respect (principalement exécutées par la Commission européenne) ont été renforcées au fur et à mesure des traités et ce malgré les refus clairement exprimés par les peuples de plusieurs pays européens.

Cette tendance s'est accélérée suite à la crise de 2008, puisqu'à ces normes se sont ajoutées des mesures d'austérité et de libéralisation de l'économie qui découlent des « pactes » successifs. Ces injonctions impactent la qualité de vie des citoyen-ne-s et tendent également à renforcer structurellement les déficits budgétaires en réduisant drastiquement les capacités de financement des États. Or, puisque les traités budgétaires contraignent également les États à limiter leur endettement, cela ne peut aboutir qu'à la création d'un état d'austérité permanent et à la capture des capacités d'investissement (c'est-à-dire le capital) des États par le privé. Qui plus est, si l'État vient tout de même à s'endetter, les traités le contraignent à recourir à nouveau au privé (dans ce cas aux grandes banques) qui en tire des revenus considérables. Dès lors, l'austérité, le remboursement de la dette, la « flexibilisation » du travail, les inégalités fiscales et les privatisations apparaissent non plus comme des mesures temporaires supposées sortir quelques pays de la crise mais des normes législatives illimitées dans le temps.

Revendications et alternatives
(voir détail page 56) :

- Refus des politiques économiques et budgétaires mortifères résultant de ces traités. Refondation complète du cadre institutionnel de l'UE sur base de la préservation des droits fondamentaux des peuples européens. Les gouvernements doivent être prêts à prendre l'initiative de refuser unilatéralement ces politiques en s'appuyant notamment sur des mesures démocratiques et sociales inscrites dans les traités européens et dans la Charte des droits fondamentaux.

- Création de normes européennes qui, au lieu de limiter l'investissement public et de le transférer au privé, favorise les investissements dans les domaines sociaux et écologiques et dans les domaines stratégiques d'intérêt public. Les gouvernements doivent également prendre

l'initiative de promulguer unilatéralement de telles politiques. Priorisation absolue de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et de la préservation de leur cadre de vie. Une politique tournée vers les intérêts communs et vers l'égalité de tou-te-s et vers les besoins réels des populations plutôt que vers l'austérité et la privatisation aura par ailleurs pour effet de rétablir une économie viable à long terme. Des services publics de qualité et à prix abordables bénéficient également à la prospérité de tous, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

- Abolition des principes de concurrence économique et sociale entre les États européens et vis-à-vis des pays tiers afin de favoriser le développement d'économies locales et de coopération. Des mesures fortes envers les multinationales jouant le jeu du « chantage à la délocalisation » doivent être prises. De plus, en cas de délocalisation massive, les pays doivent pouvoir sauver le capital productif ainsi que les emplois en socialisant les usines concernées. Enfin, pour assurer la stabilité de l'économie, la transition écologique et la pérennité des enjeux stratégiques (notamment en terme de souveraineté alimentaire et énergétique), l'ensemble du secteur bancaire et les secteurs stratégiques de l'économie doivent être socialisés (sauf des petits secteurs coopératifs et à finalité sociale résiduels).

- Dans les futures négociations de tout cadre institutionnel au niveau européen, les citoyen-ne-s et tous les niveaux de pouvoir (et en premier lieu le niveau local qui impacte au plus près la vie des communautés) doivent être dotés d'un réel pouvoir décisionnel.

d. Neutraliser les tentatives de la Commission cherchant à centraliser davantage le pouvoir économique et financier (pages 59 à 64)

Constats (voir détail page 60) :

Le Traité de Lisbonne a fortement élargi les pouvoirs et l'autonomie de la Com-

mission européenne (CE). Exactement un an avant la signature de ce traité, a été adoptée une directive qui a ouvert la voie à la centralisation du pouvoir économique et financier entre les mains de la Commission et au profit des entreprises privées : la Directive sur les services (Directive 2006/123/CE). Cette directive a libéralisé les services dans de nombreux secteurs primordiaux pour l'intérêt public. Or, les lobbies d'affaires et la Commission elle-même jugent que les dispositions qu'elle prescrit ne sont pas suffisamment appliquées par les pouvoirs publics. Les lobbies ont donc rédigé un projet de nouvelle directive devant instaurer une « procédure de notification » qui donnerait à la CE le pouvoir d'exiger des pouvoirs publics d'annuler des réglementations qui iraient à l'encontre de la Directive sur les services, avant même que ces réglementations ne soient votées par les élu-e-s. Cette procédure inclurait également les multinationales dans le processus décisionnel.

Malgré le fait qu'une telle mesure irait manifestement à l'encontre du principe de subsidiarité, la Commission a décidé de défendre tel quel le texte des lobbies. De plus, lors des négociations qui ont abouti au projet de directive actuel, les municipalités et les citoyen-ne-s ont été totalement maintenu-e-s à l'écart alors même que l'échelon local serait le niveau de pouvoir le plus impacté par l'application de cette directive.

À la suite d'une campagne menée par un réseau de collectifs et de municipalités à travers l'Europe, plusieurs États-membres ont fait part de leurs réserves sur ce projet et ont empêché son adoption lors de la législature européenne précédente. Toutefois, la CE cherche aujourd'hui à contourner ce refus et à passer en force.

En bref, l'adoption de cette directive restreindrait drastiquement la pratique de la démocratie et ce particulièrement au niveau local, causerait des délais inutiles à la réponse

des autorités publiques aux enjeux sociaux et limiterait leur capacité à mettre en œuvre des politiques sociales, du travail et environnementales, donnerait de nouveaux pouvoirs alarmants aux multinationales au détriment de l'intérêt public, soulignerait une fois de plus l'opacité totale dans laquelle l'UE et les gouvernements négocient les réglementations commerciales.

Revendications et alternatives
(voir détail page 63) :

- Retrait complet du projet de Directive établissant la procédure de notification sur les services (COM (2016) 821) et abrogation complète de la Directive sur les services de 2006 (Directive 2006/123/CE)

- Arrêt de la centralisation du pouvoir par les institutions de l'UE (et en particulier par la Commission) profitant aux entreprises transnationales par l'abrogation des traités tels que le Traité de Lisbonne et la législation qui en découle et refondation de la représentation des peuples d'Europe. Renforcement des assemblées parlementaires élu-e-s directement par les citoyen-ne-s et de leur représentativité plutôt que celui des institutions technocratiques tel que la CE comme c'est le cas actuellement.

- Initialisation, au niveau continental, d'un processus de décentralisation en faveur des citoyen-ne-s en reconnaissant leur droit de contrôler les politiques qui les concernent directement. Cela va de pair avec le renforcement du pouvoir des municipalités/communes.

- Mise en place de législations efficaces aux niveaux continental et national contre l'influence néfaste des lobbies d'affaires.

- Réorganisation et renforcement du principe de subsidiarité afin d'ouvrir un véritable espace de prise de décision démocratique au niveau local.

3. Stopper l'évasion fiscale et les cadeaux fiscaux, causes majeures de l'accroissement de la dette publique (pages 65 à 71)

Constats (voir détail page 66) :

L'évasion fiscale est l'une des principales causes du creusement des déficits publics et donc de l'endettement public. Pourtant, l'enjeu de la dette publique n'est que très rarement associé à l'évasion fiscale. Au lieu de cela, les services publics et les personnes précarisées sont utilisés comme boucs émissaires pour justifier les déficits budgétaires. La fraude fiscale est surmédiatisée invisibilisant de ce fait l'évasion fiscale des hauts revenus qui constitue l'immense majorité de l'impôt impayé. De plus, l'évasion fiscale des personnes (morales ou physiques) à hauts revenus est légitimée par l'emploi d'un vocabulaire trompeur (dont le terme « d'optimisation fiscale »). L'évasion fiscale est un puissant générateur de la fraude fiscale des plus pauvres.

Les cadeaux fiscaux, principalement nationaux, concourent aussi aux déficits publics et ne bénéficient in fine qu'aux multinationales, aux institutions financières et à la fraction la plus riche de la population, au détriment du reste. Or, la concurrence fiscale résulte de la lettre et de l'esprit des traités européens qui instaurent la libre circulation des capitaux et des services ainsi que la liberté d'établissement. Il n'y a donc pas d'autre choix que de remettre en cause le contenu de ces traités pour mettre un terme à l'évasion fiscale. A cela s'ajoute la règle de l'unanimité en vigueur au sein du Conseil européen pour les matières fiscales, moyen supplémentaire de verrouiller le règne absolu de la concurrence fiscale.

Il n'est pas possible de vaincre l'évasion fiscale sans déclarer la guerre à ceux qui l'organisent, c'est à dire en premier lieu aux fameux « Big Four ». Or, ces derniers ne cessent de se développer avec la bénédiction des pouvoirs publics et de l'UE qui les payent des millions d'euros par an pour des conseils biaisés tout en affaiblissant continuellement les administrations fiscales.

Revendications et alternatives (voir détail page 69) :

- Organisation d'audits citoyens de la dette publique, transparence totale sur l'identité et les activités des créanciers de la dette publique et réalisation d'une « black list » des créanciers qui recourent à l'évasion fiscale. Les pouvoirs publics ne peuvent tolérer d'enrichir ceux qui les volent.
- Chaque État doit stopper le recours aux cadeaux fiscaux et ne pas se prêter au jeu délétère et sans fin de la concurrence fiscale.
- Suppression des transactions pénales et judiciaires obligatoires de toutes les infractions financières et fiscales.
- Encadrement strict des activités des cabinets d'audit et de conseil afin de les empêcher de réaliser l'évasion fiscale. Mise en place de cadres légaux et dégagement des moyens suffisants pour ce faire.
- Refinancement des services des ministères des finances nationaux chargés de la lutte contre l'évasion fiscale et mise en place d'une coordination européenne en ce sens.
- Taxer, dans toute l'Europe les transactions financières.
- Voir également les autres revendications issues du memorandum du Réseau Justice fiscale (RJF) et Financieel Actie Netwerk (FAN).

4. Combattre les acteurs de la financiarisation et interdire les profits sur les dettes privées et publiques illégitimes (pages 72 à 82)

Constats (voir détail page 73) :

L'hégémonie croissante des acteurs financiers, due à la financiarisation (chap. 6.d.), leur offre un pouvoir de contrôle sur les individus, les entreprises, les sociétés et les gouvernements. Leur responsabilité dans la crise économique et sociale est centrale, à commencer par celle des banques privées. Leur sauvetage par les États, suite à l'explosion de la bulle de crédits qu'elles avaient générée, a eu pour effet de convertir leurs dettes en dette publique. Plus de 10 ans après, les conséquences de ces sauvetages se font encore sentir : coupes budgétaires, expulsion, privatisations des droits-droit à la santé, au logement, à l'éducation... Cela conduit les ménages à devoir compenser eux-mêmes les défaillances de l'État, suscitant ainsi une nouvelle augmentation de l'endettement privé et des prêts non performants. Cette situation est très bénéfique pour les fonds vautours, ces fonds spéculatifs spécialisés dans le rachat de créances risquées (privées comme publiques) et qui s'assurent par tous les moyens d'en tirer de juteux profits.

Les fonds vautours sont de plus en plus présents dans le secteur de la santé, notamment en Espagne. Leur stratégie consiste à acheter et « assainir » les entreprises qu'ils acquièrent (en réduisant les salaires et les dépenses) et à les vendre ensuite au plus offrant. Cette priorisation absolue du profit est désastreuse en terme d'enjeux de santé publique.

La situation de l'accès au logement est elle aussi dramatique en Europe et suscite également une profusion de dettes privées illégitimes. L'enjeu peut se résumer en trois

points : une tendance à la privatisation du logement public, au rachat de grandes parts du parc de logements par quelques acteurs financiers transnationaux et une dérégulation croissante du marché locatif et acquisitif. Les conséquences sociales sont d'une extrême gravité alors que les détenteurs de capitaux enregistrent des bénéfiques records. Les ménages sont de plus en plus contraints de s'endetter lourdement pour avoir accès à un logement digne tandis que les banques entrent dans le jeu de la financiarisation au travers de la titrisation des crédits hypothécaires. Les normes européennes actuelles assurent à ces dernières une collaboration des plus profitables avec les fonds vautours. Profitant de l'explosion des dettes des ménages leurs actions s'étendent à de nombreux autres secteurs tels que les transports publics, la téléphonie ou les prêts à la consommation octroyés par les chaînes de distribution.

Les États sont également visés via le rachat de dette publique.

Revendications et alternatives (voir détail page 81) :

- Conformément à la Résolution du Parlement européen du 28 mars 2018 sur « l'amélioration de la viabilité de la dette des pays en développement ». L'UE devrait adopter une législation européenne pour contrer les fonds vautours inspirée de la loi belge de 2015. Les États-membres doivent également prendre l'initiative d'adopter une telle législation.
- Des lois similaires à la loi belge protégeant les États doivent être adoptées partout en Europe pour protéger les ménages et les PME des fonds vautours.
- Promulguer des mesures pour empêcher l'entrée de fonds spéculatifs dans des services de base, publics ou privés, tels que le logement, la santé ou les soins aux personnes

âgées, et pour promouvoir une gestion visant à satisfaire les besoins des citoyen-ne-s.

- Toujours privilégier l'intérêt général avant le paiement de la dette (contrairement aux pratiques européennes et nationales actuelles).

- Nous soutenons l'appel des membres du réseau « Socialiser le logement en Europe » détaillé page 81.

5. Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe

a. Contre la domination des gouvernements du centre de l'UE sur les pays européens périphériques intra-UE et sur les pays candidats à l'adhésion (pages 83 à 88)

Constats (voir détail page 84) :

Les traités économiques et budgétaires européens bénéficient aux grandes entreprises privées des pays du Centre de l'UE (en particulier de l'industrie allemande) qui profitent des disparités entre les économies de l'Union pour augmenter leurs profits et renforcer leur compétitivité. L'euro et la politique monétaire de la BCE jouent un rôle fondamental dans ces disparités.

Lors de l'adhésion des États-membres à l'euro, les anciennes devises nationales sont converties vers la monnaie unique. Cette conversion est inégalitaire et rend les exportations du Centre plus compétitives sur le marché des autres pays européens au détriment des industries des pays de la Périphérie.

La politique monétaire de la BCE perpétue ce favoritisme. Si les détenteurs de capitaux allemands sont les premiers bénéficiaires

de cette situation, cette situation n'avantage en revanche pas les citoyen-ne-s de ce pays.

L'euro, le manque d'union politique et de véritables politiques communes de solidarité ont contribué à accentuer des disparités qui préexistaient entre les pays de l'UE. La suppression des monnaies nationales a livré les citoyen-ne-s d'Europe aux volontés des détenteurs de capitaux. L'appartenance à l'euro implique également pour les pays de la Périphérie d'enfiler un véritable carcan monétaire très handicapant en cas de crise, comme c'est le cas aujourd'hui (chap. 2.a.).

De plus, l'UE met en place une stratégie d'intégration en son sein qui détruit le niveau de vie des populations nouvellement intégrés. Dans un premier temps, l'UE va pousser les États candidats, à libéraliser leur économie et à s'endetter fortement pour développer leurs canaux commerciaux et financiers. Une fois ces États intégrés au marché unique (voire à l'Union elle-même), l'UE va leur imposer ses « critères de convergence ». Ils vont donc devoir tenter de réduire leur dette tout en réduisant leurs dépenses publiques et en accélérant la libéralisation de l'économie. Par ce processus de libéralisation accélérée et la mise en connexion de leurs économies et de leurs circuits bancaires avec les industries et les grandes banques du Centre de l'UE, ces États deviennent alors les nouveaux terrains d'exportation et de spéculation de ces dernières. En « contrepartie », les élites financières de ces pays vont pouvoir accéder aux juteux marchés financiers européens. Elles vont aussi participer à l'endettement massif de la population et des entreprises de leur pays en servant de pont entre les capitaux du Centre et les emprunteurs/euses locales/aux.

La domination des pays périphériques par les pays du Centre de l'UE via la stratégie de l'endettement est particulièrement frappante dans les pays des Balkans.

b. Contre la domination des gouvernements européens envers les pays du Sud (hors-Europe) (pages 89 à 92)

Constats (voir détail page 90) :

Le passé colonial des puissances européennes a désintégré le tissu social des territoires colonisés, les plongeant dans une relation de soumission économique. Le colonialisme a aujourd'hui muté en néocolonialisme, opacifiant les violences et perpétuant ce système de dépendance inique qui profite aux grands Centres industrialisés. L'Union européenne et ses États membres portent une lourde part de responsabilité dans les situations de guerre, de dépendance et de pauvreté du Sud global et oblige des millions de personnes à fuir leur foyer, voire leur pays (chap 6.c.).

Ces politiques d'ingérence appliquées par l'Occident consistent notamment en :

- la mise en place du « système dette » : piège de pauvreté au bénéfice des créanciers extérieurs ;

- le désinvestissement des secteurs productifs des économies locales, qui aggrave la précarité et la pauvreté ;

- la mise en place d'accords de libre-échange (par l'UE et l'OMC) favorisant les pays les plus industrialisés, encourageant les politiques d'exportations (et l'extractivisme) et la compétitivité entre les États ;

- le soutien (politique, financier, matériel) à des régimes autoritaires en échange d'intérêts préférentiels (économiques, commerciaux, financiers et géopolitiques) ;

L'endettement public des pays du Sud demeure à un niveau très critique. Parmi les causes de cette nouvelle crise, on trouve : Les fluctuations des prix des matières premières

et qui sont destinées à l'export en échange de devises étrangères indispensables au remboursement de la dette ; La hausse des taux d'intérêts ; La reprise par les créanciers privés d'une part majoritaire dans le financement des pays du Sud, participant à doubler la dette extérieure publique de ces pays entre 2010 et 2017 ; Les politiques d'assouplissement quantitatif et les faibles taux d'intérêt dans le monde occidental qui a augmenté les prêts octroyés aux pays du Sud ainsi que les taux d'intérêt qui y sont attachés.

c. Contre la domination des détenteurs de capitaux sur les populations, dans les centres comme dans les périphéries (pages 93 à 97)

Constats (voir détail page 94) :

Dix ans après la crise, un ralentissement de la croissance mondiale est observé. Les signaux de récession aux États-Unis se sont propagés partout, aggravés par la chute des taux d'intérêts. La dette globale a atteint 184 billions de dollars (trois fois la valeur du PIB mondial) et la recette appliquée pour sortir de la crise est celle-là même qui l'a provoquée.

L'augmentation de la dette est fausement liée au déficit (c'est-à-dire aux dépenses sociales) et les solutions préconisées consistent en des mesures extraordinaires (privatisations, libéralisation, réformes structurelles, etc.). En réalité, la dette accomplit une double tâche : 1. Accroître la valeur de l'énorme flux de capitaux en circulation au moyen de nouvelles formes d'investissement ; 2. Soustraire les coûts de la reproduction sociale à l'intervention publique pour les faire peser sur les individus qui doivent dès lors s'arranger pour se payer les services et prestations proposés par de puissants groupes économiques en quête de taux de profit toujours plus élevés.

La dette publique est le résultat de choix politico-économiques de deux ordres : moins de protection sociale et plus de financiarisation et d'accumulation. Les droits sociaux (pensions, école, université, transports, santé) sont de plus en plus subordonnés à l'offre privée. C'est la fin du service public, au sens de l'intérêt social et en tant que défense des biens communs.

Les conséquences sociales de ces politiques néolibérales ont suscité une multitude de réponses exceptionnelles : les mouvements féministes, les mouvements des jeunes pour l'environnement et le climat mais aussi un mouvement pluriel et inédit en Europe démontrant la capacité des citoyen.ne.s à se réapproprier les enjeux politiques et économiques de la société (comme le font les mouvements d'audit citoyen). : les Gilets jaunes.

Revendications et alternatives pour l'ensemble du chapitre 5 (pages 98 à 100)

Envers les pays de la Périphérie (en Europe et dans le monde) :

Mettre en place un moratoire sur le remboursement des crédits octroyés aux pays du Sud ; Auditer les créances des pays européens envers les pays du Sud ; Remplacer les instances informelles de créanciers par un mécanisme international d'annulation des dettes indépendant, sous contrôle démocratique, et motivé par la primauté des droits humains fondamentaux ; Stimuler l'aide publique au développement, exclusivement sous forme de dons et sans aucune conditionnalité ; Déterminer des compensations financières à verser aux peuples du Sud en dédommagement des bénéfices réalisés sur leur exploitation par les pays occidentaux.

Pour l'Europe :

Organiser des audits de la dette des pays du

Nord ; Refonder l'Union monétaire et économique en abolissant les privilèges démesurés des pays du Centre et la logique de concurrence pour à la place, se baser sur une réelle solidarité internationale ; Refonder les traités européens pour rendre effective la primauté des droits fondamentaux sur ceux des créanciers et des détenteurs de capitaux ; Les critères pour l'unification des pays européens ne peuvent en aucun cas servir à l'enrichissement des détenteurs de capitaux et à soumettre économiquement et financièrement les pays périphériques. Seuls les critères de respect des droits humains et de la démocratie et de la solidarité internationale doivent subsister ; La Banque européenne d'investissement doit être transformée en une réelle institution d'aide au développement en accordant des prêts à très bas taux, en excluant les PPP et en ne posant comme conditionnalité aux prêts que des garanties d'usage dans l'intérêt public et des normes sociales et environnementales ; Établir de réels partenariats et une réelle communication constructive avec les régions avoisinantes en lieu et place des dynamiques d'oppressions et de rivalités qui règnent aujourd'hui.

Au Nord comme au Sud :

Abolir toutes les dettes illégitimes, odieuses, illégales, et insoutenables ; Remettre en question le rôle et les politiques macro-économiques des institutions financières internationales ; Garantir le respect des droits humains fondamentaux ; Imposer des mesures de contrôle sur les mouvements de capitaux, tant à l'intérieur de l'espace européen qu'à destination des pays pauvres et des anciennes colonies ; Dénoncer et contrer le rôle des agences de notation dans le comportement des institutions financières et leurs ingérences dans les choix politico-économiques des États ; Introduire des systèmes locaux de crédit et de monnaie complémentaire non convertibles pour les échanges intérieurs ; Combattre, partout dans le monde, les traités de libre-échange qui

vont à l'encontre des intérêts sociaux et environnementaux des populations ; Garantir l'accès gratuit aux biens communs, à rebours de la privatisation et de la monétisation des fonctions de production et de service ; Stopper la répression policière contre les mouvements de contestation réclamant la justice sociale et environnementale ; Mettre en place de réels moyens de contrôle citoyen sur l'action des institutions publiques et garantir l'exercice de la démocratie par le bas.

6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

a. Contre les inégalités de genre (pages 103 à 106)

Constats (voir détail page 104) :

Le système économique capitaliste occulte les mécanismes et les enjeux sur lequel il repose. Il bénéficie en particulier de la sous-estimation et de l'invisibilisation du travail non rémunéré, notamment le travail de soin, qui est principalement pris en charge par les femmes.

La dette s'inscrit dans un contexte capitaliste patriarcal et a des conséquences particulièrement lourdes sur les femmes: la question du genre est dès lors incontournable dans son analyse.

La dette est un pilier essentiel et systémique du modèle capitaliste hétéropatriarcal blanc actuel. Elle encourage la survalorisation du travail et des activités des hommes par rapport à ceux des femmes, souvent réduits à l'invisibilité, alors que ces dernières supportent le bien-être et la reproduction de la société.

Des coupes et des ajustements structurels découlent, d'une part, l'approfondissement de l'écart salarial entre les hommes et les femmes et d'autre part, des diminutions drastiques des dépenses sociales, notamment dans les services publics de soin (santé, vieillesse, éducation, enfance). Les femmes subissent ces politiques à la fois en tant que travailleuses et en tant que bénéficiaires.

La dette conduit à la discrimination des femmes sur le marché du travail. Elle a également des conséquences sanitaires, comme la hausse du nombre de cancers du sein non détectés, de la mortalité infantile et des grossesses non désirées.

La pauvreté est un sous-produit de la dette et pousse les femmes à utiliser leur corps comme une marchandise .

Outre les enjeux liés à la classe sociale et au genre, la pauvreté frappe particulièrement les personnes appartenant à une minorité sexuelle, une religion ou un groupe ethnique qui subit des discriminations.

Les femmes sont dès lors les principales créancières de la dette publique. Par leur travail invisible, elles remplacent l'État qui se désengage des services fondamentaux comme le soin aux plus âgés et aux plus jeunes.

Revendications et alternatives (voir détail page 105) :

- Reconnaître les effets cumulatifs de la dette et des mesures d'austérité, dont les conséquences sont plus difficiles pour les minorités et les groupes discriminés, notamment lorsque les facteurs de marginalisation s'additionnent. L'intersection des oppressions fondées sur l'appartenance ethnique, le genre et la classe sociale rendent indispensable d'accorder une attention particulière à certaines populations comme les femmes migrantes ou les mères célibataires.

- Permettre l'accès aux données nécessaires pour permettre un audit sectoriel des effets de la dette et des mesures d'austérité sur les droits des femmes.

- Les politiques antisociales qui placent les femmes dans des situations toujours plus précaires, instables et de dépendance doivent cesser et être remplacées par des politiques qui permettent aux États de remplir leurs obligations sociales de base.

- Reconnaître les apports des féminismes à la société en ce qu'ils mettent la vie au cœur des réflexions, plutôt que le capital ou la dette.

- Remplacer la culture de la domination par un modèle fondé sur l'économie participative, sur un sens de la communauté et de la démocratie sociale sans discrimination fondée sur l'origine ethnique ou le genre, un monde qui repose sur l'aide mutuelle, le respect de l'indépendance et une vision écologique globale.

- Instaurer une éducation non sexiste, sensibiliser dès l'école à l'égalité des droits, à l'avortement, aux violences contre les femmes.

- Mettre fin à l'orientation professionnelle et à la répartition du travail reproductif en fonction du sexe.

b. Contre la destruction de l'environnement (pages 107 à 110)

Constats (voir détail pages 108) :

La dette financière est centrale dans les stratégies néocoloniales (chap. 5.b.). Elle organise l'accaparement des richesses des pays du Sud au profit des détenteurs de capitaux. Le pétrole, le gaz, l'uranium, l'or, le cuivre, les diamants, etc., auparavant pillés par l'organisation du système colonial, sont maintenant spoliés au nom du service de la dette. La surexploitation des ressources naturelles, en plus de priver les populations lo-

cales du droit de leur usage, entraîne aussi des dommages environnementaux irréversibles. Il existe à ce titre une dette écologique.

Ce concept est né des mouvements sociaux du Sud mais il a vite été récupéré et corrompu : il s'agirait maintenant d'une dette écologique de « l'humanité » indifférenciée, envers les générations futures ou la planète.

Nous insistons au contraire sur le concept original et sur l'existence d'une dette des détenteurs de capitaux envers le reste des populations (plus particulièrement celles de l'hémisphère Sud) et envers les écosystèmes. Cette dette écologique comprend :

- La dette carbone ;
- La biopiraterie ;
- Les responsabilités environnementales ;
- La relocalisation des déchets.

Il faut évoquer également l'enjeu des tribunaux d'arbitrage privés qui ont pour prérogative de ne se concentrer que sur les aspects commerciaux en ignorant toute préoccupation sociale ou environnementale. En outre, le paiement des dettes extérieures détourne des fonds qui pourraient être affectés à l'écologie.

Revendications et alternatives (voir détail page 109) :

La dette écologique est étroitement liée à la dette extérieure. En effet, celle-ci est généralement utilisée comme moyen d'accaparement des ressources naturelles des pays débiteurs, ce qui alourdit d'autant la dette écologique des créanciers. Dès lors, la dette écologique est un argument de poids supplémentaire pour refuser de payer les dettes extérieures illégitimes.

Il est dès lors impératif de reconnaître la dette écologique des puissances du Centre envers les pays de la Périphérie, d'évaluer et de chiffrer les dommages de celle-ci en vue d'un équilibrage des dettes extérieures, voire de leur annulation totale en fonction d'autres motifs d'illégitimité ; de tenir compte de la dette écologique dans les futurs accords économiques et commerciaux internationaux ; de consacrer les ressources financières nécessaires à l'adaptation des économies et des écosystèmes aux conséquences du changement climatique. Le refus du paiement des dettes illégitimes est à cet effet la première mesure à prendre par tout pouvoir public.

c. Pour la justice migratoire (pages 111 à 117)

Constats (voir détail page 112) :

Les migrations dans leur diversité, ont toujours existé et existeront toujours. Bien que seule une minorité des migrations va du Sud vers le Nord (35%), ce sujet est devenu une question politique clivante dans les régions riches du monde. Les conservateurs et les médias dominants y cultivent les angoisses nationalistes. Ils examinent rarement les mécanismes de l'émigration et se préoccupent peu de ses raisons. Parmi celles-ci figurent en bonne place la dette et les inégalités économiques.

La dette qui pèse sur les individus et sur les économies locales est facteur de migration- principalement interne- dans le monde pauvre. Différentes situations illustrent la complexité et la perversité de ce système. Les migrations soulèvent la problématique du genre qui se rencontre autant dans les pays d'origine que dans ceux de transit ou d'arrivée. Les femmes sont particulièrement exposées aux violences. L'endettement et souvent la servitude pour dettes occupent une position importante dans la migration

nationale et internationale des femmes, dans des contextes allant du service domestique à l'esclavage sexuel. Enfin, le travail des enfants est un aspect particulièrement odieux de la migration induite par l'endettement. La main-d'œuvre issue de la migration forcée crée une nouvelle forme de servitude. Aujourd'hui, certains chemins migratoires sont balisés par les politiques de « réformes structurelles » qui détruisent l'équilibre environnemental et la cohésion sociale des pays touchés par ces exodes. Pour les masses expropriées, forcées à prendre les chemins de la migration, il ne s'agit pas d'un choix mais d'une question de survie.

L'Europe recourt à des pratiques qu'on peut qualifier de criminelles, en ce qu'elles sont outrancièrement contradictoires avec les droits fondamentaux humains et elle tente de se décharger de sa responsabilité. En effet, depuis 2016, les pays d'Europe du sud, soutenus par l'UE et d'autres États-membres, ont recouru à des pratiques d'externalisation de la gestion de leurs politiques migratoires. Des accords violant allègrement nombre de droits humains fondamentaux sont signés entre des pays européens et des pays comme la Libye ou la Turquie, pour que ces derniers assument la gestion des migrants aux frontières européennes à la place de l'UE. En outre, l'UE recourt à des pratiques de détention inhumaines. Depuis 2015, elle a mis en place des « hotspots » pour filtrer les migrants avant même leur arrivée sur le continent européen.

Revendications et alternatives (voir détail page 114) :

Des réponses appropriées aux questions migratoires ne peuvent advenir que dans le cadre d'un rééquilibrage de l'ensemble des relations Nord-Sud. La résistance globale aux dynamiques néo-coloniales à l'œuvre doit être renforcée et, avec celle-ci, une dénoncia-

tion du système capitaliste extractiviste en lui-même.

On ne peut accepter de normaliser les traitements inhumains faits aux personnes migrantes, ni être dupe face aux discours d'inversion des responsabilités. Il nous faut construire la solidarité dans tous les domaines et dénoncer le rejet, la peur et la haine systématiques cultivés contre les personnes d'origine étrangère.

Pour contrer les phénomènes de migrations non-volontaires, les pays du Sud doivent voir leur développement libéré des prises d'intérêt des puissances industrielles et financières du Nord. Pour ce faire, il est central de lutter pour l'annulation des dettes publiques et privées illégitimes qui servent à asseoir ces intérêts.

Diverses pistes sont envisageables pour :

1. Réduire les inégalités afin que chacun puisse vivre décemment là où il le souhaite ;
2. Mettre en place des voies d'accès sûres et légales sur le territoire européen et mettre fin aux violences aux frontières ;
3. Instaurer l'égalité de droits pour toutes et tous et renforcer la cohésion sociale.

d. Pour la démocratie (pages 118 à 124)

Constats (voir détail page 119) :

La dette est apparue bien avant la démocratie et le capitalisme mais au cours des cinq derniers siècles, elle est devenue inséparable de ce dernier, alors qu'elle ne peut coexister avec la démocratie.

En effet, la démocratie politique est inaccessible dans des sociétés où richesse et pouvoir sont inégalement répartis. Les quatre

dernières décennies de financiarisation ont durci les frontières entre les classes sociales, pendant que les inégalités socio-économiques se creusaient rapidement avec l'appui des politiques économiques publiques.

Le capitalisme financiarisé implique un recours généralisé des entreprises mondialisées et des États à l'endettement. Ces dettes sont ensuite massivement achetées et revendues comme de simples marchandises. Ce système est hautement instable et à l'avantage unique des détenteurs de capitaux. Les biens publics sont privatisés pour permettre à ces derniers d'en retirer des bénéfices directs et d'influer sur leur valeur spéculative et ainsi d'augmenter encore leurs profits. Au bout du compte, la privatisation des services publics et leur marchandisation contraignent les ménages à recourir eux-mêmes davantage à l'endettement pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Leurs dettes gonflent encore le transfert de richesses vers les créanciers et alimentent leurs jeux spéculatifs. Les injustices fiscales nourrissent également ce système d'accaparement des richesses. Lors des éclatements inévitables et répétés de ces gigantesques bulles de crédits, la charge des pertes est reportée sur les États et in fine, sur la population. Ce système d'accaparement massif basé sur la spéculation et la vampirisation des ressources et des produits de l'économie par le capital est par essence anti-démocratique et destructeur des droits sociaux et de l'environnement.

Que ce soit dans les pays du Sud depuis la crise de la dette des années 1970-80, ou aujourd'hui dans les pays du Nord, les prétendues résolutions des « crises de la dette » ont toujours été accompagnées de régressions démocratiques dans les pays concernés. Cela n'est pas un hasard ou un accident mais l'objet même de ces outils. La dette prend le dessus pendant les crises financières, lorsque les

principes et les institutions démocratiques entrent en conflit avec les priorités et la logique des créanciers. Cette logique conduit à la concentration du capital entre des mains d'une minorité, mais aussi à la reproduction à une échelle toujours plus grande de ce système d'asservissement. La « Règle d'or » imposant l'équilibre budgétaire ainsi que le « Semestre européen » sont d'autres exemples de dénis de démocratie imposés par les institutions européennes et les États-membres.

Face aux contestations populaires contre la perte de démocratie et la baisse du niveau de vie de la population, les gouvernements ont jusqu'ici répondu en altérant encore plus les cadres démocratiques des États.

L'austérité imposée à la population pour canaliser les ressources vers les créanciers et la polarisation sociale qui en résulte créent d'énormes tensions sociales et des sentiments de peur, de colère et de désespoir. Cela nourrit le « vivier » du fascisme, et alimente la montée des mouvements d'extrême droite. Ceux-ci répercutent la « faute » sur des boucs émissaires tels que les migrant·e·s, les étrangers/ères, les femmes et les personnes LGBTQI+.

Revendications et alternatives (voir détail page 122) :

La mise en place d'un système réellement démocratique, instaurant une égalité effective entre les individus et leur garantissant une réelle liberté passe nécessairement par une refonte radicale du système économique et de son paradigme productif.

De manière concrète et dans l'immédiat, nous revendiquons *a minima* :

- L'audit des dettes publiques et l'annulation de leur part illégitime, odieuse, insoutenable et/ou illégale. L'annulation des créances dé-

tenues par les pays du Nord à l'encontre des pays du Sud, qui doit être accompagnées de réparations ;

- La mise en place de commissions permanentes de contrôle citoyen sur les finances publiques, à tous les niveaux de pouvoir, dans tous les pays. Elles doivent bénéficier d'un réel pouvoir de blocage sur les décisions politiques ;

- La transparence dans la gestion des finances publiques ;

- La réalisation d'une réelle justice fiscale ;

- L'arrêt net des processus de financiarisation et la mise en place d'alternatives au financement des services publics (chap. 2.a.) ;

- L'organisation d'audits publics des dettes des ménages et l'annulation de toutes celles qui pèsent de manière insoutenable sur les personnes à bas revenus ;

- L'arrêt des privatisations et la restauration de services publics adéquatement financés pour garantir justice sociale et environnementale ;

- L'arrêt des politiques de répression contre les mouvements protestataires et l'abandon des lois liberticides ;

- La définition de volumes de productions adaptés aux besoins de la population et à l'équilibre fragile des écosystèmes ;

- Le refus de tout parti politique de collaborer avec tout parti ou mouvement d'extrême droite et/ou de permettre son accession au pouvoir.



1. Socialiser les banques et reconnaître leur responsabilité dans la crise

Contributeurs/trices : Aline Fares (*Belfius est à nous/CADTM Belgique*), Chiara Filoni (*CADTM Belgique*), Patrick Saurin (*CADTM France, Sud BPCE - France*), Jean-Marie Harribey (*Attac France*)

Les banques, aussi nommées institutions de crédit, occupent des fonctions centrales dans notre société. Elles ont un statut privé, alors qu'elles fournissent des services d'intérêt public en assurant le bon fonctionnement des systèmes de paiement (c'est à dire l'infrastructure qui permet l'utilisation des comptes courants, cartes de débit/crédit, distributeurs de billets et virements), en collectant l'épargne et en finançant les entreprises, les communes et autres institutions publiques et les ménages par le crédit. Parce qu'elles sont les principales dispensatrices de prêts, les banques privées jouent un rôle essentiel dans la création monétaire, processus largement impacté par la financiarisation.³ En ce sens, il nous est quasiment impossible de les contourner.

En se détournant de ces fonctions essentielles et en développant sur les marchés financiers des activités de plus en plus risquées et déconnectées des besoins de la société, les banques ont aussi joué un rôle d'accélérateur et d'amplificateur des déséquilibres préexistants, et leurs activités ont déclenché la crise financière de 2007-2008.

Dans de nombreuses régions du monde, notamment en Europe, les États sont venus au secours des banques: il s'agissait - nous disait-on - d'éviter une interruption possiblement désastreuse des activités des banques qui nous sont essentielles, autrement dit, d'éviter que les comptes ne soient bloqués et que les ménages, les entreprises et les collectivités ne soient privés de leurs moyens de paiement. Étant donné les pertes accusées par les banques au moment de la crise, le montant de ces sauvetages a atteint des niveaux colossaux: selon un rapport de la Commission européenne du 21 décembre 2012, « Entre le 1er octobre 2008 et le 1er octobre 2012, la Com-

mission a autorisé l'octroi d'aides au secteur financier pour un montant total de 5.058,9 milliards d'euros (40,3 % du PIB de l'UE) »⁴. De cette somme, 1.615,9 milliard d'euros (12,8 % du PIB de l'UE) a effectivement été utilisé pour recapitaliser les banques, couvrir leurs pertes et accorder les garanties nécessaires à leur survie, soit l'équivalent d'environ 10 ans de programmation communautaire par l'Union européenne. Mais si le discours de justification des sauvetages reposait sur l'usage essentiel et quotidien des moyens de paiement et sur le maintien de l'épargne, ce sont surtout les banques de financement et d'investissement qui ont bénéficié de l'essentiel des aides et non les banques de détail.⁵

Ces sauvetages (bail-out) ont été financés par l'endettement des États. C'est ainsi que les dettes publiques ont explosé⁶. Ce phénomène est appelé « socialisation des pertes » (voir chapitre 4). Toutefois, cela n'a pas empêché les banques de restreindre leurs services à la population (notamment via la restriction des crédits aux petites et moyennes entreprises pourtant premières pourvoyeuses d'emplois, phénomène qu'on a appelé « *credit crunch* ») et de poursuivre leurs activités nocives et inutiles au bien-être de la population. Cette crise financière est donc non seulement devenue une crise économique, mais aussi une crise des dettes publiques. Cette crise multiple ne cesse de produire ses effets délétères sur les populations à travers le monde.

Les effets de la crise financière ont de fait été décuplés par la décision des États d'instaurer des mesures d'austérité : autrement dit, l'augmentation des dépenses publiques liée à l'explosion de la dette a été compensée par une réduction des dépenses et investissements publics. En somme, ce sont les populations qui doivent supporter

³ L'évolution du bilan consolidé des banques françaises entre 1980 et 2014 en témoigne : tandis que la part des crédits à la clientèle passait de 84 % à 34,6 %, les dépôts chutaient de 73 % à 34,5 %, cette baisse ayant pour contrepartie une explosion des titres à l'actif (de 5 % à 37,3 %) et au passif (de 6 % à 41,9 %). Cf. *La monnaie un enjeu politique*, Les Économistes atterrés, Paris, Points, 2018, pp. 70-71.

⁴ Rapport de la Commission, « Tableau de bord des aides d'État. Rapport sur les aides d'État accordées par les États membres de l'UE », 21 décembre 2012, p. 10.

⁵ Saurin P., *Socialiser le système bancaire*, CADTM, 2 fév. 2013 <http://www.cadtm.org/Socialiser-le-systeme-bancaire>

⁶ Eric Toussaint, *Bancocratie*, éditions Ades, 2014

les conséquences des agissements coupables des dirigeants et actionnaires des banques. Dans le même temps, presque aucune mesure n'a été prise à l'encontre des responsables de la crise financière (les hommes⁷ qui se trouvaient à la direction des banques au moment de la crise ont, pour la plupart continué leur carrière dans le secteur financier sans être le moins du monde inquiétés par la justice) et aucune réglementation sérieuse n'a été mise en place pour éviter que de nouvelles crises se produisent - il suffit pour s'en convaincre de voir les annonces régulières d'une prochaine crise financière émanant d'institutions telles que le Fonds monétaire international⁸, ou de dirigeants du secteur⁹.

Prenons l'exemple de l'Union bancaire européenne, censée poser un cadre sûr qui limite les effets des crises bancaires sur les finances publiques : l'Union bancaire inclut le principe de renflouement interne pour les banques en faillite (bail-in, par opposition à bail-out, renflouement 'externe', par les États). Si le principe est juste (le coût de la crise serait assumé par les actionnaires et les prêteurs/détenteurs d'obligations), les exceptions incluses dans cette réglementation sont tellement nombreuses qu'elles en annulent les effets : ainsi, les prêteurs bénéficiant d'une garantie publique ou ceux ayant prêté à court terme n'auraient alors pas à supporter les pertes dans le cadre d'un bail-in. Même chose pour les détenteurs de contrats dérivés (produits purement spéculatifs) qui représentent

7 Nous choisissons ici de mentionner le genre très largement dominant des personnes au pouvoir et à la tête des banques et autres institutions financières.

8 Le FMI émet des analyses régulières sur l'état du système financier international et alerte depuis au moins deux ans, à intervalles répétés, sur le caractère insoutenable des activités financières (notamment le niveau d'endettement public et privé, voir par exemple : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2019/04/09/blog-gfsr-weak-spots-in-global-financial-system-could-amplify-shocks>)

9 Voir par exemple l'analyse récente d'un des dirigeants de Wall Street: Sarah Ugolini, L'ancien n°2 de Wall Street annonce un « tsunami » financier, *Capital*, mars 2019 - <https://www.capital.fr/economie-politique/lancien-ndeg2-de-wall-street-annonce-un-tsunami-financier-1332881>

pourtant une part significative du bilan des (grandes) banques¹⁰. Par exemple, le montant notionnel¹¹ des instruments dérivés de BNP Paribas était de 23.624 milliards d'euros, fin 2018, et celui de la Deutsche Bank de 43.987 milliards¹². À elles deux, ces banques spéculent donc sur des sommes à hauteur du PIB mondial (environ 77.000 milliards d'euros)¹³. En outre, cette nouvelle réglementation prévoit que les États pourront toujours venir en aide aux banques, si une faillite bancaire risque de mettre en danger l'intégrité du système bancaire par effet de contagion. Sachant que les grandes banques sont toutes connectées entre elles (par les contrats de dérivés, par les financements croisés et par des participations croisées), ce serait nécessairement le cas si l'une d'elles venait à être en difficulté, elle entraînerait les autres avec elle. Le problème du « *too big to fail* » (trop grosse pour faire faillite) reste entier.

Autre exemple de l'échec des réglementations d'après crise: la séparation des pratiques bancaires qui imposerait aux banques de choisir entre les activités de banque de dépôt (aussi connue sous le nom d'institution de crédit ou de banque commerciale) et les activités de marché (typiques des banques d'affaires). Cette loi n'a jamais vu le jour en Europe. Cette séparation des activités bancaires était pourtant identifiée comme une nécessité après la crise¹⁴. Pire, la concentration des banques s'est accrue et leur rentabilité a été stimulée par les activités sur les marchés financiers qui n'ont cessé de se déve-

10 Voir l'article de Chiara Filoni « Le bail-in est-il une solution? », dans la partie « Pour en savoir plus » de ce chapitre.

11 Comme l'explique Sud Solidaire BPCE : « Le montant notionnel, ce sont les sommes sur lesquelles portent les paris spéculatifs des banques avec les produits dérivés. » voir réf. infra.

12 Sources : rapports annuels des banques citées, disponibles en ligne

13 Mise à jour des données utilisées dans la plaquette *Au service de quelle banque sommes-nous ?* de Sud Solidaires BPCE <https://www.sudbpce.com/wp-content/uploads/2014/12/PLAQUETTE-BANQUES-SUD-BPCE.pdf>

14 Voir le rapport *L'importance d'être séparé (...)* de Finance Watch dans la partie « Pour en savoir plus »

opper, voire d'être encouragées¹⁵. La plupart des grosses banques aujourd'hui sont en effet des « banques systémiques ».

Si l'on fait le bilan des pratiques bancaires et des scandales dans lesquels elles sont impliquées¹⁶, on peut aisément affirmer que rien n'a changé. Une régulation conséquente et stricte du secteur bancaire est donc essentielle et certaines mesures demeurent incontournables.

Revendications et alternatives

A. Restructuration des banques

La taille des banques doit être réduite afin qu'aucune banque « systémique » ne menace l'ensemble du système par ses défaillances.

Les banques d'affaires doivent être séparées des banques de dépôt afin de protéger les fonctions essentielles (moyens de paiement, dépôts, crédits) et que les banques d'affaires ne bénéficient d'aucune garantie de l'État. De telles mesures avaient été prises par le président états-unien F. Roosevelt, en 1933, à la suite de l'onde de choc du krach de Wall Street d'octobre 1929. De même, les pratiques néfastes et inutiles telles que la spéculation (par exemple: spéculation sur le prix des aliments de base), les produits dérivés, le tra-

15 Comme en témoigne la réglementation européenne qui, sous couvert de « labellisation » des bonnes pratiques, encourage la relance de la titrisation, pratique centrale dans la crise financière de 2007-2008.

16 De nombreux scandales ont égrainé les dix années qui ont suivi la crise et impliqué plus particulièrement les plus grandes banques privées d'Europe et des États-Unis: prêts toxiques, manipulation des marchés des changes, des taux d'intérêt (notamment le LIBOR) et des marchés de l'énergie, évasion fiscale massive, blanchiment d'argent pour le crime organisé, etc. Des documentaires éloquentes ont été réalisés (notamment sur HSBC, Deutsche Bank et BNP Paribas) que nous recommandons, voir dans la partie « Pour en savoir plus ».

ding à haute fréquence, les ventes à découvert, la titrisation et autres pratiques à l'origine des crises bancaires et des comportements illégitimes des banques devraient être interdits.

Pour assurer une transparence complète et un fonctionnement plus juste de l'économie, un terme doit aussi être mis au secret bancaire, et les transactions des banques avec les paradis fiscaux interdites.

B. Réglementation bancaires

Les banques doivent être en mesure d'absorber les pertes qu'elles subissent de leur fait, et leurs risques drastiquement diminués. Ceci suppose :

Une augmentation significative du volume de fonds propres détenus par les banques à hauteur de 20% (équivalent à un levier maximum de 5 contre 33 prévu par la loi européenne)

Les accords de Bâle successifs encadrent le niveau de fonds propres des banques afin qu'elles conservent l'équivalent d'un minimum de 8% du total de leurs engagements comme coussin de sécurité en cas de perte. Les accords de Bâle II et III permettent cependant à chaque banque - à travers le mécanisme de la pondération des risques - de biaiser ce calcul, déjà minimal, car certains des engagements (actifs) peuvent ne pas être considérés, donc comptabilisés comme risqués et être alors soustraits des fonds propres. Par conséquent, les banques détiennent aujourd'hui moins de 5% de fonds propres par rapport à leur bilan total. Il est nécessaire d'augmenter considérablement ce montant en le portant à un minimum de 20%.

L'interdiction de la socialisation des pertes et l'amélioration de la procédure de bail-in

Il est nécessaire d'instaurer une véritable responsabilité financière des grands actionnaires, notamment lors des faillites. Il s'agit de restaurer la responsabilité illimitée des grands actionnaires afin que la récupération du coût de leurs activités dangereuses puisse être effectuée sur l'ensemble de leur patrimoine ;

la procédure du bail-in devrait être sensiblement améliorée par exemple en éliminant les exceptions (produits dérivés notamment) et en permettant d'accéder au patrimoine des actionnaires au moment du sauvetage.

Une Juste taxation pour les banques
(voir chapitre 3)

C. Débat public sur les missions du secteur bancaire

Les critères qu'utilisent les banques pour déterminer qui aura accès au crédit, et à quelles conditions, peuvent contribuer à changer la face de notre économie et de notre quotidien. Ce qui est financé aujourd'hui existera demain – ce qui ne l'est pas n'existera probablement pas ou restera minoritaire. Aujourd'hui, les banques ne sont pas au service des population et du bien commun mais du capitalisme et de sa logique mortifère d'accumulation au service des intérêts d'une minorité de profiteurs sans foi ni loi. La grande majorité des activités bancaires sont mises au service de projets destructeurs au niveau environnemental et social¹⁷, et aux effets inverses de ceux auxquels les mouvements sociaux en appellent aujourd'hui. Au vu des enjeux colossaux auxquels nous faisons face aujourd'hui (climat, biodiversité, inégalités sociales, etc), et si nous souhaitons une transformation conséquente de notre société, la mission des banques doit être transformée. Ceci passe par l'implication de la population dans la définition de ces nouvelles missions.

D. Socialisation du secteur bancaire

- **Octroi au secteur public du monopole de l'activité bancaire** à l'exception d'un secteur coopératif de petite taille. Si le secteur bancaire reste privé la logique de la maximisation de profit qui conduit les banques aux désastres que l'on connaît ne sera jamais sérieusement remise en question.

- **Participation citoyenne à la gestion de la banque** (travailleurs et travailleuses, associations de secteur, syndicats, usager.e.s, pouvoirs publics). L'État seul ne peut garantir la conformité des actions des banques avec l'intérêt général¹⁸. C'est pourquoi un contrôle direct des acteurs directement impliqués dans la gestion de la banque (travailleurs et clients), des différentes associations de secteur, des administrateurs locaux, des représentants de l'État devient nécessaire pour co-définir les missions sociétales de la banque et les financements qui en découlent

- **Financement des projets d'intérêt général par les banques** : investissements publics, logements sociaux, déprivatisation des grands services publics précédemment transférés au secteur privé, transition écologique, etc.

- **Un nouveau statut pour établir la mission sociétale** de la banque et la prise de décisions (selon les principes et les modalités décrits ci-dessus)

- **Garantie d'accessibilité des services bancaires pour toutes et tous**. Les banques se sont lancées depuis quelques années dans le tout-digitalisation, qui leur sert à justifier fermetures d'agences et suppressions de postes en masse¹⁹. Ces décisions ont des conséquences désastreuses sur les franges les plus précaires et les moins 'digitalisées' de la population, les rendant dépendantes de tiers et/ou plus vulnérables dans leur rapport avec la banque. L'accessibilité des services bancaires qui sont essentiels à toutes et tous les individus doit passer par la possibilité du choix du canal par lequel chacun.e souhaite interagir avec la banque, et enfin, assurer un accès aux services bancaires de base.

¹⁸ Voir les analyses de la plateforme Belfius (site infra.) est à nous au sujet de la banque Belfius, propriété à 100 % de l'Etat belge et pourtant soumise à la logique de maximisation du profit, au détriment des employé.e.s et usager.e.s

¹⁹ Voir les articles de Jérémie Cravatte et Frank Vanaerschot, ING montre une voie sans issue, La Libre, octobre 2016 et d'Aline Fares, Belfius, l'illusion d'une privatisation, La Libre, mars 2018

¹⁷ Voir à ce sujet le site « scandesbanques.be »

Pour en savoir plus :

Publications :

Les Autres Voix de la Planète, "Pour une socialisation des banques", N° 75, 2ème trimestre, CADTM, 2018 - <http://www.cadtm.org/Pour-une-socialisation-des-banques>

Au service de quelle banque sommes-nous ?, Sud BPCE, 2014 - <https://www.sudbpce.com/wp-content/uploads/2014/12/PLAQUETTE-BANQUES-SUD-BPCE.pdf>

Toussaint, Husson, Saurin, Tombazos, Urbán Crespo, *Que faire des banques ?* Version 2.0 Des mesures immédiates pour aller vers la socialisation, CADTM, 2016, www.cadtm.org/Que-faire-des-banques-Version-2-0

Patrick Saurin, *Pourquoi la socialisation du secteur bancaire est-elle préférable au système bancaire privé actuel ?* Une proposition de réponse à la lumière du cas français, CADTM, 2018 - <http://www.cadtm.org/Pourquoi-la-socialisation-du>

L'importance d'être séparé. Faire prévaloir l'intérêt général sur celui des banques, Finance Watch, février 2014 - https://www.finance-watch.org/wp-content/uploads/2019/02/Finance-Watch_Importance-d-etre-separe.pdf

Eric Toussain, Patrick Saurin, *Comment socialiser le secteur bancaire*, CADTM, 2018 - <http://www.cadtm.org/Comment-socialiser-le-secteur-bancaire>

Aline Fares, *Que penser de l'expansion en Europe des « alternatives » au modèle bancaire dominant ?*, CADTM, 2018 - <http://www.cadtm.org/Que-penser-de-l-expansion-en-Europe-des-alternatives-au-modele-bancaire>

Chiara Filoni, *Banques : Le bail-in est-il une solution ?*, CADTM, 2018 - <http://www.cadtm.org/Banques-Le-bail-in-est-il-une-solution>

Patrick Saurin, *Socialiser le système bancaire*, CADTM, 2013 - <http://www.cadtm.org/Socialiser-le-systeme-bancaire>

Éric Toussaint, *Bancocratie*, Aden & CADTM, 2014

ATTAC & Basta !, *Le Livre noir des banques*, Les Liens qui Libèrent, 2015

Les Économistes atterrés, *La monnaie un enjeu politique*, Points, 2018

BNP Paribas - *Dans les eaux troubles de la plus grande banque européenne*, France Televisions, 2018 - <https://www.francetelevisions.fr/bnp-paribas-dans-les-eaux-troubles-de-la-plus-grande-banque-europeenne>

Qui a peur de la Deutsche Bank ?, ARTE, 2017

Les gangsters de la finance, ARTE, 2018 - <https://www.arte.tv/fr/videos/069080-000-A/les-gangsters-de-la-finance/>

Sites internet:

www.belfusestanous.be

www.cadtm.org/Banques?lang=fr



2 • Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales

a. Arrêter le financement des États par la finance, pour la finance

Contributeur/trices: Gilles Grégoire (CADTM Belgique, ACiDe Belgique), Eric Toussaint (CADTM), Jean-Marie Harribey (Attac France)

La ratification du Traité de Maastricht et du Traité de Lisbonne ont entériné le principe de l'indépendance des banques centrales, par lequel la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales ont interdiction formelle de soutenir financièrement les institutions publiques nationales ou européennes. Cette « interdiction de financement monétaire », est gravée dans le marbre du désormais fameux article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE). Les banques privées ont obtenu le monopole du financement des États. C'est un des facteurs qui contribuent à augmenter mécaniquement la dette publique au profit des banques privées.

Il faut ajouter à cela les effets de la monnaie unique, l'euro, pour les 14 pays de l'UE qui ont renoncé à leur monnaie nationale. Cela est dommageable pour les pays les plus faibles de la zone euro qui sont soumis à la compétition des entreprises de l'Allemagne, de la France, du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et de l'Autriche. Des pays comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne ne peuvent pas dévaluer leur monnaie et sont donc coincés par leur appartenance à la zone euro. Pour répondre aux avantages de compétitivité des pays qui dominent la zone euro, les gouvernement des pays de la Périphérie pratiquent la dévaluation interne : ils imposent une diminution des salaires au seul profit des actionnaires des grandes entreprises privées (voir chapitre 5.a.).²⁰

²⁰ Eric Toussaint, La crise économique et les banques centrales, CADTM, 18 mars 2018 - <http://www.cadtm.org/La-crise-economique-et-les-banques-centrales>

Une Banque centrale pourtant très politique

Lors de ladite « crise des dettes souveraines » de la zone euro, la BCE a démontré à quel point son étanchéité aux enjeux politiques et économiques est toute relative. Au contraire, elle a même ouvertement utilisé de ses armes monétaires, en violation manifeste de ses statuts²¹, pour servir les intérêts des pays du Centre de l'UE, de leurs banques et de leurs grandes entreprises.

En Grèce

En Grèce, le 4 février 2015, soit quelques jours à peine après la constitution du gouvernement d'Alexis Tsipras le 27 janvier et alors qu'il n'avait encore pris aucune mesure, la BCE a coupé la fourniture normale des liquidités aux banques grecques. Il s'agissait d'un véritable acte de guerre de la BCE contre un gouvernement démocratiquement élu²². Ensuite, fin juin 2015, en réaction à la convocation d'un référendum, la BCE a coupé l'accès aux liquidités d'urgence. En conséquence, le gouvernement a été amené à fermer les banques grecques pendant la semaine qui précédait la tenue du référendum du 5 juillet. Cette décision extrêmement agressive de la BCE à l'égard du peuple grec et de son gouvernement visait à convaincre la population de voter en faveur du « Oui » lors du référendum du 5 juillet sur le rejet ou non des memoranda imposés par la Troïka²³.

²¹ La vérité sur la dette grecque. Rapport de la commission pour la vérité sur la dette publique grecque, Les liens qui libèrent, 2015

²² Eric Toussaint, Europe : désobeir pour mettre en œuvre une alternative favorable aux peuples, CADTM, 12 février 2018 - <http://www.cadtm.org/Europe-desobeir-pour-mettre-en-oeuvre-une-alternative-favorable-aux-peuples>

²³ Composée de la BCE, de la Commission eu-

Les banques, le crédit et la monnaie :

Les banques créent de la monnaie à la demande des agents de l'économie (entreprises, ménages, voire administrations publiques). Le statut privé ou public des banques ne modifie pas ce schéma. Puisqu'il y a un grand nombre de banques dans les économies capitalistes modernes, elles ne peuvent compenser leurs engagements réciproques chacune dans leur propre monnaie – celle qu'elles ont émise. Pour effectuer cette compensation, elles doivent disposer de monnaie émise par la seule banque centrale (la « monnaie centrale »). Cette compensation a lieu par l'intermédiaire de leurs comptes auprès de la BCE. Dès lors, ces comptes doivent être approvisionnés. Normalement, c'est-à-dire hors période de crise, les banques peuvent s'échanger de la monnaie centrale entre elles au jour le jour sur le marché monétaire, sur lequel la BCE intervient aussi. Ce besoin est d'autant plus urgent en cas de « *credit crunch* » (une contraction de la distribution du crédit en cas de frilosité ou de panique financière), où les banques se regardent en chiens de faïence : chacune ne peut espérer se procurer de la monnaie centrale sur le marché monétaire ; elles doivent alors se tourner directement vers la Banque centrale. Finalement, la Banque centrale intervient pour refinancer les banques et non pour les financer *a priori*. Dans les procédures de refinancement ou dans celles massives de *quantitative easing*, on voit bien que la BCE rachète (ou, plus exactement, « prend en pension » temporaire) des titres privés ou publics déjà émis, à l'occasion de crédits déjà accordés par les banques aux agents non-monétaires.

Par ailleurs, la BCE a reconnu officiellement que les banques centrales membres de la zone euro avaient accumulé plus de 10 milliards d'euros de profits grâce aux titres grecs que la BCE a achetés au cours des années 2010-2012 dans le cadre du programme SMP (Securities Markets Programme). A plusieurs reprises, la BCE a promis de rendre à la Grèce cette énorme somme.

Or en mars 2019, la BCE et les banques de l'Eurosystème ont refusé de rendre à la Grèce une partie des bénéfices réalisés sur le dos du peuple grec sous prétexte que le gouvernement d'Alexis Tsipras n'avait pas suffisamment approfondi les contre-réformes sociales. Il s'agissait notamment pour la BCE de voir supprimer les derniers obstacles à l'expulsion des ménages grecs incapables de poursuivre le remboursement de la dette hypothécaire pour leur résidence principale.²⁴

ropéenne et du FMI.

24 Eric Toussaint, La crise économique et les

Les effets de la politique de Quantitative easing

À partir de 2015, dans le cadre des politiques dites d'« assouplissement quantitatif » (« *quantitative easing* »), la BCE a commencé à acheter massivement aux banques privées des titres de la dette publique et de la dette privée. Ce rôle joué par la BCE a été vital pour venir à la rescousse des grandes entreprises privées et de leurs grands actionnaires. Cela s'est combiné à la décision de réduire à zéro le taux d'intérêt auquel les banques privées se refinancent auprès de la BCE. Cela permet à ces banques privées de prêter aux États à des taux historiquement bas tout en continuant à faire des profits importants puisqu'elles empruntent à taux zéro. Avec pour objectif officiel la relance de la croissance économique, la BCE fournit des liquidités en quantité énorme aux grandes banques et aux grandes entreprises en leur

banques centrales, *ibidem*

achetant les titres de dettes privées qu'elles émettaient pour se financer (c'est ce qu'on appelle des obligations de dette d'entreprises-corporate bonds en anglais). Entre 2015 et fin 2018, la BCE a acheté aux banques privées pour plus de 2.200 milliards d'euros de titres publics et elle a acheté à environ 280 multinationales européennes (dont les entreprises les plus polluantes) pour plus de 200 milliards de corporate bonds. En 2019, force est de constater que ces sommes astronomiques n'ont aucunement servi à relancer l'économie réelle. Au niveau de la zone euro, la croissance au troisième trimestre 2018 n'a été que de 0,2 %, la plus basse depuis 4 ans. En réalité, ces sommes ont été utilisées par les banques et les grandes entreprises pour spéculer, créant ainsi de nouvelles bulles spéculatives gigantesques de dettes privées qui seront sans nul doute au cœur de la prochaine crise financière (voir le chapitre 1). En effet, les banques et les grandes entreprises utilisent ces masses de liquidités pour acquérir des actifs financiers : actions en bourse, obligations d'entreprises, titres publics souverains, produits structurés et dérivés, etc. Cela a produit une bulle sur le marché boursier, sur le marché obligataire (c'est-à-dire les obligations publiques ou privées), et, à certains endroits, dans le secteur immobilier. Toutes les grandes entreprises sont surendettées et continuent de s'endetter à cause des taux d'intérêt très bas auxquels elles peuvent se financer. De plus, vu la quantité énorme de capitaux dont elles disposent et auxquels elles veulent donner des débouchés (dans la logique court-termiste typique du capitalisme financier de maximisation immédiate des profits des actionnaires), ces entreprises n'hésitent pas à profiter des taux bas pour emprunter afin d'acheter des titres douteux de dettes (junk bonds) à haut rendement émis par des entreprises en mauvaise posture, lesquelles sont alors dans un cycle permanent d'endettement. Ajoutons également que les grandes banques privées « *too big to fail* » sont extrêmement fragiles et les cours de leurs valeurs boursières ne cessent de chuter.

À l'évidence, la poursuite de cette politique de Quantitative easing constitue un risque de crise très sérieux. Officiellement, la BCE a mis fin à ce programme de rachat en décembre 2018, mais elle a décidé en réalité de maintenir constant le stock d'environ 2.200 milliards d'euros de titres souverains qu'elle a achetés aux banques privées. Cela signifie que, quand des titres souverains arriveront à échéance, elle rachètera des titres souverains aux banques pour un montant équivalent et elle continuera ainsi à leur injecter des liquidités. De plus, la BCE continue de prêter des liquidités aux banques à 0 % de taux d'intérêt et elle vient de leur promettre de ne pas augmenter le taux avant fin 2020. Elle va également accorder aux banques privées de nouveaux prêts massifs à moyen et long terme, ce qu'on appelle dans le jargon, des TLTRO (Targeted longer-term refinancing operations). Enfin, ce rôle joué par la BCE a conduit à concentrer le secteur bancaire encore plus qu'il ne l'était avant et à rendre les risques de contagions encore plus grands (voir chapitre 1)²⁵.

La dépendance délétère des États à l'égard des marchés financiers

Comme présenté dans le chapitre 2.c. de ce document, les politiques néolibérales et austéritaires mises en place dans les pays européens et attisées par la Commission condamnent (paradoxalement en apparence) les États à des déficits budgétaires structurels. Pour les combler, les États n'ont d'autres choix que de continuer à s'endetter. Or, s'ils n'optent pas pour le financement par la voie monétaire qui creuse automatiquement la dette publique au profit des banques privées, les États s'astreint

25 L'essentiel de ce paragraphe est issu de deux articles d'Eric Toussaint, porte-parole du CADTM: Eric Toussaint, La crise économique et les banques centrales, *ibidem* et Eric Toussaint, Europe : désobéir pour mettre en œuvre une alternative favorable aux peuples, *ibidem*

gnent alors à se financer via les marchés par l'émission d'obligations à des taux qui leurs sont imposés. Cette option est choisie en très large partie par la plupart des États européens. Cela crée une situation de dépendance de fait des États à l'égard des marchés financiers. Les États sont dès lors tributaires des « paniques » sur ces marchés et des évaluations que les agences de notations décident d'attribuer à leurs dettes. Tout est donc fait pour « rassurer » les marchés financiers, via les mesures austéritaires susceptibles de le faire.

Pourtant, ce mode de financement n'est aucunement une fatalité. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, jusque dans les années 1970, la France, qui avait nationalisé la Banque de France et les quatre plus grandes banques de dépôt du pays, avait mis en place un système de financement public efficace et autrement plus bénéfique à l'intérêt commun appelé « le Circuit du Trésor ». Via celui-ci, le gouvernement imposait aux banques de lui acheter des titres de dette à des prix et des taux d'intérêt qu'il définissait lui-même. Ce mécanisme, alors même qu'il permettait d'atteindre des niveaux d'investissement jamais retrouvés par la suite en Europe occidentale²⁶ et de développer la sécurité sociale, tout en gardant un taux d'endettement maîtrisé, fut abandonné lors de la vague néolibérale des années 1980²⁷. À l'évidence, dans leur intérêt et celui de leur population, les États devraient revenir à un système proche de celui-là tout en socialisant les banques (voir chapitre 1) et en imposant également aux grandes entreprises présentes dans leur pays et aux ménages les plus riches d'acheter leurs titres de dette à leurs propres conditions. Par ailleurs, les ménages des

26 Les fameuses « 30 glorieuses » n'étant, de fait, pas l'effet d'un heureux hasard qui survint durant ces années là mais celui de politiques économiques différentes de celles qui prirent court dans les années 1980 sous l'influence des économistes de l'École de Chicago.

27 Lire Benjamin Lemoine, *L'Ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, éd. La Découverte, 2016, Paris.

classes plus populaires détenant une épargne pourraient être intéressés de contribuer volontairement aux finances publiques (pour financer des projets d'utilité générale) grâce à un recours accru aux Bons d'État.

La banque centrale doit également financer les politiques publiques en achetant de la dette publique.

L'urgence écologique et sociale et la nouvelle crise financière à venir doivent persuader les institutions publiques qu'il est indispensable de s'affranchir des banques et des marchés financiers pour mettre en place ce type d'alternatives et pour libérer l'investissement public au profit de la société dans son ensemble.

Revendications et alternatives

Les institutions européennes doivent permettre aux États-membres de suivre des modes de financement légitimes et qui servent l'intérêt général. Si elles ne le leur permettent pas, les États doivent alors prendre des mesures unilatérales et souveraines, afin de garantir la satisfaction des droits humains fondamentaux, de réaliser la justice sociale et de financer la transition écologique. Tenant compte de la brutalité avec laquelle la BCE a réagi face au gouvernement Tsipras en 2015 afin de s'opposer aux aspirations démocratiques du peuple grec, les citoyens et citoyennes et les gouvernements doivent se préparer à la répétition de ce genre de comportement dans le futur. Si les institutions européennes ne modifient pas leur politique austéritaire et antidémocratique, les gouvernements voulant rompre avec les politiques néolibérales ne devraient pas hésiter à recourir à une politique d'autodéfense en suspendant le remboursement des titres détenus par

la BCE tout en se lançant dans une politique légitime d'emprunts publics, combinée à un audit à participation citoyenne de leurs dettes publiques afin d'en répudier les parties illégitime, odieuse, illégale et/ou insoutenable.

Il s'agit dès lors de mettre en place des circuits alternatifs au financement actuel de l'État tels que :

- Une politique monétaire remise au service du bien commun au lieu de servir les banques privées qui en tirent un profit au passage et augmentent les intérêts auquel les États européens se financent. Les États doivent pouvoir se financer directement auprès des banques centrales.
- Avoir supprimé les monnaies nationales au moment de la mise en circulation de l'euro est une aberration qui a livré les citoyens-ne-s d'Europe aux volontés des détenteurs de capitaux et particulièrement à ceux des pays du Centre de l'UE, Allemagne en tête (voir le chapitre 5.a.). Une monnaie européenne unique n'aurait de sens pour l'intérêt général que s'il y avait un état européen commun qui pouvait effectivement exercer sa souveraineté sur celle-ci et non la laisser aux « marchés ». Une monnaie d'échange au niveau européen (voire même international) n'est pas insensé, c'est son caractère monopolistique, « unique », et construit dans l'intérêt du capital qui le sont avant tout. L'euro tel qu'il existe aujourd'hui est un instrument d'oppression des populations par les détenteurs de capitaux et en ce sens, il doit être abandonné.
- Les pays européens doivent s'affranchir des marchés financiers et mettre en place un système de financement interne. Il doivent réactiver et améliorer le « Circuit du Trésor » (selon l'expression française), c'est-à-dire contraindre les banques et les

grandes entreprises actives sur le territoire à acheter de la dette publique à des taux imposés par le gouvernement.

Des mesures d'urgence doivent également être prises pour éviter à l'avenir de nouvelles crises financières et pour financer une politique de justice sociale et environnementale

- Voir les mesures concernant les banques exposées dans le chapitre 1.
- En cas de faillite ou de licenciements massifs de banques ou d'entreprises privées, les institutions publiques doivent privilégier l'intérêt de la population à ceux des actionnaires et recourir à des bail-in²⁸ et des socialisations partout où cela est nécessaire. Les secteurs stratégiques de l'économie doivent, dans tous les cas, être transférés au domaine public (notamment pour assurer la transition environnementale) avec un réel contrôle citoyen.
- Les banques centrales doivent être radicalement refondées, leurs missions doivent être redéfinies. Elles doivent reprendre le rôle de création monétaire en faveur du secteur public et contribuer activement au financement de la transition écologique et à la lutte contre l'injustice sociale. Elles doivent être gérées, comme les autres banques, en tant que banques publiques sous contrôle citoyen (socialisées) et être responsables devant les parlements.
- La pratique des banques capitalistes est d'accorder du crédit en fonction des profits espérés et non du caractère véritablement utile socialement et soutenable écologiquement. Cela ne doit pas aboutir à une délégitimation du principe du crédit, car celui-ci est une anticipation du développement à venir. En revanche, cela ren-

28 Un refinancement par les actionnaires. Voir chapitre 1.

force l'exigence de contrôle de la nature de ce crédit, et cela d'un bout à l'autre de la chaîne du système bancaire : à l'origine lors de l'octroi des crédits, et ensuite au moment du refinancement des banques pour que ne soient acceptés par la banque centrale que des titres satisfaisant aux critères sociaux et écologiques²⁹. L'efficacité de ce contrôle exige de poser la question de la socialisation de l'ensemble du système bancaire, que ce soit aux échelons global ou local.

La dette publique pourrait constituer un instrument de financement d'un vaste programme de transition écologique, au lieu de servir à imposer des politiques anti-sociales, extractivistes, productivistes, favorisant la compétition entre les peuples. L'endettement public n'est pas mauvais en soi. Les pouvoirs publics peuvent recourir à l'emprunt pour :

- financer la fermeture complète des centrales nucléaires ou thermiques ;
- remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement. Cela devant s'inscrire dans une diminution globale et radicale de la consommation d'énergie ;
- financer une reconversion de l'agriculture actuelle qui contribue de manière importante au changement climatique et qui est une grosse consommatrice d'intrants chimiques responsables de la baisse de biodiversité. Il s'agit de redonner aux activités agricoles une orientation compatible avec la lutte pour la préservation de l'environnement et contre les changements

climatiques en favorisant notamment les circuits courts et en produisant de la nourriture biologique ;

- réduire radicalement le transport routier et aérien au profit de transports collectifs par voie ferrée ;
- développer des modes de transport de marchandises plus écologiques ;
- financer un vaste programme de développement d'un habitat de meilleure qualité et consommant beaucoup moins d'énergie ;
- etc.

L'emprunt public est légitime s'il est au service de projets eux-mêmes légitimes et si ceux et celles qui contribuent à l'emprunt le font également de manière légitime.

²⁹ J.-M. Harribey, *Comment financer la transition écologique*, 2018, <http://harribey.u-bordeau4.fr/travaux/soutenabilite/arlesienne-financement.pdf> et *Quel financement de la transition écologique pour échapper au capitalisme vert ?*, 2018 - <http://harribey.u-bordeau4.fr/travaux/soutenabilite/financement-transition-ecologique.pdf>

Pour en savoir plus

Benjamin Lemoine, *L'Ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, éd. La Découverte, 2016, Paris.

Eric Toussaint, *La crise économique et les banques centrales*, CADTM, mars 2019 - <http://www.cadtm.org/La-crise-economique-et-les-banques-centrales>

Eric Toussaint, Meera Srinivasan, « Tôt ou tard il y aura une nouvelle crise financière », CADTM, mai 2018 - <http://www.cadtm.org/Tot-ou-tard-il-y-aura-une-nouvelle-crise-financiere>

Eric Toussaint, *Europe : désobéir pour mettre en œuvre une alternative favorable aux peuples*, CADTM, février 2019 - <http://www.cadtm.org/Europe-desobeir-pour-mettre-en-oeuvre-une-alternative-favorable-aux-peuples>

Martine Orange, *La BCE face à ses limites*, Médiapart, mars 2019 - https://www.mediapart.fr/journal/international/080319/la-bce-face-ses-limites?page_article=1

Delphine Cuny, *La BCE choque les marchés en repoussant la hausse des taux*, La Tribune, mars 2019 - [https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-bce-choque-les-marches-en-repoussant-la-hausse-des-taux-809976.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190308](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-bce-choque-les-marches-en-repoussant-la-hausse-des-taux-809976.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190308)

J.-M. Harribey, *Comment financer la transition écologique*, 2018 - <http://harribey.u-bordeau4.fr/travaux/soutenabilite/arlesienne-financement.pdf>

J.-M. Harribey, *Quel financement de la transition écologique pour échapper au capitalisme vert ?*, 2018 - <http://harribey.u-bordeau4.fr/travaux/soutenabilite/financement-transition-ecologique.pdf>

Michael Roberts, *Stagnation laïque, politique monétaire et John Law*, Anti K, mars 2019 - <https://www.anti-k.org/2019/03/16/stagnation-laique-politique-monetaire-et-john-law>

Les Économistes atterrés, *La Monnaie, Un enjeu politique*, Le Seuil, 2018



2. Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales

b. Se libérer des normes comptables qui étranglent l'investissement local au profit des Partenariats Public-Privé (PPP)

Contributeurs/trices: Adrien Peroches (ACiDe Bruxelles – Belgique), Nicola Scherer (Observatori del Deute en la Globalització – État espagnol), Fanny Malinen et Joel Benjamin (Research for Action – Royaume-Uni)

Des normes très contraignantes à caractère financier, budgétaire et comptable ont été édictées au sein de l'Union Européenne (UE) ces trente-cinq dernières années (voir également chapitre 2.c.). Alors que certaines sont bien connues des citoyen-ne-s européen-ne-s, d'autres leurs sont nettement moins familières car elles sont maintenues trop complexes et ignorées par les médias. C'est particulièrement le cas des normes comptables. En effet, ce qui a trait à la comptabilité est en général considéré comme une affaire d'experts et, selon nombre de ces experts, devrait le rester. Pourtant, les choix fondamentaux faits en matière de comptabilité sont, eux aussi, éminemment politiques. Il ne devrait pas être nécessaire d'être un-e comptable qualifié-e pour avoir accès à la compréhension des comptes publics et ainsi exiger une voix sur les choix qu'ils impliquent. En effet, les autorités publiques, à tous les niveaux de pouvoir, sont tenues à la publicité passive et active des informations qui concernent les citoyen-ne-s. En d'autres termes, elles doivent permettre

à celles/ceux-ci l'accès à l'information, la rendre intelligible et activement informer les citoyen-ne-s de l'évolution des normes. Les décisions comptables ont des conséquences considérables sur la vie quotidienne des 513 millions d'habitant-e-s de l'UE. En l'espèce, derrière l'expertise se cache l'idéologie comme le montre bien l'exemple des règles d'enregistrement comptable des dépenses des structures publiques de l'UE.

Dans l'UE, les normes financières et budgétaires les plus connues qui s'imposent à chacun des pays membres (et aux candidats à son adhésion) sont les suivantes :

- les déficits publics annuels doivent être inférieurs à 3 % de leur Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- les déficits publics structurels annuels doivent être inférieurs à 0,5 % de PIB nominal ;
- les dettes publiques ne doivent pas dépasser 60% de leur PIB.

Le Système Comptable Européen SEC 2010

Le Système Comptable Européen (SEC 2010) est un système de comptabilité des comptes nationaux imposé aux pays membres de l'UE. Les règles du SEC 2010 sont appliquées pour :

- mesurer les critères de convergence du Traité de Maastricht de 1992 (déficit public maximum de 3 % du PIB et dette publique maximum de 60 % du PIB) ;
- suivre de manière permanente les finances publiques des pays membres afin de garantir les critères de convergence (Pacte de Stabilité et de Croissance de 1997 renforcé par le Six-pack et le Two-pack de 2011 et 2013) ;
- mesurer la nouvelle règle de déficit structurel maximum de 0,5 % du PIB nominal fixée par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union Économique et Monétaire (2013).

Ce qui est beaucoup moins connu des citoyens, c'est que ces normes financières et budgétaires ne s'appliquent pas seulement au niveau des finances nationales. Tous les niveaux administratifs tels que les villes, les régions, les communautés, les provinces/départements/comtés, les communes et même les administrations publiques (en ce compris les systèmes sociaux) des États-membres sont régis par les mêmes principes. Les coupes d'austérité ont également servi de prétexte à la fermeture d'organismes publics d'audit, ce qui a permis de céder un plus grand pouvoir aux sociétés privées d'audit. Par exemple, en 2015, la Commission d'audit d'Angleterre a été fermée et la mission d'audit des collectivités locales a été confiée aux seules sociétés privées qui ont rechigné à se pencher sur les préoccupations des résidents et à enquêter sur les prêts des banques qui sont aussi des clients qui payent leurs honoraires à ces mêmes auditeurs.³⁰

Moins connues encore sont les normes comptables édictées pour l'enregistrement comptable des dépenses publiques, à l'aune desquelles ces déficits publics seront mesurés. Il s'agit des normes européennes « SEC 2010 » (Cf. encadré 1) dont il est question dans ce texte.

D'après les normes SEC 2010, les dépenses d'investissements doivent être enregistrées en une seule fois, dans l'année au cours de laquelle elle sont engagées. Cela revient à considérer les dépenses d'investissement comme des dépenses courantes au même titre par exemple que les dépenses de gaz, d'électricité ou de fournitures de bu-

reau^{31, 32, 33}. Ces normes interdisent donc aux entités publiques d'étaler le coût de leurs investissements sur la durée de leur utilisation, sous la forme d'amortissements annuels, comme cela est prescrit pour toutes les entreprises privées. La conséquence immédiate et évidente de cette règle est d'augmenter l'importance des déficits publics annuels puisque des dépenses d'investissements qui auraient pu être amorties sur plusieurs années (5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans etc.) ne le sont pas et viennent d'un seul coup alourdir à 100 % de leur valeur les dépenses annuelles de l'entité publique concernée. Le même investissement de dix millions d'euros réalisé par une entité publique en année «n» va donc peser dans ses comptes de cette même année «n» pour dix millions d'euros alors qu'il pèserait pour un million d'euros dans les comptes d'une entreprise privée qui l'amortirait sur sa durée d'utilisation de dix ans, par exemple.

On voit donc bien que cette norme comptable réservée aux investissements publics introduit une discrimination comptable vis-à-vis des règles régissant le secteur privé. Elle se révèle être une machine infernale à servir les collectivités publiques de leur capacité d'investissement à partir du moment où cette règle est associée aux normes de déficit public annuel que l'on connaît. Cette norme de déficit public annuel est, par ailleurs, rendue encore plus intenable du fait que les normes

31 Belfius, *Cadre Comptable - Fiche 13 - Comptes des pouvoirs locaux et normes SEC-2010*, 2018 - <https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/07/guide-comment-fonctionne-une-commune-wallonie-fr-fiche-13.pdf>

32 UVCW, *La norme SEC 2010 et les nouvelles contraintes budgétaires européennes. Quel impact aujourd'hui pour les communes wallonnes*, 2015 - https://www.uvcw.be/no_index/articles-pdf/5962.pdf

33 Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, *Proposition de résolution visant à adapter les contraintes budgétaires et comptables européennes pour stimuler les investissements publics*, 2016 - <http://www.weblex.irinet.be/data/crb/doc/2016-17/130905/images.pdf>

30 *Debt and Democracy in Newham : A Citizen Audit of LOBO Loans*, Research for Action, 2018 (en anglais)

Qu'est ce qu'un PPP ? Quels en sont les risques ?

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère.

Les PPP, s'ils ont le vent en poupe dans l'UE, sont dans le même temps très critiqués. Par exemple, en 2018, un rapport de la cour des comptes de l'UE conclut que les PPP présentent de nombreuses lacunes, des avantages limités et souvent de graves dérives. Les dossiers analysés par l'institution représentaient 9,6 milliards d'euros dont 2,2 milliards venant de l'UE, parmi un total de 5,6 milliards d'euros engagés sur la période par l'UE pour 84 projets en PPP. Presque tous les projets audités ont connu des retards (de 2 à 52 mois) et le surcoût a été de près de 1,5 milliard d'euros (supportés par des partenaires publics et le contribuable et non par le privé).

comptables imposées ne permettent pas de compenser un déficit temporaire en faisant appel aux réserves ou au résultat reporté.

L'ampleur des conséquences de ces normes pour les collectivités locales est d'autant plus importante que ces dernières réalisent en moyenne dans chacun des États de l'UE environ deux tiers des investissements publics totaux. Face à cet implacable carcan et à la nécessité de réaliser les investissements indispensables pour la collectivité, les entités publiques doivent différer le plus longtemps possible leurs dépenses d'investissement en engageant chaque année des dépenses d'entretien qui ne seront pas susceptibles de remettre en cause le respect du déficit public normé même si un tel choix n'a aucun sens au plan de simples critères de rentabilité. Une autre option pour l'entité publique est de trouver « un partenaire » qui lui n'a pas à se soumettre à cette règle comptable consistant à prendre en charge 100 % de la dépense d'investissement dans l'année de son engage-

ment^{34, 35}. Le partenaire recherché ne pourra donc être, par construction, qu'une entreprise privée qui pour autant ne se substituera pas totalement à l'entité publique mais qui réalisera l'investissement pour son compte dans le cadre d'un PPP (Cf. Encadré 2). Du fait des normes SEC 2010, l'entité publique ne se situe donc pas dans une situation de choix (porter elle-même l'investissement ou recourir à un PPP) à l'issue d'une analyse avantages/inconvénients effectuée en toute indépendance et en toute sérénité. Dans ce cadre, l'entreprise privée est généralement en position de force et donc en mesure d'imposer ses propres critères de rentabilité à son partenaire public tout en agissant dans un but de maximisation du profit et non de défense d'un service d'intérêt général. Ajoutons que, vu l'envergure des investissements à réaliser, il est clair que dans la grande majorité des cas, seules de très

34 CEPAG, *Le danger des normes « SEC 2010 » pour nos services publics*, 2016 - http://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_sept._2016_-_ccb_-_sec_2010_0.pdf

35 *La Libre Belgique*, *Partenariat public-privé, une bonne affaire ou une bombe à retardement ?*, 2018 (<https://www.lalibre.be/debats/opinions/partenariat-public-privé-une-bonne-affaire-ou-une-bombe-a-retardement-opinion-5a5b-974bcd70b09cefa5a7b5>)

grandes entreprises peuvent être amenées à participer à ces PPP.

Enfin, non contents de mettre au régime sec la plupart des administrations publiques³⁶, les dogmatiques de la norme ont décidé de revoir à la baisse les critères qui confèrent à une administration son caractère d'administration publique. Cette révision à la baisse a eu pour conséquence d'élargir le champ des acteurs soumis à ces normes comptables. Il en est ainsi de nombreuses associations, organismes, entreprises ayant des liens avec le public. Ainsi, les services publics d'aide sociale qui sont souvent « attachés » aux pouvoirs locaux en tant qu'entités consolidées se voient dans certains cas contraints de suivre, alors même qu'ils ne présentent pas de budgets déficitaires, des programmes de rigueur budgétaire dans le but de dégager davantage d'excédents qui serviront in fine à participer au remboursement de la dette de la commune à laquelle ils sont rattachés.

Afin d'assurer le respect des normes et des règles instituées au sein de l'UE, des processus nationaux de régulation ont été mis en place, processus qui s'imposent au niveau local et qui peuvent déboucher sur des pénalités financières³⁷.

En conclusion, les conséquences de l'application de ces normes SEC 2010 pour les collectivités locales sont ravageuses. Elles conduisent les États membres et leurs collectivités locales à couper en premier lieu dans les dépenses d'investissement³⁸. L'OCDE souligne même que la baisse de l'investissement public est plus marquée dans les pays où « l'assainissement budgétaire » a été le plus

poussé³⁹. Des objectifs aussi majeurs que la transition écologique nécessitant des investissements importants à tous niveaux, y compris local, sont dès lors remis en cause.

Selon le manifeste de la Campagne mondiale contre les PPP adressé au Groupe de la Banque mondiale⁴⁰, qui a été signé par 152 organisations nationales, régionales et internationales de la société civile, syndicats et organisations de citoyens de 45 pays, les principaux risques sont :

UNE MENACE POUR LES FINANCES PUBLIQUES : Les PPP sont souvent coûteux et à haut risque

De manière générale, le coût des PPP est dans la grande majorité des cas plus élevé pour les collectivités publiques. En 2006, la Cour des comptes de Belgique évaluait les surcoûts pour les structures publiques de 8 à 12 % alors que la Cour des comptes Française qualifiait en 2015 les PPP de « pas pleinement efficaces et pouvant même avoir un impact important (défavorable) à long terme sur les budgets des collectivités territoriales ». Les équipements fournis étaient financés par les taxes des utilisateurs et l'utilisateur payait l'utilisation des équipements plus cher que si ceux-ci avaient été gérés par l'autorité publique. La Cour des comptes française a également estimé que les contrats de PPP étaient trop risqués pour les collectivités locales parce que les contrats, qui sont généralement conclus pour 20 ou 30 ans, n'étaient pas clairs et que les structures publiques n'étaient pas

39 OCDE, *Perspectives Economiques - Chapitre 3 - Stimuler l'investissement pour une croissance plus forte et durable*, 2015 - <http://www.oecd.org/fr/economie/perspectives/stimuler-investissement-juin-2015.pdf>

40 Civil Society Organisations' open letter to World Bank Executive Directors on the Bank's approach to Public-Private Partnerships (PPPs), 2018 - <https://eurodad.org/ED-open-letter-PPPs>

suffisamment protégées⁴¹. Concrètement, l'utilisateur finance un équipement par ses impôts des années durant et paye fréquemment l'accès à celui-ci plus cher que si le service était directement géré par la collectivité⁴². Enfin, le coût de financement bancaire est bien souvent plus élevé pour des partenaires privés que celui qu'auraient connu des collectivités publiques si elles avaient pu effectuer elles-mêmes leurs investissements. Cela a donc pour conséquence de renchérir le coût des infrastructures mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé. Comme les PPP peuvent être cachés « hors bilan » pour ne pas apparaître dans les chiffres du budget et de la dette publique, ils comportent un grand risque d'endettement futur inconnu. En ce sens, le Sénat français a qualifié les PPP de bombes à retardement⁴³. Par ailleurs, le Sénat français met également en évidence que les PPP bénéficient de manière quasi-systématique aux grandes compagnies de construction immobilière tels que Bouygues, Eiffage ou Vinci au détriment des petites et moyennes entreprises locales. Malgré les prétentions contraires, il existe un partage inégal du risque⁴⁴. Les PPP sont souvent plus risqués pour les gouvernements que pour les entreprises privées concernées. Si tout va bien, l'entreprise en retire des avantages, mais il est fréquent que le gouvernement intervienne et assume les coûts si les choses tournent mal. Dans certains cas, cela peut conduire à une menace pour l'égalité.

41 Laurent, Breteau, Partenariats public-privé : un dispositif de plus en plus décrié, *Le Monde*, 2015 - https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/06/partenariats-public-privé-un-dispositif-de-plus-en-plus-decrie_4804403_4355770.html

42 ATTAC-WB, Les Partenariats Public-Privé, autre outil de privatisation, 2011 - <http://www.cadtm.org/Les-Partenariats-Public-Privé>

43 Sueur, Portelli, *Rapport d'information n° 733 - Les contrats de partenariats : des bombes à retardement ?*, 2014 - <http://www.senat.fr/rap/r13-733/r13-733.html>

44 ODG (Observatori del Deute en la Globalització), APP - Asociaciones Público-Privadas: el caso de las Infraestructuras, 2018 - <https://odg.cat/es/publicacion/app-infraestructuras/>

UNE MENACE POUR L'ÉGALITÉ : Les PPP ne parviennent généralement pas à répondre à l'écart salarial entre les genres ou au fossé croissant entre riches et pauvres

Les PPP menacent de creuser les inégalités en profitant à ceux qui sont déjà riches - c'est-à-dire les détenteurs de capitaux qui investissent dans les projets PPP et en tirent profit - au détriment de celles et ceux qui sont déjà pauvres et vulnérables, et en particulier les femmes. Généralement, les PPP sont synonymes d'une plus grande précarité et de conditions de travail défavorables aux employé-e-s qui travaillent avec et sur des infrastructures de mauvaise qualité et/ou dangereuses. En outre, comme le montre une étude menée en 2019 par Eurodad, Femnet et le Réseau Genre et Développement, les PPP exacerbent l'inégalité entre les genres de trois manières :

- en se répercutant sur les ressources publiques, elles minent la capacité de l'État à fournir des services publics et des infrastructures pouvant avoir un effet positif sur les inégalités de genre ou à promouvoir des emplois et des conditions de travail décentes pour les femmes.
- la recherche du profit par les prestataires privés limite l'accès aux services pour les plus marginalisé-e-s, ce qui compromet la capacité des projets PPP à contribuer à des objectifs sociaux tels que l'égalité des genres. Leur manque de transparence aggrave davantage le problème.
- cette recherche du profit limite également l'offre de « travail décent » pour les femmes dans le cadre de projets PPP.⁴⁵

45 Eurodad, Femnet, Gender & Development Network, Can public-private partnerships deliver gender equality ?, Mars 2019 (en anglais) - <https://eurodad.org/files/pdf/can-public-private-partnerships-deliver-gender-equality.pdf>

UNE MENACE POUR LA DÉMOCRATIE : les PPP augmentent les risques de corruption et réduisent la capacité des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public

Les contrats PPP sont extrêmement complexes. Les négociations sont couvertes par le secret commercial, ce qui rend difficile leur examen par la société civile et les parlementaires. Ce manque de transparence augmente considérablement le risque de corruption et sape la responsabilité démocratique. En outre, les contrats de PPP sapent (utilisé à la ligne précédente – changer par « détériorent »?) souvent le droit et l'obligation de l'État de réglementer dans l'intérêt public. Les PPP peuvent limiter la capacité des gouvernements à mettre en œuvre de nouvelles politiques - par exemple des réglementations environnementales ou sociales renforcées - qui pourraient affecter des projets particuliers. En outre, les PPP menacent encore davantage la démocratie parce que les contrats PPP tendent à favoriser l'arbitrage international opaque et irresponsable plutôt que les tribunaux locaux ou nationaux, sans tenir compte des inconvénients de ces systèmes de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS). En vertu des contrats PPP proposés par la Banque mondiale, l'État peut même être tenu responsable des coûts liés aux grèves des travailleurs/euses.

UNE MENACE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX : Les PPP peuvent donner lieu à des abus à l'encontre des droits humains, sociaux et environnementaux.

Les PPP sont un moyen prisé par les grandes entreprises de construction pour financer des « mégaprojets d'infrastructure », mais les barrages, les autoroutes, les grandes plantations, les pipelines et les infrastructures énergétiques à forte intensité de carbone peuvent détruire des habitats, déplacer des communautés et détruire des ressources naturelles comme les lacs et rivières. Les PPP ont également entraîné des déplacements forcés, la répression et d'autres abus à l'encontre des manifestants, des communautés locales et des peuples autochtones. Il existe également un nombre croissant de PPP dans le domaine de l'énergie polluante, notamment le pétrole, le gaz, le charbon et la transformation de déchets en énergie par incinération, qui contribuent tous au changement climatique. De plus, les législations sociales et environnementales sont de plus en plus affaiblies afin de créer un environnement « concurrentiel » pour les PPP.

Malgré ces menaces, les PPP constituent un choix de financement prioritaire pour les institutions européennes et les États-membres. Le « Plan Juncker » lancé en 2015 a permis un essor considérable de l'utilisation des PPP par la Banque européenne d'investissement en renforçant la charge des risques portée par les institutions publiques (par la constitution d'un fonds de garantie de 33 milliards d'euros). Cela montre à quel point, au lieu de répondre à l'étranglement des investissements publics en desserrant l'étau budgétaire et en redonnant aux États des capacités de financements viables, les politiques actuelles au niveau européen servent à donner des débouchés aux capitaux privés en faisant porter les risques au public.

Revendications et alternatives

Sur les normes comptables :

- Les institutions européennes et les États doivent pleinement assumer leur obligation de publicité active et passive de l'information, en ce compris sur les sujets complexes tels que les normes comptables. Ils doivent permettre une pleine compréhension des enjeux financiers des institutions publiques par les citoyen-ne-s pour rendre possible l'exercice de la démocratie.
- Mettre fin aux normes qui inscrivent 100 % de l'investissement dans les comptes à la date de l'affectation et appliquer les pratiques habituelles d'amortissement annuel (distinguer à nouveau les dépenses « ordinaires » des dépenses « extraordinaires ») ;
- Retirer les dépenses d'investissement écologiques et sociaux du calcul des déficits publics annuels, quelle que soit la méthode de calcul du PIB ;
- Définir des règles de déficit public qui tiennent compte des spécificités nationales, telles que les pyramides des âges, qui montrent la nécessité d'investir davantage dans l'éducation ou les soins aux personnes âgées ;
- Séparer les dépenses structurelles des dépenses de recherche et développement afin de tenir compte de l'amortissement comme pour les investissements ;
- Libérer totalement les dépenses destinées à la transition écologique et à la lutte contre la pauvreté : ces investissements doivent être considérés comme exceptionnels, ne pas être comptabilisés, ni dans les dépenses structurelles, ni dans les dépenses d'investissement, mais en tant que « dépenses en temps de crise »,

non soumises aux contraintes comptables, budgétaires ou financières d'autres formes de dépenses ;

- Introduire dans les règles comptables, budgétaires et financières des concepts sociaux utiles tels que l'utilité sociale, la protection de l'environnement, etc ;
- Établir des normes juridiques limitant et réglementant fortement les activités des agences privées d'audit et de conseil (Big Four, Accenture, etc.) qui sont au cœur de l'élaboration des normes comptables et de la création des projets PPP. En fait, les Big Four réalisent un chiffre d'affaires mondial de 20 milliards de dollars par an. Le chiffre d'affaires annuel en Belgique seulement s'élève à près de 200 millions d'euros et en France à près de 600 millions d'euros, tout en organisant l'optimisation fiscale à l'échelle industrielle. Accenture, bien qu'étant un grand fournisseur du secteur public (500 000 personnes dans le monde), est domicilié aux Bermudes.
- Séparer de nouveau la comptabilité des pouvoirs publics et les comptes des services publics (les « entités consolidées »). S'ils doivent bien sûr être gérés de manière transparente et efficace, ces derniers n'ont pas vocation à être rentables et à contribuer à rembourser la dette publique mais à fournir des services de qualité et accessibles à toute la population.

Ces normes qui imposent chaque jour plus de carcan aux populations européennes et les scandales récurrents concernant l'utilisation de l'argent public montrent la nécessité d'établir un réel contrôle citoyen permanent sur les finances publiques. Il est également important d'envisager de désobéir à ces normes, avec une perspective, comme en Espagne⁴⁶, de front municipal contre la dette et l'austérité.

⁴⁶ Voir Fátima Martín, Jérôme Duval, Espagne : À Cadix, le Réseau municipaliste contre la dette illégitime a tenu avec succès sa deuxième réunion, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Espagne-A-Cadix-le-Reseau>

Sur la place du secteur privé dans les services et biens publics :

Les institutions de l'UE et les gouvernements européens doivent prendre des mesures globales contre la financiarisation car les PPP ne sont qu'un outil permettant aux institutions financières et aux très grandes entreprises d'accroître leurs profits et leur emprise sur l'économie. (Voir les autres chapitres de ce document).

En ce qui concerne spécifiquement les PPP, nous revendiquons la mise en œuvre des recommandations et des alternatives formulées par ODG (*Observatori del Deute en la Globalització*) dans son étude « *Les risques des partenariats public-privé, le cas de Renace au Guatemala* » (« *Riesgos de las asociaciones público-privadas, El caso de Renace en Guatemala* ») :

Ces recommandations sont à évaluer dans le cadre d'une dénonciation globale de l'utilisation des PPP. Nous recommandons que ceux-ci soient purement et simplement interdits et remplacés par d'autres formes de collaborations tels que les « partenariats public-public » décrits ci-dessous et les « partenariat public-communautés » impliquant l'action et le contrôle direct des citoyen-ne-s.

NE PAS SURDIMENSIONNER LA DEMANDE D'INFRASTRUCTURES

La première recommandation repose sur la remise en question du volume et des types d'infrastructures en construction. L'intérêt qu'ont les investisseurs à obtenir des bénéfices importants par rapport aux investissements d'infrastructure peut impliquer une pression importante pour leur développement sans logique de nécessité pour la population, ce qui devrait être l'objectif de leur construction. Pour que cela ne se produise pas, il faut qu'il y ait une bonne gouvernance démocratique avant que les grands projets

d'infrastructure ou de services ne soient approuvés. Cela peut se faire par le biais d'une consultation éclairée, avec la participation et le suivi des communautés potentiellement affectées par les projets et de la société civile dans son ensemble.

CALCULER LES COÛTS RÉELS DES PPP ACTUELS

Les coûts réels du financement des infrastructures par le biais des PPP devraient être calculés et leurs risques fiscaux reconnus. Les PPP sont une forme de comptabilité « créative », en ce sens qu'ils devraient être inclus dans la comptabilité nationale et le risque de dettes éventuelles cachées devrait être pris en compte, par exemple en cas d'échec du projet, tout comme leurs implications fiscales à long terme. Les meilleurs mécanismes de financement devraient être sélectionnés sur la base d'une analyse des coûts réels des PPP pour l'ensemble du projet.

[Tous les PPP actuels doivent faire l'objet d'un audit afin d'identifier ceux qui sont abusivement favorables au prestataire privé et d'obliger ce dernier à rembourser son profit illégitime à l'État.]

RECONNAÎTRE LES RISQUES DES PPP ACTUELS

Les autres menaces posées par les PPP dans le domaine des infrastructures doivent être reconnues, en plus des risques fiscaux mentionnés ci-dessus. En ce sens, il convient d'évaluer les dangers d'un surfinancement des projets qui génèrent une dette illégitime, ainsi que les déficits démocratiques des PPP. Parmi ceux-ci, il convient de souligner le manque de transparence des PPP, à travers des contrats complexes et des négociations occultées par le principe de la confidentialité commerciale, qui empêche le contrôle d'organisations indépendantes, des citoyen-ne-s et des gouvernements, augmentant ainsi le risque de corrup-

tion. Il est important d'appliquer des normes de transparence en ce qui concerne la comptabilité des fonds publics, les contrats et les rapports de suivi des projets d'infrastructure, qui devraient être publiés de manière proactive. En outre, les risques potentiels que les PPP et les méga-infrastructures font courir aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESCER) au niveau des populations locales, de la société civile et de l'environnement devraient être évalués et faire l'objet de rapports, comme indiqué ci-après.

Alternatives aux PPP :

DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA DÉFENSE DES BIENS COMMUNS

Compte tenu de l'augmentation et de la promotion des PPP par les institutions internationales susmentionnées, il convient de parier sur la promotion de services et d'infrastructures publics de qualité, financés par des fonds publics, contrôlés démocratiquement et qui rendent effectif le respect des DESCER de tou-te-s les citoyen-ne-s. Une alternative aux PPP est le partenariat public-public, qui est une association entre un organisme public ou une autorité publique et un autre organisme ou une organisation à but non lucratif pour fournir des services et/ou des installations, dans le but de transférer les connaissances techniques et l'expérience des projets. Bien que peu de projets aient

encore été mis en œuvre, ces associations, contrairement aux PPP, ne recherchent pas un bénéfice économique, mais le transfert et la complémentarité des connaissances et des expériences pour mener à bien un projet.

DONNER LA PRIORITÉ AU RESPECT DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX ET À L'ÉQUITÉ

Le mode de financement des infrastructures doit être responsable, transparent et durable d'un point de vue environnemental et fiscal, tout en accordant la priorité au respect des DESCER et à l'équité sociale. Les projets doivent être évalués de manière multidimensionnelle pour leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, et pas seulement pour leur valeur économique. De nouveaux critères d'évaluation sont donc nécessaires pour intégrer les dimensions sociales et environnementales. En ce sens, les gouvernements devraient élaborer des indicateurs clairs pour surveiller efficacement les impacts potentiels des projets, de la phase de sélection des projets à la phase opérationnelle, et les projets devraient être conçus et sélectionnés dans l'intérêt de l'ensemble de la société, en donnant la priorité au respect des DESCER et à l'équité. Il doit y avoir un engagement envers les services publics et un accès équitable aux services d'infrastructure, en évitant les impacts négatifs sur l'environnement. Le bien-être social et la durabilité environnementale doivent primer sur les intérêts économiques et financiers.

Pour en savoir plus

SUR SEC 2010 ET LA FINANCIARISATION:

Debt and Democracy in Newham : A Citizen Audit of LOBO Loans, Research for Action, 2018 (en anglais) - <https://researchforaction.uk/debt-and-democracy-in-newham-a-citizen-audit-of-lobo-debt>

Le danger des normes « SEC 2010 » pour nos services publics, CEPAG, 2016 - http://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_sept._2016_-_ccb_-_sec_2010_0.pdf

Virginie de Romanet, Le carcan budgétaire au niveau communal, ACiDe Bruxelles, 2017 - <http://www.audicitoyen.be/le-carcan-budgetaire-au-niveau-communal/>

Costas Lapavitsas, *Profiting Without Producing: How Finance Exploits Us All*, 2013 (en anglais)

ODG, *Financialization of infrastructure. Losing sovereignty on energy and economy*, Observatori del Deute en la Globalització, 2015 (en anglais)

SUR LES PPP:

Les Partenariats Public-Privé, autre outil de privatisation, Attac WB, 2011 - <http://www.cadtm.org/Les-Partenariats-Public-Prive>

Eurodad, Femnet, Gender & Development Network, *Can public-private partnerships deliver gender equality?*, Mars 2019 (en anglais) - <https://eurodad.org/files/pdf/can-public-private-partnerships-deliver-gender-equality.pdf>

Blanca Bayas, Andrea Paola Galindo, *Riesgos de las asociaciones público-privadas, El caso de Renace en Guatemala*, Observatori del Deute en la Globalització, janvier 2019 (in Spanish) - <https://odg.cat/wp-content/uploads/2019/02/Informe-APP-cast-web.pdf>

History RePPPeated - How Public Private Partnership are failing, Eurodad, Octobre 2018 (en anglais) - <https://eurodad.org/files/pdf/1546956-history-repppeated-how-public-private-partnerships-are-failing-.pdf>

Civil Society Organisations' open letter to World Bank Executive Directors on the Bank's approach to Public-Private Partnerships (PPPs), 2018 (en anglais) - <https://eurodad.org/ED-open-letter-PPPs>



2. Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales

3. Sauvegarder les droits sociaux en abrogeant les mécanismes budgétaires européens imposant l'austérité et le néolibéralisme

Contributeurs/trices : Gilles Grégoire (CADTM Belgique – ACiDe Belgique), Hamel Puissant (ACiDe Bruxelles), Renaud Vivien et Eva Betavatzki (CADTM Belgique), Jean-Marie Harribey (Attac France)

Depuis l'Acte Unique européen de 1986 jusqu'à aujourd'hui, l'Union européenne n'a eu de cesse de teinter de plus en plus vivement son corpus législatif d'idéologie néolibérale. Cet acte eut pour effet d'abolir, en Europe, les balises légales nationales qui suivirent le krash de 1929 et qui visaient à imposer des garde-fous au monde de la finance et de l'activité bancaire. Il servit également à limiter l'action de l'État dans l'économie.

En 1992, la signature du Traité de Maastricht lance le projet d'une monnaie unique : l'euro. Il définit par ailleurs des critères extrêmement arbitraires et détachés de toute réflexion économique réaliste⁴⁷ qui devraient conditionner l'adoption de l'euro par les États membres : un endettement public de moins de 60 % du PIB, un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB et un taux d'inflation ne dépassant pas de plus de 1,5 % celui des trois États membres ayant les taux d'inflation les plus faibles. Ces « critères de convergence » ont été renforcés en 1997 par le Pacte de stabilité et de croissance qui y joint un « mécanisme de surveillance multilatéral » et une « procédure de déficit excessif » qui servent à imposer des sanctions économiques aux « mauvais élèves budgétaires ». Ils constitueront la base de la fameuse « Règle d'or »

⁴⁷ Faut-il vraiment payer toute la dette ?, *Le Monde diplomatique*, octobre 2014 - <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/10/A/50854>; Marie Charrel, Les 3% de déficit, une règle arbitraire née sur un coin de table, *Le Monde*, février 2017 - https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/02/06/les-3-de-deficit-une-regle-arbitraire-nee-sur-un-coin-de-table_5075181_3234.html et Marine Rabreau, Déficit : la règle des 3%, une invention française qui n'a aucun sens, *Le Figaro*, septembre 2015 - <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/09/04/29002-20150904ARTFIG00110-deficits-pourquoi-la-regle-des-3-de-bruxelles-n-a-aucun-sens.php>

instituée en 2013 (voir infra).

En 2005, trois ans après l'arrivée de l'euro dans les portefeuilles européens, l'UE et les gouvernements des États membres tentent, via le projet de Traité constitutionnel européen (TCE), d'établir un cadre formel extrêmement rigide devant permettre, entre autres, de graver dans le marbre les orientations économiques néolibérales suivies en Europe depuis vingt ans. Ce traité fut rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas. Pourtant, l'essentiel du contenu de ce projet de traité va revenir par la fenêtre, et ce sans la moindre consultation de la population avec le Traité de Lisbonne qui sera adopté en 2007. Outre le fait que la Commission gagne énormément en pouvoir politique (elle voit son monopole de l'initiative législative confirmé légalement et n'est désormais plus responsable devant les États-Membres mais devant le Parlement qui reste quant à lui structurellement très faible), ce traité reprend également, par son article 123, l'article 104 du Traité de Maastricht qui formalise l'interdiction pour les banques centrales européennes de financer directement les États membres (voir le chapitre 2a de ce document).

Au lieu d'encourager à la production d'un cadre législatif qui aurait pu, comme avant les années 1980, servir à réguler les banques et la finance qui avaient précipité l'économie mondiale dans l'abîme, la crise financière de 2008 servit de prétexte pour accélérer l'adoption de traités instituant l'austérité permanente et réduisant encore la capacité d'investissement des États, alors même que la crise sociale naissante demandait, en ce sens, des réactions urgentes des pouvoirs publics. Le discours fustigeant les niveaux d'endettement public et les déficits des États et les désignant comme responsables de la « crise des

dettes souveraines » avait pris le dessus, alors que ces niveaux d'endettement avaient explosé suite aux sauvetages bancaires et que les déficits budgétaires relevaient avant tout de l'énorme manque à gagner fiscal qui bénéficie aux multinationales (voir chapitre 3). Pourtant, ce sont ces mêmes banques et multinationales qui vont bénéficier en premier lieu des nouveaux traités économiques et budgétaires et des nouvelles réglementations compatibles (voir également les chapitres 2b et 2d).

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) de 2010 impose des restrictions économiques et financières aux pays de la zone euro qui ont notamment pour conséquence d'accentuer la pression sur les travailleurs. En effet, les objectifs de taux d'emploi sont revus à la hausse (75 % au lieu de 70 %), sans pour autant établir de critère sur le type de contrats ou de normes salariales et sociales. En résultat naturellement une explosion des contrats précaires (CDD, intérim) et sous-rémunérés, une concurrence accrue des demandeurs d'emploi, un report de l'âge de départ à la pension, une diabolisation des chômeurs, etc.

Le Pacte de compétitivité (ou de « l'Euro Plus ») de mars 2011 pousse un cran plus loin la tutelle de l'UE sur le monde du travail et de l'entreprise de ses États membres puisqu'il vise quant à lui à « stimuler l'emploi », « stimuler la compétitivité », « contribuer à la durabilité des finances publiques », « renforcer la stabilité financière » via diverses mesures.

En 2011 est également adopté un ensemble de règles européennes ayant un impact extrêmement important sur le pouvoir direct que peut exercer la Commission européenne sur la gestion financière des États.

Il s'agit du Pacte de stabilité et de croissance renforcé qui contient le « 6-pack » et le « Semester européen ». Le 6-pack permet en effet à la Commission de contrôler les dépenses des pouvoirs publics nationaux avant même qu'elles soient réalisées et lui donne un pouvoir direct d'injonction quant aux mesures à prendre pour prétendument réduire la dette publique. Ces injonctions se matérialisent par des mesures d'austérité et de libéralisation de l'économie qui non seulement impactent directement la qualité de vie des citoyens (au niveau salarial, sur les retraites et sur les investissements et les services publics) mais qui, en plus, tendent à renforcer structurellement les déficits budgétaires en réduisant drastiquement les capacités de financement des États (voir encadré ci-dessous) et à rendre indispensable pour les pouvoirs publics un recours à l'endettement pour tout investissement qui n'aurait pas lieu dans le cadre de partenariats publics-privés⁴⁸. Or, puisque les traités budgétaires contraignent également les États à limiter leur endettement, cela permet de voir les réels objectifs de ceux-ci : créer un état d'austérité permanente et capturer les capacités d'investissement (c'est-à-dire le capital) des États pour les mettre aux mains du privé. Qui plus est, si l'État vient tout de même à s'endetter⁴⁹, les traités le contraignent à recourir à nouveau au privé (dans ce cas aux grandes banques) qui en tire des revenus considérables (voir chapitre 2a). **Dès lors, l'austérité, le remboursement de la dette, la « flexibilisation » du travail, les inégalités fiscales et les privatisations apparaissent non plus comme des mesures temporaires supposées sortir quelques pays de la crise**

⁴⁸ Voir les effets néfastes des PPP dans le point 2b de ce memorandum

⁴⁹ Ce qu'il fait en réalité en permanence, non seulement pour combler ses déficits mais aussi et surtout pour financer le remboursement de ses dettes arrivant à échéance.

LE RENFORCEMENT STRUCTUREL DES DÉFICITS BUDGÉTAIRES PAR L'AUSTÉRITÉ

Avec l'austérité, c'est l'assiette fiscale publique qui est gravement touchée. Les États ont, en théorie, la compétence exclusive en matière fiscale et pour réduire leur déficit. Ce sont eux qui définissent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs budgétaires définis par les traités. Néanmoins, en pratique, depuis que la Commission s'est vue accorder le droit d'émettre des « recommandations » sur les comptes publics et sur les réglementations sociales, elle pousse les États à une réelle orthodoxie néolibérale qui a également un impact fiscal. Un impact direct puisque ces recommandations, visant à la compétitivité et à la croissance, encouragent les États membres à appliquer des mesures fiscales devant libérer davantage les grandes entreprises de l'impôt, quitte à augmenter les charges fiscales des PME, des indépendant-e-s et des ménages et à réduire les recettes publiques alors même que l'objectif déclaré est de remettre à l'équilibre les comptes publics¹. Et un impact indirect en réduisant les revenus imposables de l'essentiel des acteurs économiques.

Les mesures d'austérité contraignent en effet les États à réduire leurs effectifs dans les administrations, ce qui affaiblit notamment les services de collecte de l'impôt qui deviennent de plus en plus inaptes à lutter contre l'évasion fiscale. Cela alors même que les cabinets

¹ C'est notamment l'objet de la publication par la Commission, en janvier 2015, des orientations sur la manière dont elle compte appliquer les règles du PSC « pour renforcer le lien entre les réformes structurelles, l'investissement et la responsabilité fiscale en faveur de la croissance et de l'emploi ». Voir: Timeline: The Evolution of EU Economic Governance, Commission Européenne - https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/timeline-evolution-eu-economic-governance_fr

d'audit qui l'organisent se renforcent de plus en plus, souvent même avec le concours des États eux-mêmes (voir chapitre 3).

Bien que les États tendent à augmenter la pression fiscale sur les travailleurs/euses, les recettes issues des impôts sur les personnes physiques n'augmentent que très peu. En effet, premièrement, la progressivité injuste de l'impôt, outre le fait qu'elle grève les revenus nets des ménages les plus précaires, ne permet pas de percevoir l'argent où il est, c'est à dire chez les ménages les plus aisés. Deuxièmement, comme évoqué précédemment, les nouvelles réglementations sur le travail créent des contrats précaires et sous-payés. Or, qui dit moins de revenus pour les salariés dit (sauf augmentation des taux) moins d'impôt prélevés par l'État. Et la précarisation des salaires est telle que même l'augmentation de la pression fiscale peine à maintenir les recettes d'impôt sur les ménages. Pour ce qui est des impôts prélevés sur les revenus des entreprises, la logique est semblable : les PME et les indépendant-e-s ont tendance à voir leurs charges fiscales augmenter alors que, sous prétexte de « compétitivité » et de recherche de création d'emplois (absolument illusoire vu les pressions de l'actionnariat à réduire les emplois et vu que l'essentiel du salariat est porté par les PME), les charges fiscales sur les grandes entreprises fondent. Globalement, vu les différences énormes de progression des chiffres d'affaires, les revenus issus de l'impôt sur les entreprises sont également dérisoires par rapport à ce qu'ils devraient normalement être avec une fiscalité juste. Ces différences de progression de chiffres d'affaires sont aggravées par le contexte austéritaire qui paralyse la consommation. En effet, ce sont également

avant tout les PME et les indépendant-e-s qui payent cette stagnation de la consommation vu les moyens de concurrence déloyaux détenus par les grandes entreprises qui leur permettent de vendre leurs produits et services à prix cassés. Cela nous amène à une autre illusion brisée : toutes ces baisses d'impôts ne permettent aucunement de « relancer la consommation »² et donc d'augmenter les revenus de l'État via des impôts indirects tels que la TVA. Vu le décrochage des revenus de la majeure partie de la population par rapport à l'inflation, les niveaux de consommation n'ont presque pas augmenté depuis la crise³ et malgré les hausses de taux de TVA et le maintien de taux injustes (parfois sur des biens et services de première nécessité tels que l'électricité, les accessoires hygiéniques ou encore les lunettes), la TVA ne peut prétendre compenser les déficits budgétaires.

Outre les revenus fiscaux, ce sont aussi les revenus directs issus des entreprises publiques qui ont tendance à fondre avec les vagues de privatisations. Les banques sauvées avec les

² Non pas qu'il soit souhaitable en soi d'augmenter les niveaux de consommation (et donc de production), ne serait-ce que du point de vue écologique. Il s'agirait plutôt, bien entendu, d'établir une égalité dans la distribution des biens et des services.

³ Par exemple, en Belgique, ils ont augmenté d'à peine 0,8 entre 2017 et 2018. La dernière indexation des salaires, de 2 % a été faite en le 1er septembre 2018, alors que l'inflation pour l'année 2018 est de 2,3 %. Cela creuse donc encore davantage les écarts entre les revenus des ménages et le coût de la vie alors que cette hausse des prix est particulièrement violente dans les dépenses de première nécessité, dont principalement celles liées au logement où les prix ont augmenté, dans l'UE, de 57,2 % entre 2000 et 2017 (voir chapitre 4) ou pour l'enseignement (+91,2%), l'alimentation (+43,3%), la santé (+40,8%) et les transports (+39,1%) (selon les données d'Eurostat).

deniers publics sont vendues une fois qu'elles redeviennent rentables et de nombreux « bijoux » des industries nationales, parfois hautement stratégiques⁴ sont vendus au privé dans une logique ultra-court-termiste (qui plus est extrêmement risquée - pour ne pas dire complètement folle - au niveau des enjeux sociaux et géopolitiques) de rééquilibrage des comptes publics pour une année, au détriment de toutes les suivantes.

Enfin, les mesures de transfert de taxes (« *tax shift* » comme appelées dans certains pays tels que la Belgique) présentées comme diminuant la charge fiscale des ménages et augmentant leur pouvoir d'achat (alors qu'en réalité c'est avant tout le pouvoir d'achat des ménages les plus aisés qui augmente en pénalisant les plus précaires comme les chômeurs et les pensionnés) réduisent les revenus des collectivités locales qui doivent se résoudre aux Partenariats publics-privés pour leurs investissements et s'appuient sur l'augmentation d'autres taxes sur les ménages (TVA, accises, etc.) et sur des économies dans la sécurité sociale et les services publics sans pour autant compenser leur coût extrêmement élevé pour l'État, loin de là (voir chapitre 2.b.).

Dès lors, à l'évidence, il ne s'agit pas seulement de réduire les dépenses publiques pour soi-disant établir un équilibre budgétaire, mais de réduire globalement la place de l'État dans l'économie, conformément aux dogmes néolibéraux (voir aussi le chapitre 2.b.).

⁴ On peut penser en premier lieu au port du Pirée dans l'Attique mais aussi aux anciennes industries publiques d'Europe de l'Ouest, qui pour beaucoup sont restées très rentables jusqu'à se qu'elles soient vendues où se sont affaiblies avec le temps, faute d'investissements publics.

mais des normes législatives illimitées dans le temps. Pour les États membres qui n'entendraient pas ou ne parviendraient pas à les respecter, ces normes législatives s'accompagnent de sanctions renforcées et pour la plupart automatiques pouvant aller jusqu'à 0,5 % du PIB, ce qui représente des amendes de plus d'un milliard d'euros pour la plupart des pays de l'UE. Le Semestre européen établit le « calendrier perpétuel » pour la mise en œuvre du 6-pack. La Commission et le Conseil européen en partie gagnent un droit de regard et de sanction dès l'élaboration des budgets publics, cela revenant à l'évidence, une nouvelle fois, à confisquer purement et simplement une grande part de la démocratie économique des États membres et a fortiori des citoyen-ne-s européen-ne-s (voir les chapitres 2.d. et 6.d.). En 2013, le « two-pack » vint s'ajouter à ces mesures en renforçant et en standardisant le système de surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro par la Commission.

Le pacte budgétaire européen (ou Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, TSCG) adopté en 2013 sert à durcir les critères de convergences définis dans le Traité de Maastricht de 1992. La limite du déficit budgétaire structurel est fixée à 0,5 % du PIB (désigné sous le surnom de « Règle d'or ») et ces critères doivent maintenant être inscrits dans les constitutions des États membres, au mépris de toute la doctrine en matière de droit constitutionnel. Suite au refus de nombreux États, les pays les plus « orthodoxes » économiquement parlant (en tête desquels l'Allemagne) durent se résigner à voir cette norme inscrite non pas dans leurs constitutions mais dans des lois spéciales (ou « organiques » selon les appellations nationales) qui garantissent tout de même à ces tenants de l'orthodoxie la non-remise en cause de ces critères. Là où le Pacte de stabilité et de croissance s'adressait à tous les États membres de l'UE, le TSCG vise avant tout les membres de la zone euro.

Enfin, en octobre 2015, la Commission adopte une série de mesures censées

« compléter » l'Union économique et monétaire d'ici à 2025. Ces mesures visent, entre autres à réviser le Semestre européen, à créer des « conseils nationaux pour la compétitivité » et un « conseil budgétaire européen consultatif » et à « compléter » l'Union bancaire.

Les objectifs de ces traités budgétaires et économiques ont été clairement formulés par Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne de 2003 à 2011 : « *Si un pays n'applique pas suffisamment les accords, alors les autorités européennes doivent pouvoir prendre le pouvoir dans ce pays* » ainsi que par Donald Tusk, l'actuel Président du Conseil européen : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique à l'encontre des traités européens* ». Or, comme le montre cette chronologie, la nature même de ces traités est précisément d'établir sur le long terme l'austérité, la libéralisation et les privatisations. A l'évidence, cette ligne politique ne peut voir émerger qu'une poignée de « gagnants » vu la destruction du cadre social, fiscal, démocratique et d'investissement public des États : les institutions financières et les très grandes entreprises. Il revient donc à toute organisation souhaitant la préservation de ces cadres de s'opposer avec vigueur à ces traités.

Revendications et alternatives

- Les responsables politiques, à tous les niveaux de pouvoir, doivent refuser les politiques mortifères résultant de ces traités. Il est indispensable pour ce faire de refonder complètement le cadre institutionnel de l'Union européenne sur base de la préservation des droits fondamentaux des peuples européens.
- Les représentants politiques au niveau européen doivent refuser l'application de politiques austéritaires et, au contraire,

doivent défendre des normes pour restaurer et préserver les droits sociaux, économiques et démocratiques des populations (voir également le chapitre 4). En cas de manquement à ce devoir, les gouvernements des États européens doivent prendre l'initiative de refuser unilatéralement ces politiques. Pour désobéir aux politiques d'austérité, ils peuvent notamment s'appuyer sur certains objectifs inscrits dans les traités européens censés guider l'action de l'UE et ses États-membres. Parmi ces objectifs, on trouve le respect de la dignité humaine, de l'État de droit et des droits humains, la promotion du bien-être des peuples, des protections sociales, de l'égalité entre les femmes et les hommes, le combat contre l'exclusion sociale et la protection des droits de l'enfant. L'UE doit aussi prendre en compte « les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine à la fois lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses politiques et actions »⁵⁰. Rappelons également que les institutions de l'UE et les États sont également liés par la Charte des droits fondamentaux.

- Les représentants politiques au niveau européen doivent instituer des normes qui, au lieu de limiter l'investissement public et de le transférer au privé, obligerait les États à mener des politiques d'investissement dans les domaines sociaux et écologiques et dans les domaines économiques stratégiques d'intérêt public. En cas de manquement à ce devoir, les gouvernements des États européens doivent prendre l'initiative de promulguer unilatéralement de telles politiques.
- Les politiques économiques doivent être menés dans l'intérêt des citoyen-ne-s et non plus sur base d'une « politique de l'offre », basée sur des raisonnements fan-

taistes tel que le principe ironiquement nommé « théorie du ruissellement ». La priorité doit aller à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et à la préservation de leur cadre de vie à court et à long terme, pas à l'accomplissement d'indicateurs de productivité détachés de la réalité sociale et environnementale. Outre le respect de la vie humaine, le choix d'une politique tournée vers les intérêts communs et vers l'égalité de tou-te-s plutôt que vers l'austérité et la privatisation aura pour effet de rétablir une économie viable à long terme grâce à une demande soutenue répondant à une offre bénéficiant aux travailleur/euse-s, l'une alimentant l'autre et inversement. L'offre de services publics de qualité à prix abordables pour tout le monde bénéficiera également à la prospérité de tous, tout en contribuant à la préservation de l'environnement (notamment avec des transports en commun de qualité et non-discriminants).

- Les principes de concurrence économique et sociale entre les États européens et vis-à-vis des pays tiers doivent être abolis, afin de favoriser le développement d'économies locales et de coopération. Les pays européens ne peuvent continuellement niveler vers le bas le niveau de vie de leurs travailleurs/euses sous prétexte de compétitivité. Ils ne doivent plus se soumettre au « chantage à la délocalisation » des multinationales qui exigent ces dégradations sociales. Dès lors, une liste noire des grandes entreprises jouant ce jeu là doit être dressée au niveau européen. S'il existe une liste noire des paradis fiscaux (quasiment pas appliquée et par ailleurs très hypocrite vu les activités fiscales des pays européens, voir chapitre 3) et une liste noire des organisations terroristes (extrêmement critiquable également vu les jeux politiques auxquels elle se prête), il n'y a pas de raison qu'il ne puisse en exister une pour les multinationales sans scrupule. Dès lors, si une entreprise menace de délocaliser ses activités

car les standards sociaux en Europe sont trop élevés à son goût, elle sera bien sûr libre de s'en aller mais les pays européens se solidariseront pour ne plus lui acheter ses produits ou services. Or, les pays de l'UE constituant ensemble la deuxième puissance commerciale mondiale⁵¹, il ne fait nul doute que cela constituerait un perte potentielle bien trop considérable pour ces entreprises. De plus, en cas de délocalisation massive, les pays doivent pouvoir sauver le capital productif ainsi que les emplois en nationalisant les usines concernées. Enfin, pour assurer la stabilité de l'économie, la transition écologique et la pérennité des enjeux stratégiques (notamment en terme de souveraineté alimentaire et énergétique), l'ensemble du secteur bancaire et les secteurs stratégiques de l'économie doivent être nationalisés et mis sous contrôle des citoyens (sauf des petits secteurs coopératifs et à finalité sociale résiduels. Voir aussi chapitre 1).

- Dans les futures négociations de tout cadre institutionnel au niveau européen, les citoyen-ne-s et tous les niveaux de pouvoir (et en premier lieu le niveau local qui impacte au plus près la vie de la communauté) doivent être dotés d'un pouvoir de négociation et in fine d'un réel pouvoir décisionnel.

Pour en savoir plus

Publications :

Roxane Jurion, Regard critique sur le traité budgétaire européen, *Civitas Europa* 2013/1 (N° 30), pages 161 à 180, Cairn, 2013 - <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-1-page-161.htm>

Didier Brissa, Olivier Bonfond, Pacte budgétaire, TSCG et Règle d'or: La nouvelle gouvernance économique européenne, CEPAG, 2012, http://www.cepag.be/sites/default/files/publications/gouvernance_economique_europeenne_-_40.542_s.pdf

Eric Toussaint, Damien Millet, François Sana, Le FESF et MES contre les peuples d'Europe, CADTM, mars 2012 - <http://www.cadtm.org/Le-FESF-et-MES-contre-les-peuples>

Fondation Copernic, Le Pacte budgétaire: une aberration !, Blogs Mediapart, septembre 2012 - <https://blogs.mediapart.fr/fondation-copernic/blog/240912/le-pacte-budgetaire-une-aberration>

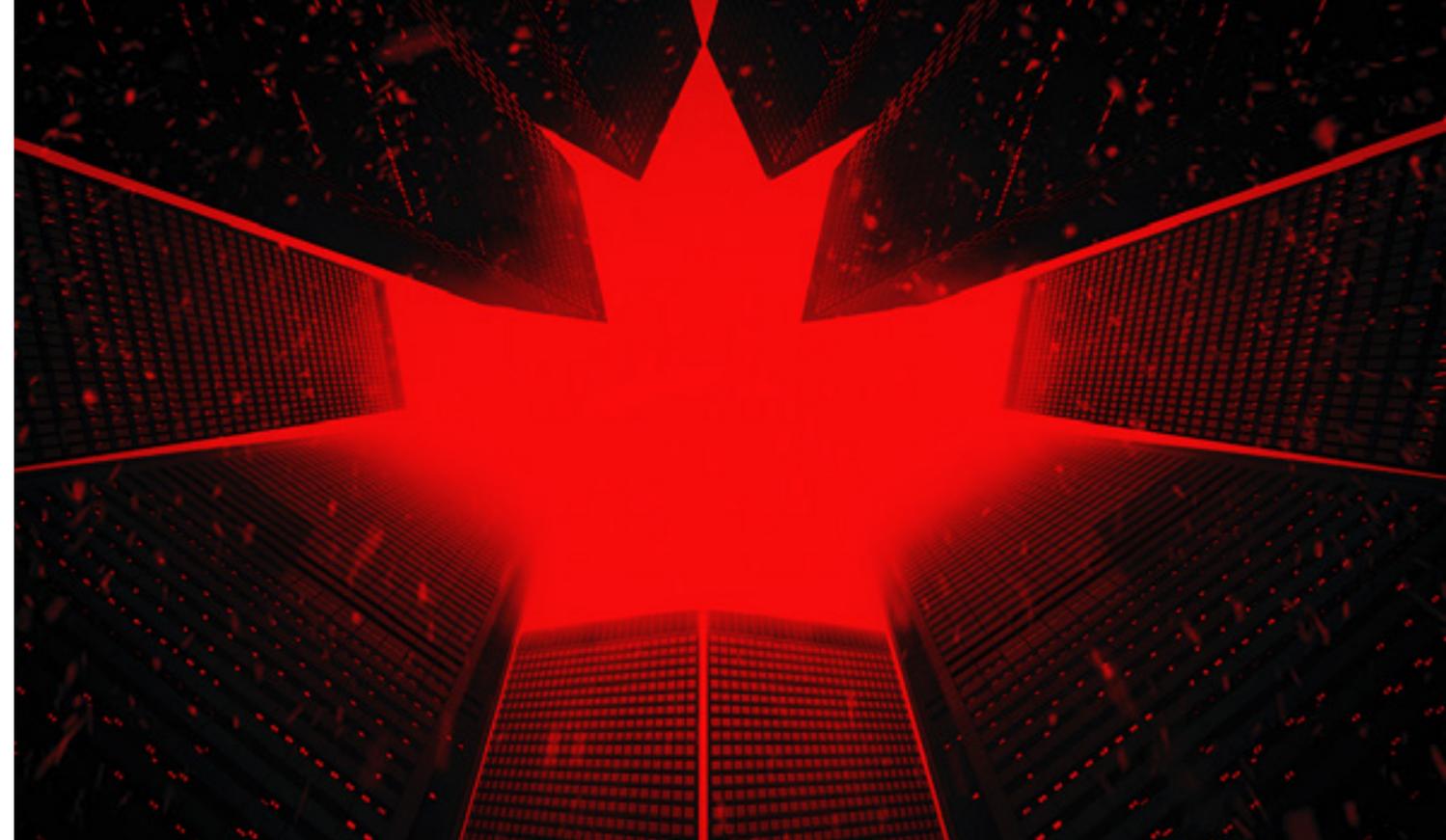
Thomas Coutrot, Pierre Khalfa, La supercherie du «Pacte pour la croissance», *Le Monde*, juin 2012 - https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/27/la-supercherie-du-pacte-pour-la-croissance_1725420_3232.html

Thomas Guénolé, *Antisocial - La guerre sociale est déclarée*, Plon, 2018

Sites internet :

www.cadtm.org/Austerite-Ajustement-structurel?lang=fr

51 https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/economy_fr



2. Mettre fin aux normes européennes qui sont au service des institutions financières et des multinationales

d. Neutraliser les tentatives de la Commission cherchant à centraliser davantage le pouvoir économique et financier

Contributeurs/trices : Gilles Grégoire (CADTM Belgique - ACiDe Belgique), Kenneth Haar (Corporate Europe Observatory)

Au cours des quatre dernières décennies, les institutions de l'UE et en particulier la Commission européenne (CE) ont essayé- souvent avec succès- d'élargir leur pouvoir et leur autonomie par rapport aux États membres et ce avec la bénédiction des gouvernements de ces derniers. L'exemple le plus frappant de cette tendance est l'adoption du Traité de Lisbonne qui, entre autres, tout en confirmant juridiquement le monopole de l'initiative législative de la CE, élargit ses pouvoirs exécutifs en matière de politique économique et commerciale, donne plus de compétences et d'autonomie à son président et le rend responsable devant le Parlement européen plutôt que devant le Conseil (qui représente les États membres). Comme le montrent d'autres chapitres du présent memorandum (dont les chapitres 2.a. et 2.c.), le Traité de Lisbonne a également été un outil très efficace pour inscrire les principes de l'orthodoxie néolibérale dominante dans la législation communautaire. Par ailleurs, tout le monde se souvient que ce traité, qui est essentiellement une version légèrement édulcorée du projet de Traité constitutionnel pour l'UE de 2005, a été adopté malgré le rejet de ce dernier par les peuples français et néerlandais lors de deux référendums.

Exactement un an avant la signature du Traité de Lisbonne, a été adoptée une directive qui a ouvert la voie à cette centralisation du pouvoir économique et financier entre les mains de la Commission au profit des entreprises privées : la Directive sur les services (Directive 2006/123/CE) alias la « Directive Bolkestein ». Comme l'explique Corporate Europe Observatory (CEO), la directive Bolkestein était à l'origine « un plan

de libéralisation des services de grande envergure (...) Mais la directive ayant rencontré une vive opposition, avec plus de 100 000 personnes descendant dans les rues de plusieurs États membres pour protester, certains secteurs [économiques] ont été exclus de la directive et son impact a été atténué, en réponse au tollé général. Mais même dans sa forme réduite, la directive couvre un vaste champ d'enjeux et de domaines politiques. Les secteurs couverts comprennent : l'éducation, la comptabilité, les services juridiques, la consultance, les services d'architecture, l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, la publicité, les services postaux, l'électricité, la distribution de gaz, le commerce et de nombreux autres secteurs » parmi lesquels « les régimes complémentaires de sécurité sociale »⁵².

Pour s'assurer de l'application de cette directive, une première « procédure de notification » a été mise en place. En résumé, lorsqu'un État membre (ou une autorité locale) prend des mesures politiques dans un secteur qui serait couvert par la Directive sur les services, il doit en informer la Commission européenne. Si la CE déclare que cette nouvelle norme n'est pas conforme aux règles définies par la directive, elle essaiera de « trouver une solution » avec l'État-membre pour la modifier. Mais, comme le précise CEO : « une pléthore de lobbies d'entreprises et la Commission elle-même se plaignent que cette approche serait inefficace et lente. »

C'est pourquoi, en septembre 2015, le plus grand de ces lobbies, appelé « Business Europe », a rédigé une proposition⁵³ à la CE

52 Voir le Q-R de CEO sur ce sujet dans la rubrique « Pour en savoir plus » sur ce chapitre.

53 Voir *Business Europe Strategy Paper*, Building

pour rendre cette procédure considérablement plus efficace. La Commission a calqué le texte et a proposé, en janvier 2017, une directive qui créerait une « procédure de notification » pour garantir que les règles définies par la directive Bolkestein soient pleinement respectées par les États-membres. Mais cette procédure de notification va manifestement à l'encontre du principe de subsidiarité qui est censé garantir la préservation d'un minimum de souveraineté pour les États-membres et les autorités locales. Comme l'explique CEO : « Selon de la nouvelle proposition, les autorités publiques- qu'il s'agisse de municipalités ou de ministères - seraient tenues d'informer la Commission des décisions qu'elles souhaiteraient prendre sur ces sujets, trois mois avant leur mise au vote ! Cela donnerait à la Commission la possibilité d'examiner le texte à l'avance, avant l'adoption de la proposition au niveau national ou local, et au cas où elle constaterait quelque chose qu'elle estimerait être en contradiction avec la Directive sur les services, elle émettrait une « alerte ». En cas « d'alerte », la Commission identifierait ce qui devrait être modifié pour obtenir son approbation. Si les suggestions de la Commission - qui peuvent aller des modifications mineures jusqu'au rejet total - ne sont pas prises en compte et que le conseil municipal ou le parlement concerné procède à l'adoption de la mesure, la Commission prendra une décision exigeant (et non plus « demandant »⁵⁴) à « l'État membre concerné (...) de l'annuler » (article 7). Cela permet essentiellement- et de manière alarmante- à la Commission de contredire les décisions des

a true single market for Europe –Business' priorities. BUSINESSEUROPE's contribution to the upcoming Internal Market Strategy for Europe Priorities and recommendations for a better functioning single market, 28 septembre 2015 (en anglais) - https://www.business-europe.eu/sites/buseur/files/media/position_papers/internal_market/2015-09-28_contribution_to_internal_market_strategy_for_europe.pdf

54 En anglais « requiring » et non plus « requesting »

assemblées élues et ce, dans un grand nombre de domaines politiques qui sont cruciaux non seulement pour l'économie mais aussi pour la plupart des aspects de la société. En outre, cela modifierait fondamentalement les processus décisionnels, en particulier au niveau des municipalités et des autorités régionales, sapant ainsi le principe et la pratique de la démocratie locale dans l'ensemble de l'UE ». En bref, la Commission européenne veut avoir le droit d'approuver ou de rejeter tout projet de réglementation publique sur les questions couvertes par la Directive.

La proposition prévoit également de donner aux « parties prenantes » (en ce compris les entreprises et leurs lobbyistes) la possibilité de commenter les mesures notifiées par les autorités publiques, augmentant ainsi le pouvoir de lobbying des entreprises sur les processus décisionnels démocratiques dans les parlements, assemblées régionales et mairies en Europe. Le fait que la Commission soit bien connue pour sa perméabilité à l'influence des lobbies (comme l'illustre d'ailleurs l'influence directe de ces derniers dans les négociations sur cette directive) doit également être pris en compte pour mesurer cette menace. Accueillir des groupes de lobbying parmi les acteurs/trices qui peuvent commenter les nouvelles propositions, c'est leur donner une occasion en or de détruire tout ce qu'ils jugent « trop contraignant ». La législation sous-jacente, la Directive sur les services, est elle-même très large et peut être interprétée de nombreuses façons. C'est pourquoi la phase au cours de laquelle la Commission examine les objections aux nouvelles propositions est cruciale, d'autant plus que la Commission se verrait accorder un droit de veto.

De plus, lors des négociations qui ont abouti au projet de directive actuel, les municipalités et les citoyen-ne-s ont été totalement maintenu-e-s à l'écart alors même que l'échelon local serait le niveau de pouvoir le plus impacté par l'application de cette directive.

La proposition a été reçue avec stupeur dans certains États-membres. Tant et si bien que les Parlements allemand et français se sont plaints qu'elle va à l'encontre du principe de subsidiarité. Survinrent également des protestations de syndicats, de groupes environnementaux et de beaucoup d'autres. Cela a conduit à de vifs désaccords au sein du Conseil européen, une majorité d'États membres s'étant opposés aux éléments clés de la proposition de la Commission. En fin de compte, il semble que le Conseil n'ait pas pu se mettre d'accord et que le dossier se soit vu abandonné pour le moment car il n'avait plus le temps d'être adopté sous la législature 2014-2019. Toutefois, comme il s'agit d'une priorité élevée de la CE et d'une multitude de groupes de lobbying, une nouvelle proposition allant dans le même sens a toutes les chances de refaire surface durant cette nouvelle législature.

De plus, selon des sources au sein de la Commission européenne, cette dernière cherche maintenant à contourner ce refus en essayant d'imposer aux États membres sa propre interprétation juridique- pour le moins très singulière- de la Directive sur les services de 2006. Selon cette interprétation, la CE n'aurait aucune base juridique pour interrompre ou intervenir dans le processus décisionnel avant l'adoption d'une nouvelle loi ou d'un nouveau règlement, mais elle pourrait, par contre, annuler des décisions déjà prises. Les gouvernements de la France et de l'Allemagne, ainsi que d'autres gouvernements, ont d'ores et déjà déclaré que leur propre interprétation de la Directive actuelle sur les services ne donne pas ce genre de pouvoir à la Commission et que si c'était ainsi que le texte devait être compris, ils exigeraient alors que le droit de la Commission d'adopter des « décisions » à l'encontre de leurs législations soit entièrement supprimé. Il s'agit maintenant

d'une question d'arrangement politique et il est évidemment crucial que cet arrangement soit pris dans l'intérêt du bien-être de la population et de la démocratie et non en faveur du libre-échange comme le souhaite la CE.

Comme le montre le chapitre 2.c. du présent document, la Commission dispose déjà d'instruments puissants pour imposer l'austérité, la privatisation et le libre-échange. Avec ce projet de directive établissant, une « *procédure de notification des régimes d'autorisation et des exigences en matière de services* », outre le chantage sur la dette et le déficit public qu'elle utilise abondamment, la Commission européenne- et les États-membres qui la soutiennent- veut ajouter à son arc une nouvelle corde juridique- et clairement illégitime - pour atteindre ses objectifs. Et ce, au mépris des principes fondamentaux de démocratie et de justice sociale et économique. Il est donc fondamental et urgent de réagir.

En résumé, l'adoption de cette directive :

- restreindrait drastiquement la pratique de la démocratie au niveau local en étendant la capacité coercitive que la Commission européenne pourrait utiliser à l'encontre des autorités municipales. Cela aurait pour conséquence d'éloigner encore plus les citoyen-ne-s de leur droit de contrôler et de participer aux décisions politiques qui les concernent directement ;
- causerait des délais inutiles à la réponse des autorités publiques aux enjeux sociaux et limiterait leur capacité à mettre en œuvre des politiques sociales, du travail et environnementales. En arguant que cela porte atteinte à la libre concurrence, la Commission pourrait aller jusqu'à interdire, par exemple, la création de compagnies publiques de l'eau ou de l'énergie, la réglementation de l'utilisation des hébergements touristiques, des mesures visant à garantir le droit effectif au logement ou la capacité des autorités à inclure certaines clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;

- donnerait de nouveaux pouvoirs alarmants aux multinationales ;
- transformerait le système de prises de décision en un débat à huis clos entre les ministères et la Commission, où les règles du jeu seront très inégales, en lieu et place d'un processus de discussions politiques ouvertes ;
- ferait passer les intérêts des entreprises de services avant l'intérêt public ;
- soulignerait, une fois de plus, le manque total de transparence des institutions de l'UE et des États-membres (à l'égard des citoyen-ne-s et des municipalités) lors des négociations sur les normes qui permettent l'enrichissement de quelques-uns au détriment de la grande majorité de la population.

Revendications et alternatives

- Retrait complet du projet de Directive établissant la procédure de notification sur les services (COM (2016) 821)
- Abrogation complète de la Directive sur les services de 2006 (directive 2006/123/CE)
- Arrêt de la centralisation du pouvoir par les institutions de l'UE (et en particulier par la Commission) profitant aux entreprises transnationales en abrogeant les traités adéquats tels que le Traité de Lisbonne et la législation qui en découle. Le Traité de Lisbonne est, en effet, très problématique non seulement pour les pouvoirs supplémentaires qu'il donne à la Commission, seule institution de l'UE dont aucun-e des responsables n'est élu-e par les citoyen-ne-s, mais aussi pour les normes monétaires et économiques qu'il impose. Cela étant vrai pour d'autres traités qu'il convient également d'abroger dans l'intérêt des citoyen-ne-s d'Europe (voir les chapitres 2.b. et 2.c.).

- Initialisation, au niveau continental, d'un processus de décentralisation en faveur des citoyen-ne-s en reconnaissant leur droit de contrôler les politiques qui les concernent directement. Cela va de pair avec le renforcement du pouvoir des municipalités/communes.
- Mise en place d'une législation efficace aux niveaux continental et national contre l'influence néfaste des lobbies d'affaires.
- Réorganisation et renforcement du principe de subsidiarité afin d'ouvrir un véritable espace de prise de décision démocratique au niveau local.

À l'heure actuelle, il est clair que le Conseil européen (et donc les États-membres) a encore la main sur plusieurs enjeux. Toutefois, dans bien des cas, les règles de majorité en vigueur au Conseil donnent un avantage considérable aux pays du Centre (qui sont également parmi les pays les plus peuplés). De plus, comme illustré dans ce chapitre et dans le chapitre 2.c., la tendance va clairement vers une centralisation du pouvoir dans les mains de la Commission. Cela est hautement problématique en ce que celle-ci n'est pas élue, qu'elle est hautement perméable aux influences des lobbies⁵⁵ et de celles des pays du Centre de l'UE. À l'inverse, le renforcement du rôle du Parlement européen (qui par ailleurs, ne peut pas être non plus considéré comme immunisé aux pressions des lobbies, tant s'en faut) reste tout à fait à la marge en comparaison, malgré le fait qu'il soit le seul organe de l'UE sensé représenter directement les citoyen-ne-s. Une refondation totale de la représentation des peuples d'Europe est dès lors nécessaire afin qu'il soit garanti que les intérêts de ceux-ci soient prioritaires sur ceux des grands détenteurs de capitaux.

⁵⁵ Comme le démontre non seulement le présent chapitre et le rapport de CEO mais aussi le cas récent de la régulation européenne sur les pesticides Voir: La Commission européenne plie devant le lobby des pesticides, Le Soir, mai 2019 - <https://plus.lesoir.be/223394/article/2019-05-10/la-commission-europeenne-plie-devant-le-lobby-des-pesticides>

Pour en savoir plus:

Corporate Europe Observatory, Bolkenstein est de retour : la prise de pouvoir de la Commission européenne sur les services - Questions & Réponses à propos du projet de donner à la Commission de nouvelles capacités d'annulation des décisions locales, novembre 2018 - <https://corporateeurope.org/fr/power-lobbies/2018/12/bolkenstein-est-de-retour-la-prise-de-pouvoir-de-la-commission-europ-enne-sur>

Collectif, Stoppons la Procédure de notification européenne – Les municipalités ont besoin d'un espace démocratique pour protéger les intérêts des citoyen-ne-s !, novembre 2018 - <http://www.cadtm.org/Stoppons-la-Procedure-de-notification-europeenne-Les-municipalites-ont-besoin-d>

El Salto, Cómo y en qué nos afectará la Directiva Bolkestein si la aprueba la Comisión Europea, mars 2019 (en espagnol) - <https://www.elsaltodiario.com/municipalismo/como-que-afectara-directiva-bolkestein-comision-europea>

Collectif, Corporate Europe Observatory, CADTM, ACiDe, Les municipalités et les mouvements citoyens vainquent la directive antidémocratique de l'UE, avril 2018 - <http://www.cadtm.org/Les-municipalites-et-les-mouvements-citoyens-vainquent-la-directive>



3. Stopper l'évasion fiscale et les cadeaux fiscaux, causes majeures de l'accroissement de la dette publique

Contributeurs/trices : Christian Savestre (POUR Ecrire la liberté – Belgique), Pascal Franchet (CADTM France), Jean-Marie Harribey (Attac France).

Si les montants évadés avaient été imposés en France depuis le début des années 1980, les déficits primaires auraient été moindres et le stock de la dette publique ne serait que de l'ordre de 70 % du PIB, soit le niveau d'avant la crise de 2008, au lieu de 94 % du PIB fin 2013 (le surcoût total causé par l'évasion fiscale est à cette date d'environ 480 milliards € de stock de la dette). Pour mémoire, le stock de la dette publique s'élève à 99 % du PIB fin 2018.

Quelques chiffres :

- Coût de l'évasion fiscale au sein de l'Union Européenne (UE) : **1000 milliards €⁵⁶ chaque année**

- **12 % de la part du patrimoine financier** des grandes fortunes européennes sont cachés dans les paradis fiscaux (l'Europe est le continent le plus touché), dont la moitié en Suisse (6 % du patrimoine financier privé européen, soit 1.000 milliards €)⁵⁷

- Le coût de l'évasion permise par le seul secret bancaire s'élève en moyenne, par an, à **50 milliards d'euros en Europe**

- Dans le cas de la France par exemple, l'évasion fiscale est de **100 milliards d'euros⁵⁸** de recettes fiscales annuelles, cela représente (chiffres de 2017) :

- beaucoup plus que le déficit public (63,4 milliards d'euros) ;
- l'équivalent de 33 % des recettes de l'État (303,1 milliards d'euros), donc le pillage en seulement 3 ans d'une année entière de recettes annuelles de l'État ;
- près de 31 % des dépenses annuelles de l'État (hors service de la dette) ;
- plus que la totalité des budgets 2018 de l'Enseignement scolaire, de la Recherche et de l'enseignement supérieur cumulés⁵⁹ ;
- près de 10 fois le budget 2018 de l'Écologie, développement et mobilités durables⁶⁰ ;
- 4,4 % de la richesse produite annuellement (PIB).

⁵⁶ Commission Européenne, Un problème énorme, https://ec.europa.eu/taxation_customs/fight-against-tax-fraud-tax-evasion/a-huge-problem_fr . page consultée le 25 avril 2019

⁵⁷ Gabriel Zucman, *La richesse cachée des nations, Enquête sur les paradis fiscaux*, Seuil, 2017.

⁵⁸ Chiffres calculés par le syndicat Solidaire Finances Publiques dans leur étude publiée le 13/09/2018

⁵⁹ Voir <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/donnees-performance-2018>

⁶⁰ *Ibidem*

L'évasion fiscale des multinationales et autres grandes entreprises a pour conséquence de transformer le taux moyen d'imposition officiel des bénéfices des entreprises au sein de l'UE (25%) en taux purement théorique, l'impôt réellement payé n'étant qu'une fraction de l'impôt officiellement dû⁶¹ ; les pertes fiscales en résultant s'ajoutent à celles entraînées par la chute constante du taux moyen d'imposition officiel depuis le début des années 80 qui était alors compris entre 40% et 50%.

Partout en Europe et dans le monde, l'évasion fiscale est l'une des principales causes du creusement des déficits publics et donc, par voie de fait, de l'endettement public.

Pourtant :

- La dette publique n'est que très rarement associée avec l'évasion fiscale.

- Les citoyen-ne-s et particulièrement les classes précarisées, se voient systématiquement pris.e.s pour cibles par les pouvoirs en place, comme étant responsables du niveau de la dette publique. Quand ce n'est pas le coût de la sécurité sociale qui est visé, c'est celui du chômage, du travail, des pensions, du petit commerce au noir ou encore le prétendu coût de l'immigration alors que ces coûts sont infimes⁶² comparés à ceux de l'évasion fiscale.⁶³

⁶¹ Voir Petr Janský, *Effective Tax Rates of Multinational Enterprises in the EU, A report commissioned by the greens/efa group in the European Parliament*, janvier 2019 (en anglais) et Réseau justice fiscale et financier actie netwerk, *Mémorandum en vue des élections fédérales et européennes de 2019*.

⁶² Ou ne sont même pas des coûts mais des recettes, comme c'est le cas avec l'immigration (selon deux études- parmi de nombreuses autres- de l'OCDE et de Frédérique Docquier, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (voir la revue *Regards économiques* n°119, oct. 2015 - https://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filepdf/d_refugees.p

⁶³ Comme brève illustration de ce fait, voir :

- Ce discours détourné monopolise la place publique et les termes du débat qui devrait avoir lieu sont complexifiés à souhait par des experts autoproclamés qui en confisquent la teneur.

- Ces « experts » rejettent les définitions données par le dictionnaire selon lequel l'évasion fiscale est « le recours aux réglementations existantes en vue de minorer la dette fiscale d'un contribuable » (particulier ou entreprise) tandis que la fraude fiscale est « le recours à des procédés illégaux en vue de réduire la dette fiscale d'un contribuable » (particulier ou entreprise). Ils usent d'un certain vocabulaire pour procéder à un détournement du sens des mots. Ainsi, les termes « optimisation fiscale », « évitement fiscal », « planification fiscale » (c'est à dire la « fraude fiscale légale », celle qui exploite les interstices des lois fiscales pour éviter l'impôt) devraient être abolis du vocabulaire de ceux qui luttent contre l'évasion fiscale. En effet, ces termes sont destinés à ne pas nommer ce qui est ni plus ni moins que de l'évasion fiscale. Ainsi, 50 à 70 milliards € par an⁶⁴ sont considérés par la Commission Européenne comme faisant partie de « l'optimisation fiscale » qui leur donne de ce fait une légitimité infondée. De la même manière, la « fraude fiscale » est régulièrement mise au premier plan. Mais pourquoi frauder quand on peut s'évader ? En règle générale, la fraude c'est le fait de celui qui ne peut s'évader car l'évasion coûte très cher ; bref, c'est « l'évasion des pauvres ». Or, c'est l'évasion des riches qui constitue l'immense majorité de l'évasion fiscale globale. Il

Idée reçue n° 3 : « La fraude aux prestations sociales est massive », *Le Monde*, octobre 2017 - https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/17/idee-recue-n-3-la-fraude-aux-prestations-sociales-est-massive_5201885_4355770.html

⁶⁴ 50 à 70 milliards d'euros par an sont considérés par la Commission Européenne comme faisant partie de « l'optimisation fiscale » qui leur donne de ce fait une légitimité infondée

nous faut donc échapper au langage d'expert (en fait communicants déguisés en expert) pour faire percoler un combat qui devrait en lui-même être extrêmement fédérateur et qui pourtant ne l'est pas encore.

- La trilogie évasion fiscale, fraude fiscale et injustice fiscale est indissociable. L'évasion fiscale, apanage des plus riches particuliers et des plus grandes entreprises pousse parfois à la fraude ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader. La création par l'évasion fiscale de deux catégories de citoyen-ne-s⁶⁵, l'une captive et l'autre mobile a pour conséquence de faire porter la charge de l'impôt sur les captifs/ves qui sont les moins favorisé-e-s et génère ainsi l'injustice fiscale. Les politiques et les stratégies de communication actuelles font en sorte de faire s'opposer ces derniers/ères entre elles/eux via la « chasse à la fraude fiscale » et au travail au noir stigmatisant les personnes précarisées et très souvent les migrant-e-s, voire les personnes d'origine étrangère en général, sur base de préjugés odieux et invisibilise ainsi le fond du problème.

- Les cadeaux fiscaux, principalement nationaux, concourent aussi aux déficits publics et ne bénéficie in fine qu'aux multinationales, aux institutions liées à la finance et à la fraction la plus riche de leur population, au détriment des autres.

- La concurrence fiscale résulte de la lettre et de l'esprit des traités européens qui instaurent la libre circulation la plus absolue des capitaux et des services ainsi que la liberté d'établissement. Il n'y a donc pas d'autre choix que de remettre en cause le contenu de ces traités pour mettre un terme à l'évasion fiscale, laquelle ne résulte pas de « dérives » ou de « dysfonctionnements » mais bien de la logique de traités instituant la prévalence des intérêts privés sur celui de l'intérêt général. A cette concurrence fiscale mortifère s'ajoute la règle de l'unanimité⁶⁶ en vigueur au sein du

65 Qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales

66 Réseau justice fiscale et financier actienetwerk, *ibidem*

Conseil européen pour tout ce qui concerne la fiscalité, moyen supplémentaire de verrouiller le règne absolu de la concurrence fiscale, quels que soient ses effets dévastateurs.

- Il n'est pas possible de vaincre l'évasion fiscale (tant que la concurrence fiscale existera) sans déclarer la guerre à ceux qui l'organisent, les véritables fiscotrafiquants dont les fameux « Big Four »⁶⁷ constituent la première armée avec plus de 1 million d'employés dans le monde (3ème plus grand employeur dans le monde en termes d'effectifs) dans 180 pays et qui, en outre, conseillent les pouvoirs et les administrations publiques complices qui les payent des millions d'euros par an pour ces conseils biaisés.⁶⁸

- Prétendre que la lutte contre l'évasion fiscale est une préoccupation des dirigeants actuels ne résiste pas à l'analyse. Le meilleur indicateur qui soit pour témoigner de la réalité ou non d'une lutte véritable contre l'évasion fiscale est d'examiner les effectifs employés par chacun des Big Four dans chacun des paradis fiscaux recensés de par le monde par les associations et organisations qui luttent sérieusement contre l'évasion fiscale et d'apprécier en fonction d'une norme pertinente l'importance des sureffectifs qui y sont présents. Un exemple emblématique : le Luxembourg qui compte plus de 8.200 employés Big Four, soit un employé par les Big Four pour 36 actifs luxembourgeois. Ils devraient être 264 compte tenu de l'activité économique réelle du Luxembourg. La croissance des effectifs des Big Four y est phénoménale et constante depuis plus de 10 ans⁶⁹ malgré le scandale des Luxleaks qui a éclaté en novembre 2014.

67 Les quatre plus grands cabinets d'audit et de « conseil fiscal » : dans l'ordre, Deloitte, PwC, EY (ex Ernst & Young), KPMG.

68 Corporate Europe Observatory, Accounting for influence - How the Big Four are embedded in EU policy-making on tax avoidance, 2018 (voir partie « pour en savoir plus »)

69 Voir la vidéo n° 5 et article la sous-tendant de « POUR Ecrire la liberté » mise en ligne mardi 05/03/19.

Revendications et alternatives

- Nationaliser les banques et les « socialiser », c'est-à-dire les placer sous contrôle des citoyen-ne-s, en lien avec les syndicats de salarié.e.s pour s'assurer que leurs activités servent l'intérêt général, les banques jouant un rôle majeur dans l'évasion fiscale une fois que les organisateurs de cette dernière ont mis en place les schémas d'évasion (voir chapitre 1).
- Les citoyen-ne-s doivent être pleinement informé-e-s de qui détient la dette publique : les banques (qui ont été sauvées par leurs impôts en 2008), les fonds d'investissements, les hedge funds, les fonds de retraites, etc. Cela implique l'organisation d'audits citoyens de la dette publique (voir les revendications du chapitre 5)
- Les citoyen-ne-s doivent être pleinement informés des caractéristiques financières des détenteurs de la dette publique : lieux d'immatriculations, bilans, bénéfices, impôts payés, présence dans des paradis fiscaux etc. Elles/ils doivent savoir si ceux qui prêtent aux Etats, engrangent les intérêts et les poussent à l'austérité pour être remboursés sont aussi ceux qui créent cette dette en ne payant pas l'impôt dû.
- Réalisation d'une « black list » des détenteurs de dette publique pour cause, par exemple, de recours à l'évasion fiscale ou de recours à des entreprises d'audits elles-mêmes organisatrices de l'évasion fiscale. Les pouvoirs publics ne peuvent tolérer d'enrichir ceux qui les volent.
- Publication « citoyenne » de ces listes.
- Chaque État doit faire le choix par lui-même de ne pas recourir aux cadeaux fiscaux et de ne pas se prêter au jeu délétère et sans fin de la concurrence fiscale. Une logique de coopération et de solidarité fiscale entre États pourrait également être

promue au niveau international afin de mettre fin à ce nivellement par le bas.

- Suppression des transactions pénales en général et a minima en matière financière et fiscale.
- Judiciarisation obligatoire de toutes les infractions financières et fiscales et suppression absolue de toute possibilité pour les administrations fiscales de négocier des transactions « à l'amiable ».
- Interdiction pour les États et institutions nationales et internationales d'utiliser les services de ceux qui organisent l'évasion fiscale (Big Four, notamment) et encadrement strict de ces sociétés afin de les empêcher de réaliser ces activités néfastes. Des cadres légaux doivent être mis en place dans ce sens et des moyens suffisants doivent être dégagés pour permettre leur application.
- Refinancement des services des ministères des finances nationaux chargés de la lutte contre l'évasion fiscale et mise en place d'une coordination européenne en ce sens. Il est totalement absurde et inacceptable que les entreprises d'audit disposent aujourd'hui d'une meilleure expertise fiscale que les ministères en charge de ces questions.
- Taxer, dans toute l'Europe les transactions financières et ainsi générer des enjeux considérables au bénéfice de l'intérêt général.

Dans le cadre de la remise en cause des traités de l'UE nécessaire à la suppression de la concurrence fiscale et donc de l'évasion fiscale, nous reprenons également plusieurs des revendications exprimées à l'échelle européenne par les organisations Belges Réseau Justice fiscale (RJF) et Financieel Actienetwerk (FAN) :

- Rendre publique l'identité réelle des véritables propriétaires et des bénéficiaires effectifs de toute forme de société, trust,

- fondation et autres entités, par un système de registre public gratuitement accessible par tous.
- Créer une « harmonisation fiscale » et une coopération fiscale entre États de l'UE qui soient conçues dans l'intérêt des citoyen-ne-s (globalisation des revenus travail + immobilier + capital, forte progressivité de l'impôt et juste taxation de chacune des tranches notamment des très hauts revenus et sur les grands patrimoines, transparence fiscale, taxation équilibrée des grandes entreprises par rapport aux PME et aux petites entreprises) et qui aient les moyens de leurs ambitions.
 - Mettre la fiscalité au service de la transition écologique, en mettant fin à tous les subsides à la production et distribution des énergies fossiles. Des taxes internationales sur le carburant du transport international aérien et maritime doivent être mises en place.
 - Protéger et soutenir les lanceurs d'alertes qui révèlent au grand public des informations d'intérêt général en matière de fiscalité. Il s'agit notamment d'empêcher que les contributions fiscales des entreprises relèvent du « secret des affaires ».
 - Mettre fin au régime des « rulings » secrets et autres « advance pricing agreements » permettant aux grandes entreprises de négocier bilatéralement avec les autorités fiscales leurs contributions fiscales, au mépris de toute forme de transparence et d'égalité des citoyens / contribuables (personnes physiques et morales) devant la loi.
 - Mettre fin aux clauses d'arbitrage secret dans les traités de prévention de la double imposition.
 - Mettre fin aux cadeaux fiscaux et à la course vers le bas en matière de fiscalité des bénéficiaires des entreprises, en prévoyant un taux plancher minimum de 25 %, comme le propose la Confédération européenne des syndicats.
 - Mettre fin au système de fiscalité par « entité séparée » des multinationales et le remplacer par un système de fiscalité unitaire, en répartissant en tant que base taxable le bénéfice consolidé de l'ensemble du groupe entre les différents pays d'implantation, sur base d'éléments objectifs tels que le nombre de travailleurs et les volumes de ventes. Cette réforme peut et doit être mise en œuvre avant tout au niveau européen (proposition ACCIS ou CCCTB), avant d'être généralisée au niveau international. (ACCIS : Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt Société, en anglais CCCTB Common Consolidated Corporate Tax Base)
 - Fiscaliser enfin l'économie digitale et les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Même si la proposition d'une taxe exceptionnelle sur le chiffre d'affaires peut constituer une solution partielle temporaire, une solution complète du problème devrait passer par la fiscalité unitaire des multinationales et l'adaptation de la définition d'établissement stable.

Pour en savoir plus

POUR Écrire la liberté, Dossier Évasion fiscale, 2019 - <https://pour.press/grande-enquete-evasion-fiscale-qui-organise-qui-est-complice-pour-qui/>

POUR Écrire la liberté n°5, L'injustice fiscale tue la démocratie, janvier 2019

Corporate Europe Observatory, Accounting for influence - How the Big Four are embedded in EU policy-making on tax avoidance, 2018 (English), <https://corporateeurope.org/sites/default/files/tax-avoidance-industry-lobby-low-res.pdf>

Réseau justice fiscale et financier actie netwerk, Mémoire en vue des élections fédérales et européennes de 2019. http://www.hetgrotegeld.be/downloads/M%C3%A9moire_2019_RJF-FAN.pdf

Marc Chesnay, *La crise permanente, L'oligarchie financière et l'échec de la démocratie*, Editions Quanto, 2018

Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique, En finir avec le discours dominant*, Editions Fayard, 2018

Philippe Richard, *Abolir le droit à la fortune*, Editions « Couleurs livres », 2017

Alain Deneault, *Une escroquerie légalisée : précis sur les « paradis fiscaux »*, édition Écosociété, 2016

Gabriel Zucman, *La richesse cachée des nations, Enquête sur les paradis fiscaux*, Seuil, 2017.

Susan George, *Le rapport Lugano*, Ed Fayard), 1999

Susan George, *Cette fois, en finir avec la démocratie*, Editions Seuil, 2012

Susan George, *Les Usurpateurs - Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir*, Editions Seuil, 2014

Thomas Guénolé, *Antisocial - La guerre sociale est déclarée*, Editions Plon, 2018

Sébastien Stenger, *Au cœur des cabinets d'audit et de conseil, de la distinction à la soumission*, éditions PUF, 2017

Démosthène, *Le Code Jupiter - Philosophie de la ruse et de la démesure*, éditions Equateurs, 2018

Les ouvrages de Jean-François Gayraud sur la criminalité financière

Les articles de Prem Sikka (en anglais), <https://www.theguardian.com/profile/prem-sikka>

Petr Janský, *Effective Tax Rates of Multinational Enterprises in the EU, A report commissioned by the greens/efa group in the European Parliament*, janvier 2019 (en anglais) - <https://www.greens-efa.eu/files/doc/docs/356b0cd66f625b24e7407b50432bf54d.pdf>

Sites internet :

france.attac.org/

pour.press/etiquette/evasion-fiscale/

www.cadtm.org/Paradis-fiscaux?lang=fr

eurodad.org/taxjustice



4 • Combattre les acteurs de la financiarisation et interdire les profits sur les dettes privées et publiques illégitimes

Contributeurs/trices : Antonio Gambini (CNCD- Belgique), Eva Betavatzi, Renaud Vivien et Mats Lucia Bayer (CADTM Belgique), Vicente Losada, Walter Actis, Mari Ángeles Bueno, Ángel del Castillo, Roberto Moreno et Miguel Vázquez (Plateforme espagnole de lutte contre les fonds vautours), Pedro Martin Heras (Plateforme des affecté-e-s par les hypothèques, PAH – État espagnol), Virginie de Romanet (ACiDe Bruxelles)

L'hégémonie croissante des acteurs financiers et du capital, due au processus de financiarisation dont il est question dans le chapitre 6.d., leur offre un pouvoir de contrôle sur les individus, les entreprises, les sociétés et les gouvernements. Les marchés déterminent ainsi les objectifs à atteindre. En leur sein, de nombreux acteurs se font concurrence et collaborent : des entreprises, des individus, et même des gouvernements, leur but étant de tirer un maximum de profits. Une pléiade de banques, fonds de pension, fonds de capital risque, compagnies d'assurance, investisseurs, etc., interviennent avec de l'argent emprunté pour ensuite l'investir et générer des profits aux dépens des « outsiders », c'est-à-dire des travailleurs, des pensionnés, des personnes exclues du monde du travail, des migrants, des personnes en situation de précarité, etc.

Les États et les ménages subissent les conséquences des bulles financières

Les agents financiers ont joué un rôle central dans la crise que nous vivons en Europe depuis plus d'une décennie. Une comparaison de l'évolution des chiffres des dettes privées et des dettes publiques depuis les années 2000 permet de dévoiler l'ampleur de leurs activités. Les dettes des sociétés financières n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2007⁷⁰, de la même manière que les dettes des

ménages⁷¹ et des sociétés non financières⁷² au bénéfice notamment des banques européennes alors que le taux d'endettement public était en baisse durant la même période⁷³. Après 2007, ce sont les taux d'endettement public qui ont augmenté en passant de 66% à 82% en 2011 sur l'ensemble de la zone euro alors que les dettes privées des ménages et des sociétés non financières ont augmenté de manière très réduite depuis 2007⁷⁴.

Les institutions financières, et en particulier les banques, ont ainsi engendré des bulles de crédits colossales avant 2007 qu'elles n'ont pas assumées. Ce sont les États européens qui en ont payé le prix, ce qui explique l'augmentation des chiffres des dettes publiques après 2007. Nous pouvons dire que les dettes privées créées de toutes pièces par les entreprises financières se sont transformées partiellement en dettes publiques par différents procédés dont le plus connu est le bail-out, c'est-à-dire la recapitalisation bancaire par les États soutenue et encouragée, voir imposée, par les institutions européennes. D'autres formes de recapitalisation qui ne disent pas leur nom sont apparues par après. (voir chapitre 2.a)

71 Dette des ménages entre 2000 et 2007 : augmentation de 49 à 54 % du PIB sur l'ensemble de la zone euro. Source : *Ibid*

72 Dette des sociétés non financières entre 2000 et 2007 : augmentation de 76 à 87 % du PIB sur l'ensemble de la zone euro. Source : *Ibid*

73 Dette brute de l'État (en moyenne) entre 2000 et 2007 : baisse de 68 à 66 % du PIB sur l'ensemble de la zone euro. Source : *Ibid*

74 Entre 2007 et 2011 les dettes des ménages ont augmenté de 54 à 61%, et celles des sociétés non financières de 87 à 96%, ce qui représente une augmentation très faible par rapport à celle des dettes publiques. Source : *Ibid*.

70 Dette des sociétés financières entre 2000 et 2007 : augmentation de 232 à 309 % du PIB sur l'ensemble de la zone euro. Source : Eric Toussaint, *Banque-cratie*, 2014, éditions Aden

Les bulles de crédits générées par l'octroi abusif de prêts de toutes sortes par les banques privées, notamment aux ménages des pays les plus en difficulté (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande, Chypre), ont très vite explosé. Les conséquences de ces phénomènes ont été et continuent d'être d'une extrême gravité : expulsion, exclusion, privations de droits – droit à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale, etc... Les revenus des ménages baissent alors que leurs dépenses augmentent pour pallier aux coupes budgétaires des États et à la libéralisation de l'économie au sens large. Finalement, on assiste à une multiplication de prêts non performants des ménages (prêts qui risquent de ne pas être remboursés) conduisant à une crise de l'endettement privé au plus grand bénéfice des fonds vautours, ces fonds spéculatifs d'investissement qui tirent de juteux profits des crises financières.

Le rôle des fonds vautours

Les fonds vautours, sont des fonds d'investissement spécialisés. L'objet de leurs investissements sont les créances en difficulté de recouvrement. Ils acquièrent ainsi à des prix bradés des paquets de créances, des actions et des obligations à des banques, des entreprises ou des États, pour exiger ensuite un remboursement complet des valeurs des créances. Ils agissent sur des zones économiques en difficulté dans lesquelles ils profitent de la faiblesse des prix des actifs.

Dans le cas des entreprises, les fonds vautours cherchent à accéder à leur contrôle et leur gestion afin d'effectuer les opérations de réorganisation interne, généralement par la vente d'actifs ou la réduction du personnel en vue d'une capitalisation rapide. De plus en plus de fonds vautours participent à la gestion des services publics dont le fonctionnement s'écarte des principes d'équité et également d'efficacité qui les ont fondés pour se rapprocher d'une logique corporatiste.

Certains fonds vautours, typiquement enregistrés dans des paradis fiscaux, se spécialisent dans le rachat à bas prix de vieux titres de dette publique car l'État en question a déjà fait défaut ou risque de faire défaut. Refusant de participer aux opérations de restructuration de l'État en difficulté, ces fonds multiplient ensuite les procédures judiciaires dans différentes juridictions contre ce pays, afin d'obtenir un paiement équivalent à la totalité du principal, des intérêts accumulés, des pénalités de retard et parfois même des frais des justice. Considérant la différence de prix entre la décote initiale des titres rachetés sur le marché secondaire et les sommes demandées et obtenues auprès des tribunaux, les taux de profit des fonds vautours oscillent entre 300 % et 2000 %. Ceci aux dépens des populations et de leurs droits sociaux fondamentaux.

LE DROIT À LA SANTÉ MENACÉ PAR LES FONDS VAUTOURS EN ESPAGNE

Santé publique menacée

Les fonds d'investissement sont de plus en plus présents dans le secteur de la santé. Leur stratégie est similaire à celle qu'ils adoptent pour le rachat de dette souveraine : ils achètent et «assainissent» les entreprises qu'ils acquièrent (en réduisant les salaires et les dépenses) et les vendent ensuite au plus offrant.

L'intérêt des fonds spéculatifs n'est pas d'améliorer la santé de la population, mais d'obtenir les meilleurs profits pour leurs actionnaires. Un fonds vautour n'investit pas son argent s'il n'a pas la garantie que son activité ne sera pas limitée par la concurrence en santé publique.

Quels sont les effets de cette stratégie ?

- La réduction des dépenses dans les hôpitaux partiellement publics pour favoriser les hôpitaux privatisés, ce qui a un impact direct sur la qualité des soins aux patient-e-s, ainsi que sur la précarité des conditions de travail et la réduction du nombre d'employé-e-s.
- Ces entreprises ont accès aux données de tous les patient-e-s du système de santé publique qui sont traité-e-s dans leurs hôpitaux, ce qui signifie que nos renseignements personnels ne sont pas protégés.
- Les données relatives à la santé pourraient être utilisées par les compagnies privées d'assurance maladie pour refuser le droit de souscrire une police à certaines personnes.
- La plupart des fonds vautours sont basés dans des paradis fiscaux, ce qui signifie une diminution des recettes fiscales de l'État.

La collaboration public-privé. Une forme de privatisation des hôpitaux publics

Depuis 2004, deux modèles de concessions administratives ont été développés dans l'État espagnol, principalement dans la Communauté valencienne et la Communauté de Madrid : le modèle PFI (*Private Finance Initiative*) et le modèle PPP (*Public Private Partnership*).

Le modèle PFI consiste en des entreprises privées- pour la plupart des entreprises de construction dont beaucoup sont aujourd'hui engagées dans des procédures judiciaires- qui exécutent et financent la construction d'hôpitaux selon un contrat de concession de travaux publics, en échange de la perception de redevances annuelles pour la location du bâtiment et, nouveauté, pour la fourniture des services non sanitaires durant 30 ans.

Dans le cas des hôpitaux de type PPP, la différence avec les hôpitaux de type PFI réside dans le fait que les services de santé ainsi que les services dits «non sanitaires» sont entièrement gérés par une société privée (voir également le chapitre 2b sur les PPP).

Le processus est mené à bien grâce à la concession par les administrations de la santé de la privatisation (totale ou partielle) des hôpitaux publics en faveur d'entreprises. Ces sociétés ont ensuite vendu leurs actions à des fonds spéculatifs. Le cas de l'Espagne est particulièrement emblématique.

Le nombre exponentiel de fonds vautours ayant investi dans le secteur de la santé devrait nous alarmer. Voici un tableau représentant une liste non-exhaustive des investissements effectués ces dernières années dans l'Etat espagnol :

Hôpitaux appartenant au système de santé publique

Année de l'investissement	Hôpital / Région	Type de concession	Fonds vautour
2013	Hôpital del Henares (Coslada) / Madrid	PFI	Sacyr vend au fonds LBEIP BV (Lloyd's Bank European Infrastructure Partners LP en est le seul actionnaire)
2014	Hôpital Infanta Cristina (Parla) / Madrid	PFI	Sacyr a également cédé 49% de sa participation dans la société chargée de la gestion non sanitaire au fonds LBEIP BV.
2014	Hôpital Puerta de Hierro (Majadahonda) / Madrid	PFI	Iridium (filiale d'ACS) a vendu ses actions au fonds d'investissement néerlandais DIF
2016	Hôpital Puerta de Hierro (Majadahonda) / Madrid	PFI	Sacyr a vendu sa participation dans l'hôpital au même fonds.
2016	Hôpital del Sureste (Arganda) / Madrid	PFI	Les entreprises de construction FCC et OHL ont vendu leur participation au fonds d'investissement britannique Aberdeen Infrastructure (LBEIP)
2017	Hôpital del Sureste (Arganda) / Madrid	PFI	Globalvia (comprenant Bankia et FCC) a également vendu ses actions à Aberdeen, qui contrôle ainsi 100% des actions de l'hôpital
2019	Hôpital Álvaro Cunqueiro (Vigo) / Galicia	PFI	Concessia, dédiée aux « investissements en infrastructures et concessions publiques », elle-même contrôlée majoritairement par six banques : Bankia, BBVA, Sabadell, CaixaBank, KutxaBank et Ibercaja Banco, a cédé 16,67% de ses parts au fonds RiverRock, dont le siège est au Luxembourg.

Dans l'État espagnol, suite aux tentatives de privatisations du système de santé publique et, en pratique, des hôpitaux de type PFI, depuis 2012, une vague de contestations a eu lieu au départ de la Communauté de Madrid et s'est étendue à la majeure partie du pays. Elle a été nommée « la marea blanca » (la marée blanche) et a été portée par les professionnels de la santé et les usagers.

Les soins de santé privés

Toutefois, les fonds spéculatifs n'ont pas agi exclusivement dans le domaine de la santé publique. Cela s'est également produit dans le secteur privé de la santé. Le tableau suivant montre certains des cas qui se sont produits dans ce secteur.

Hôpitaux privés

Année de l'investissement	Hôpital / Région	Fonds vautour
	Hôpital de La Ribera (Alcira) / Valence	Les principaux actionnaires sont Centene Corporation (50 %) et Banco de Sabadell (50 %, géré par le fonds d'investissement Bansabadell Inversió Desenvolupament SA). Le conseil d'administration de Ribera Salud comprend également le fonds de capital-risque Aurica XXI SA. Depuis le 1er avril 2018, sous l'action du nouveau gouvernement, cet hôpital est retourné dans le giron public et est géré par le service de santé de la Communauté de Valence (<i>Conselleria de Sanitat Universal i Salut Pública</i>).
2016	Hôpital Domínguez de Pontevedra / Galice	Rachat par le fonds CVC Capital Partners.
2017	Quirónsalud	Le 1er janvier 2017, Fresenius a acquis Quirónsalud, dont l'actionnaire principal était le fonds de capital risque CVC Capital Partners.

Le cas de Quirónsalud

Ce géant de la santé privée en Espagne est également un leader dans la gestion des hôpitaux publics en concession. Avec une part de marché de 14 %, il est le quatrième opérateur européen et le leader en Espagne.

Le rachat de Quirónsalud par Fresenius Helios constitue un véritable cas d'école de la financiarisation du secteur de la santé. Le tableau suivant présente les différents acteurs financiers qui ont participé à ce rachat :

Capio, propriétaire d'hôpitaux et de cliniques privés	Est devenu tristement célèbre après la vague de luttes de La Marea blanca
CVC Capital Partners – fonds spéculatifs	Vend Ibérica de Diagnóstico y Cirugía (IDC) à Capio en 2005.
IDC Salud	CVC réintègre l'actionnariat en 2010 et la société est rebaptisée IDC Salud.
Doughty Hanson - fonds de capital risque	Fusion du groupe USP Hospitales avec le groupe hospitalier Quirón en 2012.
Quirónsalud	Fusion de la société IDC Salud avec le groupe hospitalier Quirón en 2014. CVC Capital Partners en est l'actionnaire principal.
Fresenius Helios – groupe allemand investissant dans le secteur de la santé	Rachète Quirónsalud en 2017.

Ce tableau nous montre très clairement les mécanismes de la financiarisation. Capio rachète IDC à CVC Capital Partners, CVC réintègre IDC qui devient IDC Salud qui fusionne avec le groupe hospitalier Quirón (lui-même créé d'une fusion promue par le fonds Doughty Hanson) et est ensuite racheté par Fresenius Helios et tout cela en l'espace de quelques années... Avec ces opérations, le fonds CVC Capital Partners a réalisé un bénéfice de 2.6 milliards d'euros.

D'où viennent ces énormes profits ? La réponse est simple - et triste : ils les obtiennent, ou s'attendent à les obtenir, grâce aux ressources qui proviennent des caisses publiques, qui leur assurent des patients (via les caisses de cotisation sociale) et de l'argent. Bref, ce sont les citoyens qui paient avec leurs impôts ces spéculateurs qui, en outre, contribuent à la détérioration de la santé publique.

Résidences pour personnes âgées

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande la création d'un parc de centres spécialisés pouvant accueillir au minimum 5 % du nombre total de personnes âgées de plus de 65 ans. En Espagne, la moyenne (4,11 %) est inférieure au taux de couverture recommandé. Dans l'ensemble de l'Etat espagnol, il y a près de 73 % de places résidentielles privées contre 27 % de places publiques.

Au cours des trois ou quatre dernières années, les résidences pour personnes âgées ont attiré d'importants groupes d'investissement. DomusVi, Amavir, Sanitas Mayores, Orpea, BalleSol ou Vitalia Home sont les noms qui dominent l'industrie de la gériatrie et de la dépendance en Espagne, un secteur qui s'est développé ces dernières années et qui attire des groupes d'investissement étrangers.

LE LOGEMENT FINANCIARISÉ PLUTÔT QUE SOCIALISÉ

Le logement cible des fonds vautour

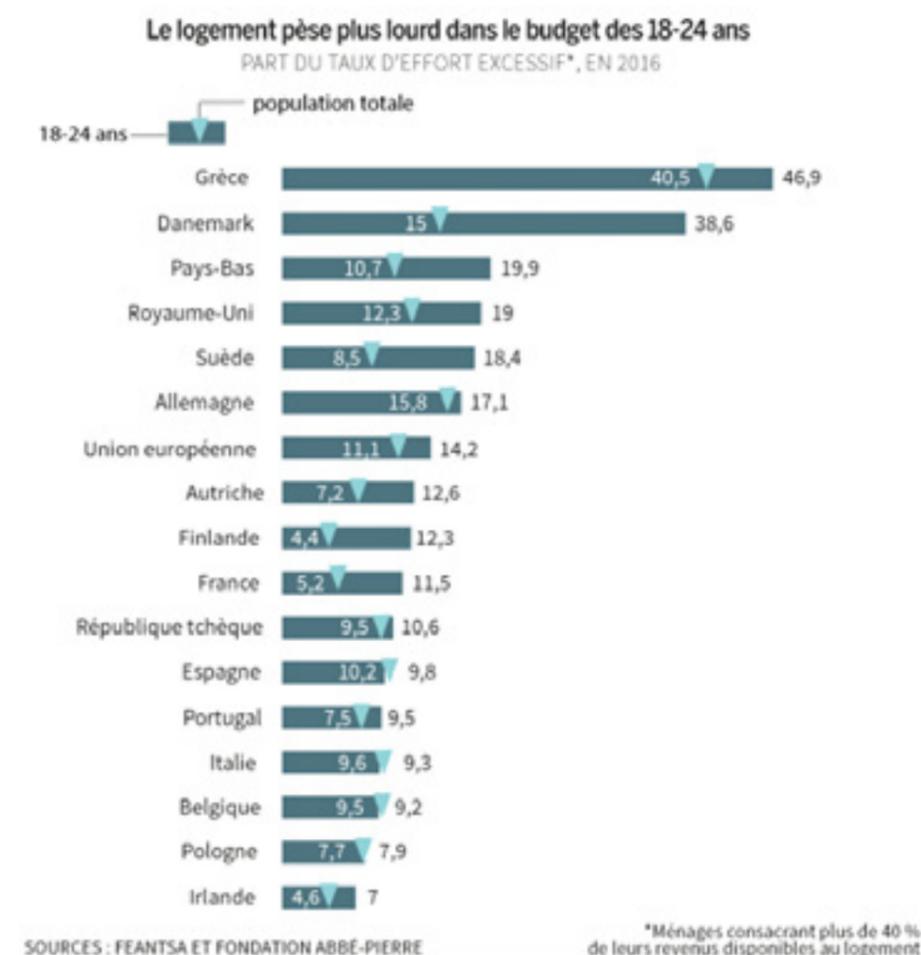
L'UE décide malgré cela de soutenir les différents acteurs financiers (banques, fonds d'investissements, fonds de pension, fonds vautour) qui profitent du cadre favorable qui leur est offert et choisissent le logement européen comme cible première de leurs investissements. En conséquence, le nombre de grandes entreprises possédant un nombre très grand nombre de logements a considérablement augmenté. Pour ne citer que quelques exemples, Cerberus, fonds vautour new-yorkais, a racheté 65.000 unités de logements à la GWS (une société immobilière berlinoise qui a été vendue en 2005). En Espagne, les investissements du fonds vautour Blackstone, qui se targue d'être le plus grand fonds immobilier au monde, sont estimés à plusieurs centaines de milliards d'euros en moins de quatre ans, entre 2013 et 2017. Ces fonds se comportent comme des agents purement spéculatifs puisqu'ils n'apportent pas de valeur ajoutée dans leurs opérations immobilières et qu'ils ne paient même pas de taxes dans les pays où ils interviennent, faisant partie d'un réseau d'entreprises spéculatives. Nous savons que tout cela ne serait pas possible sans le consentement de l'UE. Nous avons assisté récemment à une réelle détermination des institutions européennes à promouvoir la financiarisation du logement. En février 2019, l'Eurogroupe a menacé la Grèce de ne pas rembourser les intérêts sur sa dette détenue par la BCE (cf. chapitre 2.a.) en échange d'une réforme sévère de la loi dite « Katseli » censée protéger les personnes vulnérables surendettées (par les effets de l'austérité elle-même imposée par les créanciers de la Grèce) de perdre leur résidence principale. C'est après l'adoption d'une réforme de cette loi, et la destruction des droits au logement de la population grecque que l'UE a cessé son chantage.

En favorisant le rachat de prêts hypothécaires non-performants par des fonds spéculatifs et la déréglementation des marchés locatif et de l'achat de logements acquisitifs, l'UE fait augmenter plutôt que diminuer le nombre de logements insalubres. C'est l'inverse qui devrait pourtant avoir lieu.

Augmentation du mal-logement en Europe

Les observations générales de la situation du logement en Europe peuvent se résumer en trois points : une tendance à la privatisation du logement public, au rachat de grandes parts du parc de logements par quelques acteurs financiers transnationaux et une déréglementation croissante du marché locatif et acquisitif. Les conséquences à l'échelle européenne sont d'une extrême gravité : l'effort des ménages pour payer leur logement est devenu excessif (+40% de leur revenus), des dizaines de millions de personnes vivent dans des logements sur-occupés, des millions sont privés de logement, plus de 7 millions de ménages sont en arriérés de loyers ou de remboursement de crédits immobiliers et entre 17 et 31 millions de personnes vivent dans des conditions insalubres (incapacité de chauffer son lieu de vie, humidité et pollution en sont les principales causes).

Le revers de la médaille est la grande quantité de profits que cumulent les capitaux financiers. La primauté des lois favorisant la « libre concurrence » dans le secteur du logement a comme conséquence la réduction des logements publics à un niveau « inoffensif » pour l'expansion des capitaux financiers. Les bulles sur les loyers qui commencent à proliférer dans de plus en plus de villes européennes sont une conséquence directe d'un marché du logement libéralisé. D'autre part, les banques tirent profit de la multiplication des crédits hypothécaires, conséquence importante de cet état de fait. En effet, le désengagement des États, et l'impulsion des institutions européennes, entraînent une nécessité des ménages à s'endetter pour avoir accès à



un logement digne. Les banques entrent dans le jeu de la financiarisation au travers de crédits hypothécaires et de leur titrisation. Elles font bon ménage avec les fonds vautours depuis le début de la crise et les institutions européennes ne manquent pas de s'assurer que leur collaboration soit des plus profitables. Une grande quantité de prêts non-performants détenus par les banques est vendue aux fonds vautours à des prix dérisoires. Enfin, la BCE encourage activement ces ventes et se montre garante d'un système capitaliste financier qui ignore les droits humains pour l'accumulation de profits des classes dirigeantes (cf. chapitre 2.a.). D'un autre côté, l'espace des acteurs/trices non-engagé-e-s dans la course au profit présent-e-s sur le terrain du logement est sans cesse menacé par les pouvoirs publics et l'UE.

Dettes privées illégitimes

Les ménages grecs, espagnols, chypriotes, irlandais et portugais principalement, ont subi une crise du logement dramatique. Près d'un million de ménages ont été expulsés de leurs logements (plus de 600 000 rien qu'en Espagne depuis 2008) ou ont été menacés d'expulsion suite aux difficultés rencontrées pour rembourser des emprunts que les banques leur avaient octroyés de manière odieuse. Odieuse car les clauses de ces emprunts étaient souvent abusives comme en attestent de nombreux procès qui ont rendu justice aux ménages surendettés. Odieuse aussi car les banques ont fermé les yeux sur l'éligibilité des ménages à emprunter en ignorant leur capacité réelle de remboursement. Odieuse enfin car en tant qu'entreprises privées, elles ont cherché à tirer un maximum de profits sans jamais assumer la moindre responsabilité de leurs activités abusives en faisant payer le prix fort aux États par des procédés illégitimes de recapitalisation.

Des millions de ménages se sont retrouvés ainsi surendettés et en incapacité de rembourser leurs dettes privées ou même de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Les droits fondamentaux à la santé, à l'édu-

cation, à l'alimentation sont sans cesse bafoués par les coupes budgétaires des mesures d'austérité. Les ménages sont obligés d'augmenter leurs propres dépenses pour pallier à cette défaillance des pouvoirs publics et n'ont plus les capacités financières de rembourser leurs propres dettes. Pourtant ils continuent à payer à l'État et, de ce fait, à renflouer les caisses du système bancaire défaillant.

Mais rappelons que les lois imposant la rigueur sur les dettes publiques jouent également un rôle dans la crise du logement. En effet, le retrait imposé du secteur public sur le marché immobilier est lié à son incapacité d'investir davantage dans la construction de logements sociaux.

AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE TOUCHÉS PAR LES ACTIVITÉS DES FONDS VAUTOURS

L'activité néfaste des fonds vautours touche d'autres secteurs que celui de la santé et du logement. Ils sont présents dans la plupart des secteurs de l'économie. Le métro andalou pour ne citer qu'un exemple, n'a pas été épargné des investissements de Globalvia détenus par OPTrust (Canada), PGGM (Pays-Bas) et USS (Royaume-Uni).

De grands supermarchés (Carrefour, Alcampo et d'autres) se mettent à vendre leurs prêts non-performants à des fonds vautours. Parmi les vautours qui achètent ces prêts à la consommation en souffrance se trouvent des noms déjà connus dans d'autres secteurs comme la brique, tels que Lindorff, Axactor, Cabot, Link Financial ou Cerberus, entre autres.

Le secteur de la téléphonie est également touché.

Revendications et alternatives

1/ Conformément à la Résolution du Parlement européen du 28 mars 2018 sur « l'amélioration de la viabilité de la dette des pays en développement », nous demandons à l'Union européenne d'adopter une législation européenne pour contrer les fonds vautours inspirée de la loi belge de 2015. Les États-membres doivent également prendre l'initiative d'adopter une telle législation.

2/ L'activité spéculative- extrêmement néfaste socialement des fonds vautours ne se limite pas aux dettes publiques mais s'étend également sur le marché, bien plus grand, des dettes privées. Il est dès lors nécessaire que des lois similaires à celle protégeant les États soient adoptées partout en Europe pour protéger les particuliers et les PME des fonds vautours.

3/ Informer et expliquer au public les dommages graves et énormes que les fonds vautours peuvent causer à nos vies.

4/ Dans le domaine des services de base, publics ou privés, tels que le logement, la santé ou les soins aux personnes âgées, nous demandons des mesures pour empêcher l'entrée de fonds spéculatifs dans ces secteurs et pour promouvoir une gestion visant à satisfaire les besoins des citoyen-ne-s.

5/ Toujours privilégier l'intérêt général avant le paiement de la dette (contrairement aux pratiques européennes et nationales actuelles).

6/ La disparition des paradis fiscaux. (voir chapitre 3)

7/ Nous soutenons l'appel des membres du réseau « Socialiser le logement en Europe » dont voici les revendications :

- L'adoption du droit international au logement en tant que devoir fondamental de toutes les institutions de l'UE, des États membres et des entreprises et la mise en œuvre concrète de ce droit humain fondamental sous la forme d'une stratégie européenne du logement.
- Autoriser, garantir et soutenir les segments du logement démocratique sans but lucratif réglementés par l'État pour de larges couches de la population en dehors des règles de concurrence et des flux de capitaux financiers de l'UE.
- Un cadre européen qui permet, encourage et soutient la réglementation sociale stricte des propriétaires privés à but lucratif, des loyers du marché, des marchés fonciers, des hypothèques, de la transparence, des services de facilités et des conséquences de la défaillance hypothécaire.
- Protéger, encourager et soutenir l'engagement et l'organisation des locataires et des autres habitants en faveur de leurs droits et des changements structurels nécessaires dans les domaines du logement et des terrains terres et l'immobilier.

Pour en savoir plus

Fonds vautours

Publications :

Les Fonds vautours, les ailes de la dévastation, Semestriel *Les Autres Voix de la Planète* n°73, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Fonds-vautours-les-ailes-de-la-devastation>

Juan Hernández Viguera, *Los fondos buitres, capitalismo depredador. Negocios y litigios financieros: de Argentina a Grecia*, Editorial Clave Intelectual, 2015 (en espagnol) - <http://www.claveintelectual.com/titulos/fondos-buitre-capitalismo-depredador>

Jean Merckaert, *Un vautour peut en cacher un autre*, Plate-forme dette et développement & CNCD-11.11.11, mai 2009 - http://www.cncd.be/IMG/pdf/RAPPORT_FONDS_VAUTOURS_2009.pdf

Fonds vautours : rationalité, éthique et solutions, *DOUNIA* n°5, sous la direction d'Arnaud Zacharie et Antonio Gambini, CNCD, 2012

Antonio Gambini, Retour sur la nouvelle loi belge sur les fonds vautours, janvier 2016 - <https://www.cncd.be/Retour-sur-la-nouvelle-loi-belge-sur-les-fonds-vautours>

Plataforma contra los fondos buitres, Los fondos buitres carroñean con todo, avril 2018 (en espagnol) - <http://www.cadtm.org/Los-fondos-buitres-carronean-con-todo>

Sites internet :

<http://www.cadtm.org/Fonds-vautours?lang=fr>

<https://twitter.com/NoFondosBuitre>

Dettes privées illégitimes

Dettes privées illégitimes, Semestriel *Les Autres Voix de la Planète* n°71, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Dettes-privées-illégitimes>

Eric Toussaint, *Bancocratie*, Aden/CADTM, 2014

Logement

Appel : Socialiser le logement en Europe - <http://www.reclaiming-spaces.org/2019/04/call-socialise-housing-across-europe>

Appel de l'Initiative citoyenne européenne (ECI) « Housing for all », Le logement doit être social et abordable - <https://www.housingforall.eu/>

European Action Coalition for the Right to Housing and to the City, Housing financialization, 2019 (en anglais) - <https://www.rosalux.eu/publications/housing-financialization/>

Positive Money Europe, ECB profits: Will Greece get its money back?, 2019 - <https://www.positivemoney.eu/2019/02/ecb-profits-will-greece-get-money-eurogroup/>

Mats Lucia Bayer, Victoire à Berlin des habitants de la Karl-Marx Allee contre les géants de l'immobilier, CADTM, 2019 - <http://www.cadtm.org/Victoire-a-Berlin-des-habitants-de-la-Karl-Marx-Allee-contre-les-geants-de-l>



5. Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe

a. Contre la domination des gouvernements du centre de l'UE sur les pays européens périphériques intra-UE et sur les pays candidats à l'adhésion

Contributeurs/trices : Cristina Quintavalla (CADTM Italie/Commission d'audit citoyen de la dette de Parme), Tijana Okić (militante, Bosnie), Chiara Filoni, Gilles Grégoire et Eva Betavatzi (CADTM Belgique)

La construction européenne et les disparités à l'intérieur de l'UE

L'Union européenne et son union monétaire sont des projets aujourd'hui basés sur l'idéologie néolibérale et sur le principe de la libre circulation des capitaux, des biens et des services.

Les traités européens économiques et budgétaires ont manifestement été conçus pour servir les intérêts des grandes entreprises privées des pays du centre de l'UE (en particulier de l'Allemagne mais aussi de la France, du Benelux, des pays nordiques, de l'Autriche, avant la crise de l'Italie et, jusqu'ici, du Royaume-Uni⁷⁵) qui profitent des disparités entre les économies de l'Union pour augmenter leurs profits et renforcer leur compétitivité. Au cœur de cette politique économique européenne, l'euro et la politique monétaire de la BCE jouent un rôle fondamental.

Parmi les 28 pays de l'Union européenne, 19 pays ont adopté la monnaie commune européenne. Lors de l'adhésion des États-membres à l'euro, les anciennes devises nationales sont converties vers la monnaie unique. Cette conversion fut (et continue d'être) réalisée de manière inégalitaire. La monnaie allemande a été sous-évaluée (à la demande de l'Allemagne) et celles des pays les plus faibles ont été, au contraire, surévaluées. Cela a rendu les exportations allemandes plus compétitives sur le marché des autres pays européens. Les industries les plus faibles des pays de la Périphérie- comme celles de la

75 Lorsque nous écrivons ces lignes, le Royaume-Uni est toujours un État-membre de l'UE. Nous le considérerons donc comme tel dans tout ce chapitre.

Grèce, du Portugal, de l'Espagne et des pays d'Europe centrale et de l'Est- ont été particulièrement touchées (voir infra).

La politique monétaire de la BCE est également à l'avantage manifeste de l'Allemagne et, dans une moindre mesure, d'autres pays du centre de la zone euro dont les Pays-Bas. En effet, la valeur de l'euro est maintenue à un niveau sous-évalué par rapport à la puissance de l'industrie allemande, tout en étant beaucoup trop élevée pour la plupart des autres pays, a fortiori ceux qui sont les moins industrialisés. En maintenant l'euro à un taux faible pour elle-même, l'Allemagne continue ainsi à favoriser ses exportations (qui constituent le véritable pilier de son économie⁷⁶) au détriment de celles des autres pays de la zone euro qui voient le niveau des leurs pénalisé.

Toutefois, il est important de préciser que lorsque l'on parle d'avantages pour l'Allemagne, nous visons en réalité les détenteurs de capitaux allemands et non les citoyens allemands ordinaires. En effet, le maintien d'un euro faible au regard de l'économie allemande favorise le développement de son industrie (grâce à son avantage concurrentiel à l'exportation) et, en principe, la multiplication des emplois. Mais cela implique également, d'une part, un effet négatif sur le « pouvoir d'achat » de la plupart des ménages allemands⁷⁷ et d'autre part, une sous-évaluation de la valeur de l'industrie allemande, ce qui facilite sa financiarisation⁷⁸. Ajoutons

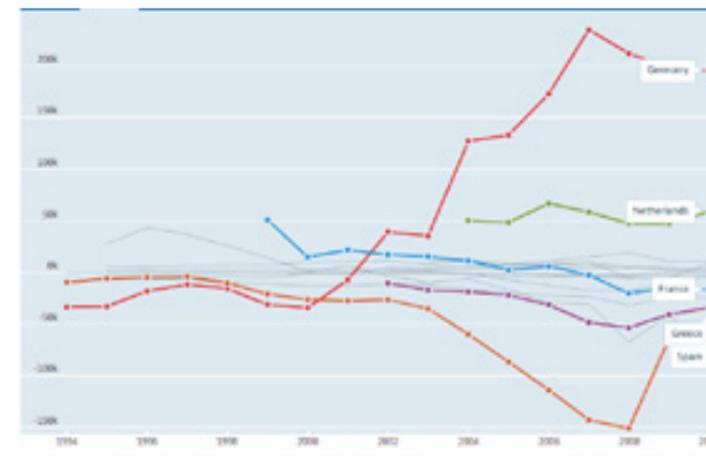
76 Germany's Secret Economic Weapon: a Vast Export Network, *The Wall Street Journal*, novembre 2013 (en anglais) - <https://www.wsj.com/articles/germany8217s-secret-economic-weapon-its-global-export-network-1384803466>

77 Étant donné la surévaluation des produits et services importés par rapport aux revenus des travailleurs/euses.

78 Le patrimoine industriel étant sous-évalué en

que l'Allemagne s'est faite championne de la « flexibilisation » du marché du travail (voir plus bas) et camoufle ainsi derrière les bas chiffres de son chômage, des centaines de milliers d'emplois précaires. Reste que cette concurrence totalement déséquilibrée alimente les déficits fiscaux – et donc budgétaires- (et ce faisant, la dette publique), mais également le chômage, et l'endettement privé dans les autres pays européens.

Évolution des balances commerciales des pays de la zone euro en milliards USD (introduction de l'euro en 1999) – Source OCDE :



L'introduction de l'euro a contribué à accentuer des disparités qui préexistaient entre les pays de l'Union européenne. Le manque d'union politique et de véritables politiques communes pour aider les nouveaux membres à réduire leurs handicaps économiques a largement contribué à renforcer ces disparités structurelles préjudiciables au processus d'intégration. Comme souligné dans le chapitre 2.b., avoir supprimé les monnaies nationales au moment de la mise en circulation de l'euro est une aberration qui a livré les citoyens d'Europe aux volontés des détenteurs de capitaux et particulièrement à ceux des pays du Centre de l'UE, Allemagne en tête. Une monnaie européenne unique n'aurait de sens pour l'intérêt général que s'il y avait un état européen commun qui pouvait effectivement exercer sa souveraineté sur celle-ci et euro, il est rendu plus facilement achetable pour ceux qui ont accès aux devises étrangères en grande quantité.

non la laisser aux « marchés ». Une monnaie d'échange au niveau européen (voire même international) n'est pas insensé, c'est son caractère monopolistique, « unique », et le fait qu'elle soit construite dans l'intérêt du capital qui le sont avant tout. L'euro tel qu'il existe aujourd'hui est un instrument d'oppression des populations par les détenteurs de capitaux et en ce sens, il doit être abandonné.

À l'opposé de l'esprit de solidarité dont nombre de ses dirigeants se targuent régulièrement, l'UE met en place une stratégie d'intégration qui détruit petit à petit le niveau de vie des populations au bénéfice du libre-échange avec les territoires nouvellement intégrés dans la sphère européenne.

Dans un premier temps, l'UE va pousser les États candidats, non seulement à libéraliser leur économie mais également à s'endetter fortement pour développer leurs canaux commerciaux et financiers. Cette « stabilité économique » étant une condition sine qua non pour entrer dans l'Union. L'UE implique d'ailleurs dans les négociations d'adhésion des partenaires tels que la Banque Européenne d'investissement (BEI) et le FMI qui contribuent à faire entrer les candidats dans ce moule économique en s'appuyant en grande partie sur des partenariats publics-privés (PPP)⁷⁹ (voir les dangers des PPP dans le chapitre 2.b.)

79 Un exemple parmi d'autres est celui des autoroutes albanaises, financées par des prêts du FMI et de la BEI (depuis 2000, la BEI a prêté 464 millions d'euros à l'Albanie, principalement pour le secteur des transports) et ce, via des PPP. Dans ce cadre, le « partenaire » privé pour la construction de « l'autoroute de la nation » (la principale voie routière d'Albanie) a au final décidé d'imposer des péages aux citoyens albanais qui voudraient emprunter alors que celles/ceux-ci avaient déjà déboursé, via leurs impôts, plus de 2 milliards d'euros pour sa construction et continueront de rembourser pendant des décennies les prêts du FMI et de la BEI. Voir la page consacrée à l'Albanie sur le site de la BEI: <https://www.eib.org/fr/projects/regions/enlargement/the-western-balkans/albania/index.htm> et l'entretien avec le vice-président français de la BEI dans *Libération* : La Banque européenne d'investissement est le plus grand bailleur en faveur du climat, *Libération*, 31 mai 2019 - https://www.liberation.fr/france/2019/05/31/la-banque-europeenne-d-investissement-est-le-plus-grand-bailleur-en-faveur-du-climat_1730908

Ensuite, une fois que ces États sont intégrés au marché unique (voire à l'Union elle-même), l'UE va leur imposer ses « critères de convergences ». Ils vont donc devoir, comme tous les autres États-membres, tenter l'impossible : réduire leur dette en réduisant leurs dépenses publiques et en accélérant la libéralisation de l'économie. Ce système est absurde, en ce qu'il ne bénéficie au final qu'au secteur financier et aux très grandes entreprises (voir le cadre du chapitre 2.c. et le chapitre 2.b.). Grâce à ce processus de libéralisation accélérée et à la mise en connexion de leurs économies et de leurs circuits bancaires avec les industries et les grandes banques du Centre de l'UE, ces États deviennent alors les nouveaux terrains d'exportation et de spéculation de ces dernières. En « contrepartie », les élites financières de ces pays vont pouvoir accéder en retour aux juteux marchés financiers européens. Elles vont aussi pouvoir participer à l'endettement massif de la population et des entreprises de leur pays en servant de pont entre les capitaux du Centre et les emprunteurs/euses locales/aux, tout en retirant les bénéfices qui en découlent. Cela jusqu'à la prochaine explosion inévitable de ces bulles de crédits dont les pertes colossales seront, comme durant ces dix dernières années, reportées sur la population.

La poursuite de ces politiques excluantes et inégalitaires a accentué encore plus les disparités socio-économiques entre les pays du Centre et de la Périphérie (voir le lien dette publique-dette privée dans le chapitre 4).

L'appartenance à l'euro implique également pour les pays de la Périphérie d'enfiler un véritable carcan monétaire qui peut être très handicapant en cas de crise, comme c'est le cas aujourd'hui. L'impossibilité de dévaluer la monnaie est en effet une conséquence directe de la monnaie unique et, en empêchant toute politique de relance, elle participe au creusement des disparités continentales. A nouveau, la seule voie envisageable est celle portée par la théorie néo-libérale. En effet, ne pouvant faire de dévaluation externe, les

gouvernements de la Périphérie optent alors pour une dévaluation interne, ce qui est synonyme de baisse de salaires, dumping fiscal, baisse des impôts pour les entreprises, précarisation des contrats de travail et cela dans le but de rester « compétitifs » par rapport aux économies du Centre.

Ce nivellement vers le bas n'est pas exclusif aux pays de la Périphérie. En effet, l'Allemagne -voyant sa demande interne passer de 2,7% dans la période 1986-1996 à 0,2% dans la période 2000-2007- de même que les autres économies du Centre font payer le prix de la concurrence à leurs propres populations de plus en plus précarisées (telles que les 7 millions de salariés payés 400 euros mensuels en Allemagne) en menaçant de délocaliser les emplois et en exploitant la main-d'œuvre immigrée des pays périphériques (voir les chapitres 5.c. et 6.c.)

L'union monétaire européenne fonctionne donc comme un instrument d'exploitation économique des travailleuses et des travailleurs, de polarisation sociale entre les peuples d'Europe et de domination politique de certains États sur d'autres. Les pays non-membres de la zone euro mais faisant partie de l'UE sont également poussés à diminuer les coûts salariaux pour pouvoir être compétitifs par rapport aux poids lourds de la zone euro et, comme dit supra, à adopter les recettes néo-libérales dictées par l'UE pour mériter une future (même lointaine) place dans cette Union européenne.

La domination du Centre de l'UE sur les pays candidats à l'adhésion, focus sur les pays des Balkans

L'influence de l'Union européenne (et l'UE elle-même) s'est étendue vers l'Est de manière concomitante à la perte d'influence de l'Union soviétique, puis de la Russie dans les années 1990. Elle le fit avec la perspective d'imposer à l'Europe centrale, orientale et aux pays des Balkans la subordination au capitalisme occidental en facilitant la circulation

du capital, la création de nouveaux marchés et l'exploitation du travail.

En 2019, 5 pays sont candidats à l'adhésion à l'UE⁸⁰ - l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie- et 2 pays sont des candidats potentiels⁸¹ - la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo. Dans ce chapitre, nous ne parlerons pas du cas de la Turquie qui ne peut être traité de manière similaire à celui des autres pays étant donné son poids géopolitique et économique considérable. Les autres pays précités- par ailleurs tous situés dans les Balkans- sont ici traités indifféremment malgré les nuances existant entre « pays candidats » et « pays potentiellement candidats ».

Les années 1980 représentent un tournant important pour les pays des Balkans. En effet, les exportations des pays de la Yougoslavie ne trouvent plus de marché si ce n'est dans le Comecon (le « Plan Marshall de l'Est »), le dinar yougoslave est surévalué et ces pays sont obligés d'emprunter à l'étranger pour combler le déficit créé et financer leurs exportations. C'est la première phase de la crise de la dette. La recette prônée par l'Union européenne et le FMI est toujours la même : « plus de libéralisation et d'ouverture aux marchés ». Avec la fin de la guerre en ex-Yougoslavie, la crise et la condition de dépendance Centre-Périphérie s'amplifie encore plus en raison de l'importation de technologies occidentales, de la pénétration de capitaux étrangers, des investissements directs étrangers et de l'importante vague des privatisations. Avec la crise des subprimes et la récession économique globale, la spirale de l'endettement public notamment pour sauver le système bancaire défaillant (voir chapitre 1) devient une réalité et avec elle l'ingérence des institutions financières internationales et de l'UE : pour regagner la confiance des marchés financiers il fallait réduire les dépenses sociales, déréguler

⁸⁰ Ils ont déjà commencé à transposer la législation européenne dans leur droit national

⁸¹ Leur gouvernement souhaite les voir entrer dans l'UE mais ils ne remplissent pas encore les conditions requises pour y adhérer. Voir la page consacrée sur le site de l'UE: https://europa.eu/european-union/about-eu/countries_fr

les marchés et privatiser les biens publics. En 2014, les États de l'ex-Yougoslavie avaient une dette combinée cinq fois supérieure à celle de la Yougoslavie en 1990.

La domination économique de l'Union européenne vis-à-vis des pays périphériques a toujours été directe et flagrante, qu'on parle d'investissements directs étrangers (IDE), de la colonisation par les banques ou de l'exploitation de la main-d'œuvre de ces pays. En Albanie, le flux net d'IDE est passé de 20 millions de \$ en 1992, à 153 millions en 2002. En Croatie (pays qui a intégré l'UE en 2013), il passe de 13 millions à 970 millions sur la même période, et en Macédoine de 24 millions en 1994 à 70 millions en 2002.

On parle également d'« euroïsation » des crédits privés puisque la majorité de ces derniers sont libellés en euro, comme conséquence du régime de changes fixes instauré par les pays de l'ex-Yougoslavie⁸². Pourtant les banques à l'époque de Tito étaient propriété de l'État et progressivement vendues à des banques étrangères. Aujourd'hui, en Serbie, les banques étrangères possèdent 80% du secteur, tandis qu'en Croatie le niveau s'élève à 90%. En moyenne, les banques de pays de l'UE détiennent en propriété plus de 90 % des actifs bancaires des pays de l'ex-Yougoslavie.

Les économies de cette région se sont donc transformées en économies de travail intensif pour les pays de l'Europe occidentale, générant un affaiblissement des salaires et l'explosion des taux de chômage, des inégalités et de la pauvreté. La seule bouée de secours sont les transferts de fonds de migrant-e-s vers leur pays d'origine : selon la HYPERLINK «<http://www.cadtm.org/Banque-mondiale,961>» \n _topBanque mondiale, en 2014, ces transferts constituaient en moyenne 8% du PIB. Au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, elles dépassaient 10 % du PIB.

⁸² À noter qu'ici aussi la parité des monnaies avec l'euro (et l'interdiction de leur dévaluation) impose une « dévaluation interne », c'est-à-dire une pression au rabais sur les salaires et une austérité permanente dans le but de libérer des ressources pour repayer la dette.

En somme, l'Union européenne et la zone euro se fondent sur des rapports de force clairs.

Plus que le phare de la démocratie cette Europe est « un espace hiérarchique » (T. Nencioni), que la Chancelière Merkel a défini avec une certaine gêne comme une « Europe à deux vitesses »⁸³, basée sur la division du travail, avec un Centre « moteur », qui dispose d'une haute technologie et de nombreux capitaux et d'une Périphérie (au sud et à l'est) avec une main-d'œuvre bon marché, employée, privatisée. L'écart de produit intérieur brut (PIB) par habitant entre les États les plus pauvres et les plus riches de l'UE est très important. En 2016, le PIB par habitant exprimé en PPS (Purchasing Power Standards, c'est à dire en capacité du pouvoir d'achat) variait entre 49% en Bulgarie et 258 % au Luxembourg.

Revendications et alternatives

Voir en fin de chapitre

Pour en savoir plus

Publications :

Eric Toussaint, Contradictions Centre/Périphérie dans l'Union européenne et crise de l'euro, CADTM, 2017- <http://www.cadtm.org/Contradictions-Centre-Peripherie>

Bertorello M., *Non c'è euro che tenga*, Alegre, 2014 (en italien)

CAC France, Non au « Pacte budgétaire » et à l'Europe punitive, oui à une Europe solidaire !, CADTM, 2012 - <http://www.cadtm.org/Non-au-Pacte-budgetaire-et-a-l>

Chiara Filoni, Les économies dettes des Balkans occidentaux : une histoire de dépendance (I), CADTM, 2016 - <http://www.cadtm.org/Les-economies-dettes-des-Balkans>

Andreja Živković, From the market to the Market : The Debt Economy After Yugoslavia, in Horvat S., Štiks, *Welcome to the Desert of Post-Socialism. Radical Politics after Yugoslavia*, CPI Group, (UK) Ltd, Croydon, p.50 (en anglais)

Sites internet :

csamary.free.fr/csamary/Accueil.html

www.cadtm.org/Balkans?lang=fr

www.cadtm.org/Dette-au-Nord?lang=fr

⁸³ Merkel prône une Europe à plusieurs vitesses, *Le Figaro*, juin 2012 - <http://www.lefigaro.fr/international/2012/06/07/01003-20120607ARTFIG00680-merkel-prone-une-europe-a-plusieurs-vitesses.php>



5.

Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe

b. Contre la domination des gouvernements européens envers les pays du Sud (hors-Europe)

Contributeurs/trices: Nathan Legrand et Chiara Filoni (CADTM Belgique), Rémi Vilain (CADTM France), Mark Perera (Eurodad – Europe), Omar Aziki (Attac-CADTM Maroc).

L'Union européenne et ses États membres portent une responsabilité morale et matérielle considérable dans les situations de guerre, de dépendance et de pauvreté, en particulier dans les pays du «Sud global», contraignant des millions de personnes à abandonner leurs foyers, voire leur pays pour se réfugier à l'étranger (en grande majorité dans les autres pays du Sud). Le passé colonial des puissances européennes a désintégré le tissu social des territoires colonisés et les a plongés dans une relation de dépendance économique. Après le long combat des anciennes nations colonisées pour officiellement accéder à leur indépendance, le colonialisme a muté en néocolonialisme. La violence est devenue moins visible mais la dépendance envers les Centres industrialisés s'est perpétuée et accentuée. Les obstacles à un développement endogène sont donc restés les mêmes.⁸⁴ Cette ingérence se caractérise par un large éventail de politiques, parmi lesquelles nous pouvons souligner :

- **La mise en place, avec la complicité des pouvoirs locaux (politiques, financiers et/ou économiques), d'un système d'endettement permanent**, indiscutable piège de pauvreté des nations asservies au bénéfice des créanciers extérieurs bilatéraux - principalement membres du Club de Paris - ou multilatéraux - Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale (BM) et autres institutions financières internationales (IFI). Ce « système dette » a permis de poursuivre la spoliation des biens nationaux des États débiteurs en faveur des pays industrialisés. La crise de la dette du Tiers monde qui a débuté dans les années 1980, a favorisé l'imposition des politiques néolibérales du consensus de Washington : les créanciers ont procédé à des restructurations de dette visant la poursuite des remboursements en contrepartie de l'application des Plans d'ajustement structurel (PAS) (privatisation de secteurs clés de l'économie, suppression des barrières commerciales, adoption de taux de change flot-

84 Voir par exemple Ernest Mandel., *Mise en perspective des relations Nord/Sud*, ernestmandel.org

tants, réduction des dépenses sociales jugées improductives et coûteuses, baisse des investissements publics, etc.). Ces politiques ont ainsi garanti un avantage permanent aux pays industrialisés face au pays du Sud dans les jeux de concurrence internationale. Elles ont également freiné l'investissement dans les secteurs productifs de l'économie, dans les services publics ainsi que participé à l'affaiblissement des économies locales et aggravé la précarité et la pauvreté.⁸⁵

- **La mise en œuvre de règles et accords de libre-échange**, préconisés par la politique de voisinage de l'UE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui favorisent les pays les plus industrialisés et encouragent le développement de modèles économiques reposant sur les exportations (par exemple, les accords de partenariat économique entre l'UE et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ou la Politique européenne de voisinage de l'UE vis-à-vis des pays riverains). Ils sont un frein à la souveraineté et l'autosuffisance alimentaire, et encouragent la course à la compétitivité entre les États (baisse des salaires, détérioration des conditions de travail, etc.).

- **Les soutiens (politique, financier, matériel) à des régimes despotiques** comme moyen pour maintenir les intérêts (économiques, commerciaux, financiers, géopolitiques) des États industrialisés. Parmi les exemples les plus frappants citons: Zine El Abidine Ben Ali, Hosni Moubarak et Bachar al-Assad ont tous reçu la Légion d'honneur française. Lorsque le soulèvement a éclaté en Tunisie, en décembre 2010, la France a offert son savoir-faire en matière de répression des manifestations à Ben Ali. De même, ces dernières années, l'Égypte et l'Arabie saoudite ont été des clients de premier choix dans l'achat d'armes lourdes françaises et britanniques. Depuis le printemps arabe, l'UE et les États membres se sont employés à promouvoir leurs intérêts dans la région (politiques de prêts, accords commerciaux, etc.), prétextant soutenir la « transition démocratique ».

85 Voir Eric Toussaint, *La Finance contre les peuples : La Bourse ou la Vie*, Editions Syllepse, 2004

tique ». Les résultats de ces politiques ont été le renforcement du néolibéralisme en Tunisie et en Égypte le durcissement de l'autoritarisme en Égypte.

- **L'ingérence dans la politique des États du Sud** par les vecteurs de l'économie et de la finance (soutien aux coups d'État, intervention militaire directe, etc), visant à protéger les intérêts économiques des grandes puissances européennes.⁸⁶

Alors que la mise en œuvre de ces politiques, combinées à la situation sécuritaire et climatique, a contraint des millions de personnes à s'exiler, l'UE a progressivement renforcé le contrôle de ses frontières, ces dernières 25 années. L'ouverture des frontières intérieures de l'espace Schengen s'est accompagnée d'un renforcement des frontières extérieures de l'UE. Ainsi, la liberté de circulation a été accordée aux ressortissant-e-s de 22 pays européens, tandis que l'entrée dans l'UE s'est considérablement compliquée pour les populations du Sud (voir chapitre 6.c.). Dans le même temps, l'Aide publique au développement a été principalement affectée au contrôle des flux migratoires et à l'expulsion de migrants, voyant ainsi son budget artificiellement augmenté.

En plus d'être contraires aux traités internationaux et au respect des droits humains fondamentaux, ces politiques inhumaines ont fait de la mer Méditerranée une véritable fosse commune.

L'endettement public des pays du Sud demeure à un niveau très critique (similaire à la situation de pré-crise de la dette du Tiers monde dans les années 1980). Selon une estimation d'Erlasjahr, en 2019, 80 % de ces pays sont gravement endettés. Pour environ trois quarts des 122 pays sévèrement endettés, la plupart des indicateurs de la dette se sont détériorés au cours des dernières années. Actuellement, 17 pays ont suspendu leurs paiements. Parmi les causes de cette nouvelle

86 Concernant les politiques d'ingérence directe et de soutien aux dirigeants corrompus et autoritaires menées par la France dans plusieurs pays africains, voir l'important travail de l'association Survie survie.org

crise, on trouve :

- **Les fluctuations des prix des matières premières** dont ces pays restent très dépendants, et qui sont destinées - comme auparavant - à l'export en échange de devises étrangères indispensables au remboursement de la dette extérieure ;

- **La hausse des taux d'intérêts** (autre composante de la crise des années 1980), suite à l'arrêt de la politique de taux zéro pratiquée par les banques centrales en réponse à la crise financière de 2007-2008 ;

- De plus, profitant des réticences des pays du Sud à emprunter auprès du Club de Paris et des institutions financières internationales (FMI, BM) délégitimées par leur gestion pour le moins discutable des restructurations de dette, et par la faible croissance des économies des pays les plus industrialisés, **les créanciers privés ont repris une part majoritaire dans le financement des pays du Sud**. Ils détiennent aujourd'hui plus de 60% de la dette extérieure publique des pays du Sud. Dans son ensemble, leur dette extérieure publique a quasiment doublé entre 2010 et 2017 ;

- Avec la crise financière de 2008 dans le monde occidental, **les prêts aux pays les plus pauvres ont explosé**. Les prêts annuels aux gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur ont plus que quadruplé, passant de 56 milliards de dollars en 2008 à 262 milliards de dollars en 2016. Cette brusque augmentation s'explique par l'assouplissement quantitatif et les faibles taux d'intérêt dans le monde occidental. Cela signifie que les prêteurs ont volontairement octroyé plus de prêts aux pays du Sud desquels ils peuvent exiger des taux d'intérêt plus élevés. En outre, les institutions multilatérales et les prêteurs gouvernementaux tels la Chine, la France, l'Allemagne et le Japon ont augmenté leurs prêts annuels.

- **La composition de la dette des pays du Sud s'est dégradée en terme de risque** : les pays du Sud se tournent davantage vers les marchés financiers et la part des financements

concessionnels à long terme des institutions publiques dans la dette totale diminue. Un nombre croissant des pays du Sud a commencé à émettre des obligations sur les marchés internationaux des capitaux. Un emprunt auprès de créanciers privés - nationaux ou étrangers - est généralement plus coûteux puisqu'il se fait aux conditions du marché, alors que les créanciers publics accordent souvent des prêts concessionnels : le taux d'intérêt moyen sur la dette des créanciers privés sur la période 2005-2011 est d'environ 5,5 %. De plus, la crise financière a prouvé que l'appétit des investisseurs dans les pays du Sud est incertain et très fragile. L'essor des émissions obligataires a entraîné une augmentation de la dette intérieure qui a partiellement remplacé les prêts extérieurs des créanciers étrangers, comme la Banque mondiale.

Revendications et alternatives

Voir en fin de chapitre

Pour en savoir plus

Dettes coloniales et réparations, *Les Autres Voix de la Planète* n°76, CADTM, 2019 - <http://www.cadtm.org/Dettes-Coloniales-et-Reparations-17397>

A paraître en juillet 2019 : Dettes aux Suds, *Les Autres Voix de la Planète* n°77, CADTM, 2019

State of commodity dependence, UNCTAD, 2016 (en anglais) - <https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/suc2017d2.pdf>

Jubilee Debt Campaign, *Crisis deepens as global South debt payments increase by 85%*, avril 2019 (en anglais) - <https://jubileedebt.org.uk/press-release/crisis-deepens-as-global-south-debt-payments-increase-by-85>

Debt vulnerabilities a new debt trap, UNCTAD, octobre 2018 (en anglais) - <https://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=2259>

Jubilee Debt campaign, *The new debt crisis in the global South*, March 2017 (en anglais) - <https://eurodad.org/files/pdf/58d3a8ce058eb.pdf>

Bodo Ellmers, Diana Hulova, *The new debt vulnerabilities, 10 reasons why the debt crisis is not over*, 2013 (en anglais) - <https://eurodad.org/files/pdf/528109fd22bc3.pdf>

Erlasjahr, *Global sovereign Debt Monitor 2019* (en anglais) - <http://erlassjahr.de/en/news/global-sovereign-debt-monitor-2019/>

Bodo Ellmers, *The evolving nature of developing country debt and solutions for change*, Eurodad, July 2016 (en anglais)

Eric Toussaint, *La Finance contre les peuples : La Bourse ou la Vie*, Syllepse/CADTM, 2004

Eric Toussaint, *Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les Liens qui Libèrent/CADTM, 2017

Les Chiffres de la dette 2015, CADTM, 2014 - <http://www.cadtm.org/Les-Chiffres-de-la-dette-2015>

Nicolas Sersiron, *Dettes et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, Utopia/CADTM, 2014

Damien Millet, Eric Toussaint, *La Dette ou la Vie*, Aden/CADTM, 2011

Damien Millet, Eric Toussaint, *65 questions 65 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, CADTM, 2012 - <http://www.cadtm.org/65-questions-65-reponses-sur-la-8331>



5. Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe

C. Contre la domination des détenteurs de capitaux sur la population, dans les centres comme dans les périphéries.

Contributeurs/trices : Cristina Quintavalla (Commission d'audit citoyen de la dette de Parme/ CADTM Italie), Pascal Franchet (CADTM France), Gilles Grégoire (CADTM Belgique/ ACiDe Belgique), Eva Betavatzi (CADTM Belgique)

Dix ans après l'éclatement de la crise, un processus de ralentissement de la croissance des principales économies mondiales est en cours depuis début 2018, avec un aplatissement de la courbe des rendements. Les données d'Eurostat de janvier 2019 montrent, à la fin de 2018, une chute de la production industrielle dans la zone euro de 1,7 % d'un mois à l'autre et de 3,3% par rapport à l'année précédente à la même période⁸⁷.

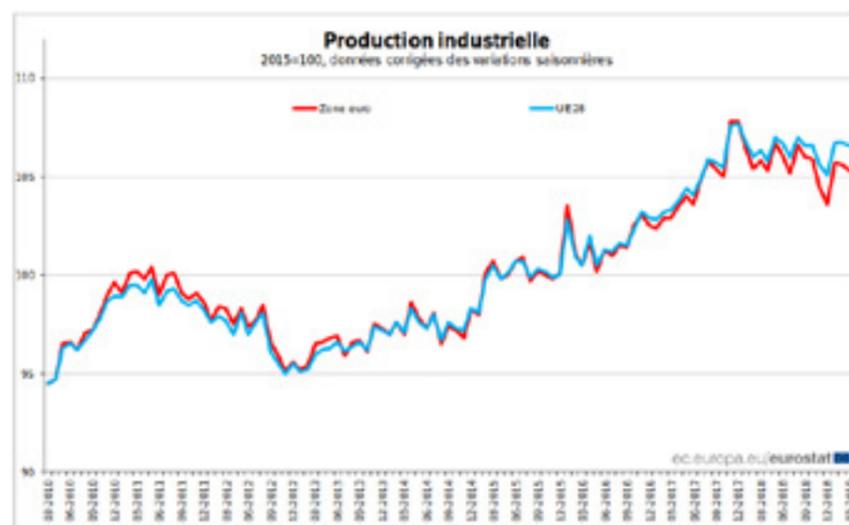
L'Allemagne, moteur de l'économie européenne, a terminé l'année avec une diminution de la production industrielle de plus de 4,7%. La France a perdu 1,3% et l'Espagne 1,5% sur les derniers mois. En Italie, la chute de la production industrielle est de 2,6% par an, avec une diminution du chiffre d'affaires de 7,3% et des commandes de 5,3%. Partout apparaissent, en partant des États-Unis, des signaux de récession, aggravés par la chute des taux d'intérêt, précédemment élevés, dans le monde industrialisé, chute provoquée par la baisse tendancielle du taux de profit sous l'effet de la concurrence mondiale. D'où la propension à désindustrialiser, à délocaliser, à restructurer les usines, ce qui crée de véritables armées de travailleurs/euses précaires, recyclables et remplaçables en vertu de la division internationale du travail ; mais cela contribue aussi à augmenter la part de capital affectée à la spéculation financière, qui garantit des niveaux de revenus plus élevés.

La création de valeur a été réorganisée

⁸⁷ Chiffres pour le mois de novembre 2018 en comparaison à ceux d'octobre 2018 et de novembre 2017.

et répartie à nouveaux frais au niveau mondial.

Évolution de la production industrielle dans la zone euro et UE28 :



La dette globale a atteint 184.000 milliards de dollars, soit trois fois la valeur du PIB mondial. Aujourd'hui encore, la recette appliquée pour sortir de la crise est celle-là même qui l'a provoquée : extension et expansion sans contraintes ni contrôles du capital producteur d'intérêt, alors même que la quête effrénée de taux d'intérêt toujours plus élevés drogue l'économie, alimente des bulles financières, détruit l'économie réelle, saccage les biens, les ressources, l'environnement, les droits, la dignité de millions d'êtres humains, et enclenche des processus de privatisation toujours croissante des ressources, de démantèlement de ce qui reste des systèmes de protection sociale, qui sont ramenés à la logique du profit.

À l'intérieur de l'UE, la dette exerce sa fonction d'intimidation et de chantage par l'imposition de politiques d'austérité et d'obligations financières rigoureuses, qui s'attaquent aussi bien aux États nationaux qu'à l'ensemble du système des entités locales autonomes, tous contraints de subordonner leurs choix de politiques économiques et sociaux à la logique comptable de « l'équilibre financier » défini entre autres par les paramètres

introduits par le Traité de Maastricht (règles des 60% du PIB pour la dette publique et des 3% du PIB pour les déficits budgétaires).⁸⁸

La dette instaure au sein de l'UE une séparation entre pays dominants et pays dominés (voir chapitre 5.a.) : ce qu'Angela Merkel a défini comme « l'UE à deux vitesses » est une Europe conçue comme un espace hiérarchisé sur la base de la division du travail - le Centre dans le rôle de propulseur, doté de finances et de technologies de haut niveau, et la Périphérie fournisseuse de main-d'œuvre à faible coût, maintenue dans la dépendance économique, soumise au chantage et affligée d'une dette insoutenable, financée aux deux tiers par des créanciers externes.

Le recours à la dette est par ailleurs l'instrument grâce auquel les pays européens riches ont transformé la colonisation directe en de nouvelles formes de domination impérialiste sur leurs anciennes colonies (voir chapitre 5.b.). Acharnées à obtenir des rendements plus élevés, leurs oligarchies financières contraignent les pays du Sud à s'endetter pour remédier à leurs insuffisances en matière d'infrastructures ; pour payer des intérêts sans cesse croissants sur leurs dettes (plus de 15% des recettes publiques pour le service de la dette) ; et pour faire face à la diminution des bénéfices tirés des exportations de biens et de services et à l'effondrement des prix des matières premières. Et qui plus est, ils les contraignent à s'endetter en devises étrangères.

Artificiellement, l'augmentation de la dette est mise en rapport direct avec le déficit (c'est-à-dire avec les dépenses sociales) et les solutions préconisées consistent en mesures extraordinaires (privatisations, libéralisation, cessions d'actifs publics, réformes structurelles, amortisseurs sociaux, infrastructures, recapitalisation des banques, etc.).

⁸⁸ Voir le chapitre 2.c.

En réalité, la dette accomplit une double tâche :

- Accroître la valeur de l'énorme flux de capitaux en circulation au moyen de nouvelles formes d'investissement ;
- Soustraire les coûts de la reproduction sociale à l'intervention publique pour les faire peser sur les individus, qui doivent dès lors s'arranger pour se payer services et prestations proposés par de puissants groupes économiques en quête de taux de profit plus élevés.

La dette publique est alimentée par des choix de politique économique précis de deux ordres : le désengagement croissant des États des politiques de protection sociale et le soutien explicite aux processus de financiarisation et d'accumulation. Ils se traduisent concrètement par la non-imposition de patrimoines et de capitaux, l'absence de lutte contre l'évasion fiscale ou le recours aux paradis fiscaux, la cession d'actifs industriels, des politiques de précarisation et de privatisation dans tous les domaines de la reproduction sociale, l'orientation sans cesse croissante des dépenses publiques vers le soutien à la création de pôles industriels - surtout à vocation militaro-industrielle - dans le cadre des politiques européennes, le soutien illimité à la finance parasitaire et le sauvetage des banques.

Les droits sociaux (pensions, école, université, transports, santé) sont de moins en moins garantis par des prestations des États, de moins en moins universels, toujours plus subordonnés à l'offre privée. C'est la fin du service public, au sens de l'intervention publique visant à circonscrire l'initiative privée afin d'en subordonner l'action à l'intérêt social, mais aussi comme intervention visant la mise en œuvre de politiques de péréquation et de redistribution de la richesse, et enfin en tant que défense des biens communs. Pire encore : la fin du service public a été marquée par le transfert aberrant de prérogatives, en

matière de réglementation, de contrôle et de gouvernement, des institutions vers les entités privées (sociétés par actions, agences de notation, finance et fonds d'investissement), cotées en bourse, dont la vocation est la spéculation financière et qui sont soumises aux règles du droit privé.

Les conséquences sociales de ces politiques néolibérales que les dettes servent à maintenir ont trouvé ces derniers mois une multitude de réponses exceptionnelles, tant par leur intensité que par leur persistance et leur capacité à mobiliser : les mouvements féministes – *Ni una di meno* en Italie, la grève des femmes démarrées en Espagne et désormais reprises dans toute l'Europe –, les mouvements de jeunes pour l'écologie mais aussi un mouvement pluriel et inédit en Europe : les Gilets jaunes.

Ce mouvement est apparu, en France, le 17 novembre 2018 suite à une augmentation de taxes sur le carburant. A-partisan mais très politique, il pose les questions de la justice fiscale, sociale et environnementale en lien avec une exigence de démocratie citoyenne et politique. En but à une répression inouïe (et d'une nouvelle loi prétendument « anticasseurs » qui limite radicalement la liberté de manifestation), il est présent malgré cela massivement toutes les semaines dans les manifestations souvent interdites et occupe les ronds-points et parkings, tant en France métropolitaine que dans les territoires dits « DOM-TOM ». Non structuré, il refuse les leaders autoproclamés, a rejeté lors de sa première « Assemblée des assemblées » toute récupération du mouvement sur des listes électorales et veut appliquer une démocratie directe dans ses groupes locaux comme dans ses coordinations. Il prône des assemblées citoyennes et populaires dans les quartiers, les villes et les villages. Outre ses capacités hors du commun à se réapproprier l'espace public, au jour le jour sur les ronds-points, les péages

et les parkings et le samedi en rue⁸⁹ et au-delà des revendications politiques, ce mouvement démontre la nécessité pour les personnes laissées pour compte par le système capitaliste de recréer le tissu social brisé par des décennies d'asservissement populaire croissant par la dette privée et publique. L'accumulation des petits emprunts pour assumer des factures impayables autrement, combinée à une précarisation rampante du marché du travail et à une centralisation toujours plus forte de l'offre commerciale ont cristallisé pour beaucoup le mode de vie « métro – boulot – courses au supermarché – dodo » qui a fini par avoir raison des communautés urbaines et périurbaines en condamnant de ce fait les individus à la solitude face à la difficulté de survivre et donc à la vulnérabilité face au pouvoir financier.

Le mouvement des Gilets jaunes démontre non-seulement la capacité des citoyen-ne-s à se réapproprier les enjeux politiques et économiques de la société (comme le font également, notamment, les mouvements d'audit citoyen) mais aussi à recréer la société elle-même, avec toutes les tensions internes et à la répression externe que cela implique, en dehors des rapports capitalistes et étatistes classiques producteur-consommateur/trice, créancier-débiteur/trice, propriétaire-locataire, patron-salarié/e ou encore décideur-électeur/trice.

Le mouvement induit la restauration de communautés de vie, qui bien que traversées par leurs propres contradictions, placent la solidarité au-dessus des rapports de pouvoir économique dominants⁹⁰. Il ne s'agit pas seulement pour les élu/e/s politiques et les détenteurs de capitaux de comprendre les causes et les revendications de ce mouvement (ce qui semble déjà, pour la plupart de ceux-ci, loin

89 Lire à cet effet l'article d'Eva Betavatz, Chronique d'une journée avec les Gilets jaunes, CADTM, décembre 2018, <http://www.cadtm.org/Chronique-d-une-journee-avec-les-Gilets-Jaunes>

90 Voir notamment le film de Gillet Perret et François Ruffin, *J'veux du soleil !*, Les 400 Clous, 2019

d'être fait) ni même de chercher à ajuster le système actuel par quelque décision politique mais bien d'accepter de céder inconditionnellement, au moins en partie, leur pouvoir à ces milliers de personnes- et aux autres- qui ne demandent pas mais exigent légitimement de le récupérer.

Revendications et alternatives

Voir en fin de chapitre

Pour en savoir plus

Publications :

Les Autres Voix de la Planète, semestriel, CADTM

Eric Toussaint, *Bancocratie*, Aden-CADTM, 2014

Eric Toussaint, *Système dette- Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les Liens qui Libèrent-CADTM, 2017

Damien Millet, Eric Toussaint, *AAA – Audit Annulation Autre Politique*, Seuil-CADTM, 2012

Manuel d'économie critique, Le Monde diplomatique, 2016

Damien Millet et Éric Toussaint, *La Dette ou la vie*, Aden-CADTM, 2011

François Chesnais, *Les Dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Raisons d'agir, 2011

Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard, 2002

Patricia Adams, *Odious debts*, Probe international, 1991 (en anglais)

Michel Husson, *Un pur capitalisme*, éditions Page Deux, 2008

Attac, *Le piège de la dette publique*, Les Liens qui Libèrent, 2011

Sites internet :

www.cadtm.org

<http://odg.cat/>

<https://eurodad.org/>

<https://jubileedebt.org.uk/>

<http://www.auditcitoyen.be>

<https://auditoriaciudadana.net/>

<https://www.audit-citoyen.org/>

Revendications et alternatives pour l'ensemble du chapitre 5: Annuler les dettes publiques illégitimes, outils de domination géopolitique et de classe

Envers les pays de la Périphérie (en Europe et dans le monde) :

- Mettre en place un moratoire sur le remboursement des crédits octroyés aux pays du Sud (en Europe et dans le monde) jusqu'à ce que les résultats des audits soient connus ;
- Organiser l'audit des créances des pays européens envers les pays du Sud qui doivent respecter les principes d'une enquête indépendante, approfondie et transparente sur l'endettement d'un pays, d'une région, d'une commune ou d'une entité publique. Ces audits doivent permettre d'identifier l'origine et l'accumulation de la dette, les groupes financiers bénéficiaires de celle-ci, les instruments financiers utilisés, les conséquences socio-économiques de l'endettement, etc - en vertu des principes du droit international, des législations nationales et autres textes juridiques établissant les notions de dette illégitime, odieuse, illégale, et insoutenable. Ces audits, dans les pays du Nord, des créances envers les pays du Sud

peuvent s'accompagner d'audit de la dette dans les pays du Sud par les citoyen-ne-s et les autorités locales;

- Les groupes mandatés pour auditer les créances octroyées par les pays européens aux pays du Sud afin d'en identifier la partie illégitime, odieuse, illégale et insoutenable devront être composés de citoyen-ne-s et de membres de la société civile (du Nord et du Sud), en plus des experts-comptables, juristes, économistes, etc. ;
- Pour les dettes identifiées comme légitimes par les audits, remplacer les instances informelles de créanciers, comme le Club de Paris, par un mécanisme international d'annulation des dettes indépendant des créanciers et des débiteurs, sous contrôle démocratique, et motivé par la primauté des droits humains fondamentaux sur les droits des créanciers ;
- Stimuler l'aide publique au développement, exclusivement sous forme de dons et sans aucune conditionnalité, à 1% du revenu national brut des pays les plus industrialisés, en excluant de son calcul les annulations de dette et les montants ne servant pas directement les intérêts des populations du Sud ;
- Déterminer des compensations financières à verser aux peuples du Sud en dédommagement des bénéfices réalisés sur l'exploitation des États débiteurs humiliés au titre de la dette historique, sociale et écologique, par les pays occidentaux. Pour les États anciennement colonisateurs, la reconnaissance des destructions liées à la colonisation et l'entame d'un processus pour déterminer les compensations financières (mais pas que) à verser aux anciennes colonies et la restitution des biens qui ont été spoliés. La garantie que les compensations soient utilisées sous contrôle démocratique par les populations concernées.

Pour l'Europe :

- Organiser des audits de la dette des pays du Nord de manière indépendante, approfondie et transparente à tous les niveaux de pouvoir afin d'identifier l'origine et l'accumulation des dettes, les groupes financiers bénéficiaires de celles-ci, les instruments financiers utilisés, les conséquences socio-économiques de l'endettement, etc - en vertu des principes du droit international, des législations nationales et autres textes juridiques établissant les notions de dette illégitime, odieuse, illégale, et insoutenable ;
- Combattre la directive Bolkestein sur les services (voir chapitre 2.d.), qui limite la souveraineté des administrations territoriales ;
- Refonder l'Union monétaire et économique en abolissant les privilèges démesurés des pays du Centre et la logique de concurrence sur les exportations et les profits issus des capitaux pour, à la place, instaurer une union qui se base sur une réelle solidarité entre les États-membres mais aussi avec les pays tiers dépendants des dynamiques économiques européennes ;
- Refonder également les traités européens pour rendre effective la primauté des droits fondamentaux sur ceux des créanciers et des détenteurs de capitaux ;
- Les critères pour l'unification des pays européens ne peuvent en aucun cas servir à l'enrichissement des détenteurs de capitaux et à asservir économiquement et financièrement les pays périphériques. Seuls les critères de respect des droits humains et de la démocratie et de solidarité internationale doivent subsister ;
- La Banque européenne d'investissement ne peut servir d'instrument de domina-

tion du Centre vers la Périphérie comme c'est le cas actuellement au même titre que le FMI et la Banque mondiale. Elle doit être transformée en une réelle institution d'aide au développement en accordant des prêts à très bas taux, en excluant les PPP (cela nécessitant bien sûr un financement adéquat de ses activités. Voir les modes de financement publics alternatifs et les effets de la justice fiscale décrits dans les chapitres 2.a. et 3) et en ne posant comme conditionnalité aux prêts (outre les garanties qu'ils soient utilisés pour servir leurs objectifs réels) que des normes sociales et environnementales ;

- Établir de réels partenariats et une réelle communication constructive avec les régions avoisinantes en lieu et place des dynamiques d'oppressions et de rivalités qui règnent aujourd'hui (avec les pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Est) ;
- Voir également les revendications de tous les autres chapitres qui sont logiquement également nécessaire pour contrer les effets néfastes de la dette et instaurer un réel contrôle citoyen sur les finances.

Au Nord comme au Sud :

- Abolir toutes les dettes illégitimes, odieuses, illégales, et insoutenables de tous les pays ;
- Remettre en question le rôle et les politiques macro-économiques des institutions financières internationales, en premier lieu ceux de la Banque mondiale et du Fond monétaire international, principaux responsables du cercle vicieux de l'endettement et du piège de pauvreté tendus aux pays du Sud mais aussi des plans d'austérités catastrophiques qui frappent aujourd'hui plusieurs pays du Nord tels que la Grèce ;

- Garantir de manière maximale le respect des droits humains fondamentaux prioritairement sur tout autre droit, en particulier ceux des créanciers ;
- Lutter contre l'évasion fiscale et les captations de capitaux afin de permettre aux gouvernements d'augmenter leurs recettes pour financer les investissements publics et les dépenses sociales (voir chapitre 3 pour les pays européens). Cela doit s'accompagner d'autres mesures pour la justice fiscale telles que la suppression de la TVA sur les biens de première nécessité pour l'augmenter pour les produits de luxe ;
- Imposer des mesures de contrôle sur les mouvements de capitaux, tant à l'intérieur de l'espace européen qu'à destination des pays pauvres et des anciennes colonies ;
- Instituer un contrôle social et unifier les fonctions de contrôle sur le crédit et la finance, actuellement échues à des banques ou à la BCE (voir chapitres 1 et 2.a.) ;
- Mettre en place des banques publiques socialisées dotées de fonctions de service envers le système du petit et moyen crédit (voir chapitre 1) et socialiser les secteurs stratégiques de l'économie, notamment pour la transition écologique et la souveraineté alimentaire (voir chapitre 2.c.) ;
- Interdire la mise en circulation de produits de spéculation toxiques sur les titres d'État ;
- Éliminer du marché boursier les opérations à très court terme, et exclure les hedge funds et autres acteurs similaires de l'accès au crédit et des produits bancaires dérivés (voir chapitre 1) ;
- Dénoncer et contrer le rôle des agences de notation dans le comportement des institutions financières et leurs ingérences dans les choix politico-économiques des États ;
- Introduire des systèmes locaux de crédit et de monnaie complémentaire non convertibles pour les échanges intérieurs ;
- Augmenter les dépenses publiques, à rebours des mesures d'austérité (voir chapitre 2.c.) ;
- Combattre, partout dans le monde, les traités de libre-échange qui vont à l'encontre des intérêts sociaux et environnementaux des populations ;
- Garantir l'accès gratuit aux biens communs, au rebours de la privatisation et de la monétisation des fonctions de production et de service ;
- Soutenir des politiques d'accueil et d'intégration des migrants, qu'ils soient politiques, environnementaux ou économiques (voir chapitre 6.c.) ;
- Mettre en place de réels moyens de contrôle citoyen sur l'action des institutions publiques et garantir l'exercice de la démocratie par le bas (voir chapitre 6.d.) ;
- Stopper la répression policière contre les mouvements de contestations réclamant la justice sociale et environnementale.



6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

« Le fait même que nous ne savons pas ce qu'est la dette, la flexibilité même du concept, est la base de son pouvoir. Si l'histoire montre quelque chose, c'est qu'il n'y a pas de meilleure façon de justifier des relations fondées sur la violence, de faire paraître de telles relations comme morales, qu'en les remodelant dans le langage de l'endettement - avant tout parce qu'il donne immédiatement l'impression que c'est la victime qui fait quelque chose de mal. »

David Graeber, *Dette : 5 000 ans d'histoire*

Introduction

L'une des principales sources de confusion en matière de dette est de penser qu'il s'agit simplement d'une question économique et coupée de notre vie quotidienne, un concept abstrait qui ne peut être déchiffré que par des économistes. Les dettes, cependant, ont des répercussions flagrantes et considérables sur notre vie quotidienne. Un enjeu qui fait partie de la nature financière, fondamentale et systémique du capitalisme tel que la dette devient un puissant instrument géostratégique qui affecte directement la vie de ceux qui vivent dans un pays dit «endetté». Les dettes sont généralement payées par l'exploitation des ressources naturelles et l'exploitation de la main-d'œuvre dans ces pays, principalement des femmes. Dans le même temps, elle implique des coupes dans les services sociaux de base tels que la santé, l'éducation ou les pensions. En réalité, la dette est une arme puissante de domination massive car elle permet aux créanciers d'intervenir dans les démocraties nationales et locales d'États qui n'ont pas les moyens de payer leurs dettes et en les contraignant d'accepter des conditionnalités dans leurs politiques publiques et dans la vie des citoyen-ne-s endetté-e-s.

Puisqu'elle est également liée à la conception commune selon laquelle « il faut payer ses dettes », elle n'est ni remise en cause, ni contestée, ni liée à aucune question de nature sociale, écologique ou politique. Si une société s'endette, ce serait parce qu'elle a vécu au-dessus de ses moyens. Mais ce n'est pas vrai. L'histoire du capitalisme récent offre de nombreux exemples de dettes illégitimes contractées dans le dos du peuple sous des régimes dictatoriaux, ou destinées à de grands projets inutiles ou liées à des coûts environnementaux énormes qui ont provoqué des coupes et des ajustements conduisant directement à une exploitation plus lourde du travail (dont les femmes sont les principales victimes), une exploitation des ressources avec des conséquences très négatives sur l'environnement et une augmentation directe de la pauvreté.

Penser que l'endettement n'est qu'une question financière, c'est faire passer ce concept au second plan pour paralyser les gens en leur faisant croire qu'ils sont coupables alors qu'ils sont en réalité des victimes. La dette est une extraction de ressources futures, elle nous prive de nos pouvoirs, nous prive de nos capacités.



6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

a. Contre l'offensive patriarcale

Contributrices: Militantes d'Ecologistas en acción (État espagnol), Camille Bruneau et Chiara Filoni (CADTM Belgique), Nicola Scherer et Blanca Bayas (Observatori del deute en la globalització - État espagnol)

Le système économique capitaliste repose sur des mécanismes et des enjeux qu'il occulte, tels que la nature et les dégâts à l'environnement ou encore l'exploitation du travail rémunéré. Le capitalisme bénéficie en particulier de la sous-estimation et de l'invisibilisation du travail non rémunéré, notamment le travail de soin, qui est principalement pris en charge par les femmes⁹¹.

C'est dans ce contexte capitaliste et patriarcal que s'inscrit le système de la dette : la dette a un impact très lourd sur les femmes et ne saurait être étudiée ou discutée sans tenir compte de la question du genre.

L'une des conséquences directes de la dette, par le biais des plans d'ajustement et des mesures d'austérité, est la poursuite de la flexibilisation du travail, qui suppose des salaires précaires pour un temps de travail croissant, une absence de protection des personnes qui travaillent et une extension du travail non rémunéré, qui vient compenser les coupes opérées dans les services publics. Les études critiques du genre montrent que ce sont précisément les femmes qui subissent le plus la détérioration imposée au nom du service de la dette.

- La dette est un pilier essentiel et systémique du modèle capitaliste hétéropatriarcal blanc actuel, qui perpétue les privilèges d'une petite minorité. La dette permet de bâtir un monde où le travail et les activités des hommes sont plus valorisés que ceux des femmes, souvent réduits à l'invisibilité, alors qu'ils supportent le bien-être et la reproduction de la société.
- Les pays endettés subissent des coupes et des ajustements structurels légitimés par le devoir moral et légal de payer son dû. Or, ces ajustements supposent :

- la destruction du droit du travail, pour permettre une exploitation accrue de la main d'œuvre, une flexibilisation inéquitable des salaires, la précarisation des conditions de travail et l'approfondissement de l'écart salarial entre les hommes et les femmes ;
- des diminutions drastiques des dépenses sociales, notamment dans les services publics de soin (santé, vieillesse, éducation, enfance). Les femmes subissent ces politiques à la fois en tant que travailleuses (elles constituent la majeure partie des employés de ces secteurs et doivent faire face à des journées de travail plus longues, des conditions toujours plus précaires, une insécurité accrue du travail) et en tant que bénéficiaires (les coupes dans les services de soin privent les femmes d'un accès aux services de base, pour elles-mêmes comme pour leur famille et conduisent à une augmentation du travail non rémunéré pour compenser). La dette conduit à la discrimination des femmes sur le marché du travail. L'austérité a également des conséquences sanitaires, comme la hausse du nombre de cancers du sein non détectés, de la mortalité infantile. Elle impacte également le droit des femmes à gérer leur propre corps ;
- La logique capitaliste et néolibérale d'exploitation des corps comme des marchandises, combinée avec la pauvreté induite par la dette, tend à empirer l'exploitation des corps des femmes à travers, par exemple, le trafic sexuel subit ou la location de leur utérus. La même logique de marchandisation s'applique à la nature, accentuant par là la sur-exploitation des ressources.

- Outre les enjeux liés à la classe sociale et au genre, la pauvreté et la précarité causées par la dette et l'austérité frappent particulièrement les personnes appartenant à des groupes déjà discriminés: les personnes LGBTQI+ et celles subissant des discriminations liées à leur religion et/ou leur groupe ethnique réel ou supposé.

Cela signifie que les femmes sont les principales créancières de la dette publique ! Par leur travail invisible, elles remplacent l'État qui se désengage des services fondamentaux comme le soin aux plus âgés et aux plus jeunes.

En résumé

Depuis les années 1970 et la deuxième vague du mouvement féministe, depuis 2018 et le nouveau souffle des mouvements féministes (en Espagne, en Amérique du Sud, en Italie, etc.), les organisations autonomes de femmes ont montré que la défense de leurs droits mettait en lumière leur indépendance et leur place dans la société. Elles ont montré que la domination masculine dans la sphère privée était étroitement liée aux relations de pouvoir patriarcales à l'œuvre dans la société et les influençait.

- Les soins individuels et collectifs, ainsi que le travail reproductif doivent devenir visibles en tant que piliers de l'économie capitaliste et à ce titre doivent être estimés et redistribués.
- Les femmes compensent par leur travail non rémunéré les coupes dans les dépenses publiques : elles sont donc les véritables créancières de la dette publique.
- Nous devons exposer au grand jour le contrôle du corps des femmes par le patriarcat (limitation du droit à l'avortement dans certains pays, stérilisation forcée dans d'autres, maternité de substitution...) et la nécessité concomitante de faire appliquer les droits sexuels et reproductifs.

Revendications et alternatives

- Il est nécessaire de reconnaître les effets cumulatifs de la dette et des mesures d'austérité, dont les conséquences sont plus difficiles pour les minorités et les groupes discriminés, notamment lorsque les facteurs de marginalisation s'ajoutent. L'intersection des oppressions fondées sur l'appartenance ethnique, le genre et la classe sociale rendent indispensable d'accorder une attention particulière à certaines populations comme les femmes migrantes ou les mères célibataires.

- Il convient de permettre l'accès aux données nécessaires pour permettre un audit sectoriel des effets de la dette et des mesures d'austérité sur les droits des femmes.

- Les politiques antisociales qui placent les femmes dans des situations toujours plus précaires, instables et de dépendance doivent cesser et être remplacées par des politiques qui permettent aux États de remplir leurs obligations sociales de base (scolarité publique gratuite, soins de santé abordables, salaires et pensions décents). La prestation de ces services de base est un prérequis à l'égalité de genre, notamment pour ce qui concerne les mères.

- Il est nécessaire de reconnaître les apports du féminisme et de l'écoféminisme, notamment à l'économie, en ce qu'ils mettent la vie au cœur des réflexions, plutôt que le capital ou la dette. La reconnaissance de l'importance du travail reproductif et des liens entre l'exploitation de l'environnement et celle des femmes peut contribuer à garantir l'égalité entre les différents segments de la population et des conditions de vie décentes, souhaitées et compatibles avec la préservation de l'environnement.

91 Nous utilisons la catégorie "femmes" dans une perspective plurielle et non-essentialiste, comme classe sociale rassemblant toute personne se reconnaissant comme subissant des oppressions et discrimination liées/associées au genre et/ou au sexe féminin.

- Le remplacement d'une culture de la domination par un modèle fondé sur une économie féministe et solidaire, sur un sens de la communauté et de la démocratie sociale sans discrimination basée sur l'origine ethnique ou le genre, un monde qui repose sur l'aide mutuelle, le respect de l'indépendance et une vision écologique globale.

- Il est nécessaire d'instaurer une éducation non sexiste et de sensibiliser dès l'école quant

aux discriminations et aux violences à l'égard des femmes – et plus particulièrement à l'égard de certaines d'entre elles – ainsi qu'aux droits sexuels et reproductifs (tels que le droit à l'avortement) et aux droits des femmes en général dans toutes les sphères de la vie.

- Nous devons mettre fin à l'orientation professionnelle et à la répartition du travail reproductif en fonction du sexe.

Pour en savoir plus

Publications

Tithi Bhattacharya, Comprendre la violence sexiste à l'ère du néolibéralisme, CADTM, 2019 - <http://www.cadtm.org/Comprendre-la-violence-sexiste-a-l-ere-du-neoliberalisme>

Féminismes ! Maillons forts du changement social, Ritimo, 2019 - <http://www.cadtm.org/Feminismes-Maillons-forts-du-changement-social>

Silvia Federici, Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail, CADTM, 2019 - <http://www.cadtm.org/Reproduction-et-lutte-feministe-dans-la-nouvelle-division-internationale-du>

Jules Falquet, Penser la mondialisation dans une perspective féministe, CADTM, 2019 - <http://www.cadtm.org/Penser-la-mondialisation-dans-une-perspective-feministe>

Iolanda Fresnillo, Le non-paiement féministe de la dette, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Le-non-paiement-feministe-de-la>

Yayo Herrero, Pistes pour un écoféminisme anti-système, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Pistes-pour-un-ecofeminisme-anti>

Christine Vanden Daelen, Comment la dette renforce-t-elle l'oppression des femmes ?, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Comment-la-dette-renforce-t-elle-l>

Christine Vanden Daelen, Impact des politiques de la dette sur les femmes, CADTM, 2017

Verónica Gago, Luci Caballero, *Una lectura feminista de la deuda - "Vivas, libres y desendeudadas nos queremos"*, Fundación Rosa Luxemburgo, 2019 (en espagnol)

Amaia Pérez Orozco, *Subversión feminista de la economía*, Traficantes de Sueños, 2014 (en espagnol)

Angela Davis, *Women, Race and Class - The Approaching Obsolescence of Housework: A Working-Class Perspective*, 1981 (en anglais) - <https://www.marxists.org/subject/women/authors/davis-angela/housework.htm>

Cristina Carrasco, Carme Díaz, *Economía feminista - Desafíos, propuestas y alianzas*, Entrepueblos, 2017 (en espagnol)

Cristina Carrasco (ed.), *Con voz propia - La economía feminista como apuesta teórica y política*, avec des textes de Cristina Carrasco, Amaia Pérez Orozco, Mertxe Larrañaga, Yolanda Jubeto, Paloma de Villota, Lina Gálvez and Yayo Herrero, éd. La Oveja Roja and Vento sur, 2014 (en espagnol)

Sites internet

<http://www.cadtm.org/Feminismes?lang=fr>

<https://www.ecologistasenaccion.org/areas-de-accion/ecofeminismo/>

<https://odg.cat/>



6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

b. Contre la destruction de l'environnement

Contributeurs/trices : Militant-e-s d'Ecologistas en acción (État espagnol), Robin Delobel et Camille Bruneau (CADTM Belgique).

La dette financière joue un rôle stratégique dans les relations commerciales entre les États débiteurs et les créanciers, car elle permet à ces derniers d'exploiter davantage les ressources naturelles des premiers. Ces ressources sont essentielles pour maintenir le niveau industriel des puissances centrales et le niveau de vie de leurs populations. Le pétrole, le gaz, l'uranium, l'or, le cuivre, les diamants, etc. qui étaient auparavant pillés dans les anciennes colonies sont maintenant acquis des mêmes pays grâce au service de la dette. Cette dette est le pilier principal d'un système néocolonial qui a globalement imposé des politiques d'appauvrissement aux pays du Sud et organisé l'accaparement des richesses envers les détenteurs de capitaux (voir chapitre 5.b.). Cette exploitation excessive des ressources naturelles prive non seulement leurs habitants du droit de les utiliser, mais elle entraîne aussi des dommages environnementaux importants. Il s'agit d'une **dette écologique** envers la nature et les gens qui ont été dépossédés de leurs biens.

Le concept de dette écologique a été créé par les mouvements sociaux du Sud mais a depuis été réutilisé et altéré pour une acceptation plus large et consensuelle : la dette écologique de «l'humanité» indifférenciée envers les générations futures ou envers la planète. A notre sens, il s'agit en réalité d'une dette accumulée par les régions industrialisées envers les autres régions ou, plus précisément, par les détenteurs de capitaux envers le reste des populations (et plus particulièrement la majorité de celles de l'hémisphère Sud depuis la période coloniale) et envers les écosystèmes. Cette dette écologique comprend les aspects suivants:

- **La dette carbone** désigne les émissions de CO2 accumulées de manière dispropor-

tionnée, essentiellement par les pays industrialisés. C'est une dette envers la nature dans le sens où ils émettent plus que ce qui peut être absorbé, et envers d'autres pays et personnes qui émettent beaucoup moins, mais qui en subiront les conséquences. L'augmentation des émissions de CO2 est l'une des principales causes du changement climatique et une conséquence directe de l'augmentation de l'extraction et de l'utilisation des combustibles fossiles.

- **La biopiraterie** désigne l'appropriation intellectuelle des connaissances traditionnelles (semences, plantes médicinales, etc.) appartenant aux nations ancestrales et aux communautés autochtones à des fins commerciales. Alors que la biotechnologie, l'agro-industrie et les entreprises pharmaceutiques profitent des brevets, les gens perdent l'accès à leurs moyens de subsistance traditionnels.
- **Les responsabilités environnementales** comprennent tous les dommages causés à l'environnement naturel et à ses habitants-e-s par les activités des sociétés transnationales dans les pays où elles opèrent.
- **La relocalisation des déchets** peut également être comptabilisée dans la dette écologique : les sols et l'eau sont pollués par tous les détritiques qui se retrouvent en bout de course dans les pays périphériques, car ces derniers sont soumis à une législation environnementale moins stricte qu'au Nord (biens manufacturés, véhicules, électroménagers, composants électroniques, etc.)

Il existe de nombreux cas documentés attestant de l'impact environnemental des multinationales sur les pays périphériques,

tels que Texaco et Repsol en Équateur, Union Carbide à Bhopal, Shell au Nigeria, ainsi que des cas tels l'élevage de crevettes en Thaïlande, la biopiraterie au Costa Rica ou l'exportation en Inde de déchets électroniques et industriels toxiques. Tous ces éléments font partie d'une dette écologique qui, en termes monétaires, est estimée comme beaucoup plus élevée que la somme de toutes les dettes extérieures actuelles⁹².

De plus, alors qu'ils tentent de payer la dette de leur pays et de les intégrer au capitalisme mondial, les gouvernements des pays émergents acceptent des dispositions désastreuses dans les accords commerciaux, comme les tribunaux arbitraux privés qui ont vocation à ne voir que les aspects commerciaux d'une affaire et non ses implications sociales. Un exemple frappant est l'affaire Equateur c. Chevron (anciennement ChevronTexaco) dans lequel la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a donné priorité aux intérêts capitalistes plutôt qu'à la réparation des dommages environnementaux et à l'indemnisation des communautés affectées par Texaco⁹³.

En outre, le paiement des dettes extérieures détourne des fonds qui devraient être affectés à des mesures écologiques, en commençant par l'adaptation urgente au changement climatique, ainsi qu'à la transition urgente et essentielle des systèmes économiques et du marché du travail dans chaque région en vue des modifications climatiques et du pic des ressources. Si la transition (c'est-à-dire la justice écologique et sociale et la décroissance dans le Nord global) n'est pas faite d'une manière ordonnée et immédiate, les souffrances qu'elle causera affecteront comme toujours, les classes sociales les plus désavantagées.

92 Voir Anna Bednik (ALDEAH), Une dette qui ne sera jamais payée, Dette écologique et extractivisme, AVP N°67, CADTM, 2016

93 Voir L'Équateur perd la bataille contre la multinationale Chevron, Courrier international, septembre 2018 - <https://www.courrierinternational.com/article/lequateur-perd-la-bataille-contre-la-multinationale-chevron>

Revendications et alternatives

La dette écologique est étroitement liée à la dette extérieure. En effet, les dettes extérieures sont généralement utilisées comme moyen d'accéder aux ressources naturelles des pays débiteurs, et donc d'augmenter la dette écologique des créanciers. Dès lors, la dette écologique est un autre argument de poids, ajouté à bien d'autres (voir les autres chapitres de ce document), pour refuser de payer des dettes extérieures illégitimes. Tout comme la dette extérieure joue un rôle clé dans les relations économiques entre les États, la dette écologique devrait également être prise en compte dans tout accord économique. Cependant, la plupart des États créanciers refusent de le reconnaître et, s'ils le reconnaissent, ils ne lui accordent pas toute son importance.

Il est dès lors nécessaire:

- que les grandes puissances économiques reconnaissent explicitement la dette écologique qu'elles ont contractée envers les peuples de la Périphérie ;
- de convenir d'une méthodologie pour évaluer le volume de la dette écologique historique (également en termes monétaires) afin d'équilibrer la dette extérieure ;
- que toutes les dettes extérieures envers les créanciers ayant une dette écologique plus élevée soient immédiatement annulées ;
- que la dette écologique soit prise en compte dans les futurs accords économiques et commerciaux internationaux pour éviter de détruire davantage les écosystèmes et leurs populations et de prévoir des réparations si un accident arrivait ;
- de prendre des mesures pour éviter que la dette écologique n'augmente encore, c'est-à-dire que les futures actions étrangères sur des territoires souverains (qui, par ailleurs, doivent bien sûr nécessai-

rement être autorisées par ces derniers) ne doivent pas causer de dommages environnementaux. Partout, les considérations sociales et environnementales doivent primer sur les intérêts financiers ;

- de consacrer des ressources financières spécifiques à l'adaptation des économies

et des écosystèmes aux conséquences du changement climatique. Refuser le paiement d'une dette illégitime est la première mesure que les pouvoirs publics doivent prendre, car elle représente des sommes d'argent énormes volées à la majorité de la population au profit d'une infime minorité (voir chapitre 5).

Pour en savoir plus

Publications:

Dette écologique et extractivisme, *Les Autres Voix de la Planète* n°67, CADTM, 2016 - <http://www.cadtm.org/Dette-ecologique-Extractivisme>

Rikard Warlenius et Beatriz Rodriguez-Labajos, *Ecological debt. History, meaning and relevance for environmental justice*, 2015 (en anglais) - https://www.academia.edu/10316481/Ecological_debt._History_meaning_and_relevance_for_environmental_justice

Gert Goeminne et Erik Paredis, The concept of ecological debt: some steps towards an enriched sustainability paradigm. *Environment, Development and Sustainability*, Vol 12, n°5, pp 691–712, 2009 (en anglais) - <https://link.springer.com/article/10.1007/s10668-009-9219-y>

Yayo Herrero, Pistes pour un écoféminisme anti-système, CADTM, 2017 - <http://www.cadtm.org/Pistes-pour-un-ecofeminisme-anti>

Amy Larkin, *Environmental Debt: The Hidden Costs of a Changing Global Economy*, 2013 (en anglais) - <http://environmentaldebt.net/>

Daniela Russi, Deuda ecológica, *Revista Ecologista*, num. 42. (en espagnol) - <https://www.ecologistasenaccion.org/?p=14591>

Joan Martínez-Alier y Arcadi Oliveras, *¿Quién debe a quién? Deuda ecológica y Deuda Externa*, Icaria, 2003 (en espagnol) - https://www.researchgate.net/publication/31734139_Quien_debe_a_quien_deuda_ecologica_y_deuda_externa_A_Oliveras_J_Martinez_Alier

Nicolas Sersiron, *Dette et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, CADTM/Utopia, 2014

Sites internet

<https://www.ecologistasenaccion.org>

<http://www.cadtm.org/Dette-ecologique?lang=fr>

<http://environmentaldebt.net/>



6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

C. Pour la justice migratoire

Contributeurs/trices: Spyros Marchetos (*Undebted World* – Grèce), Cécile Vandertappen (CNCD - Belgique), Gilles Grégoire (CADTM Belgique/ACiDe Belgique)

Fuir la dette

Les migrations dans leur diversité, ont toujours existé et existeront toujours. Aujourd'hui, plus de 3 % de la population mondiale, soit 215 à 245 millions de personnes, sont des migrants transnationaux. Les migrations intranationales et intrarégionales sont majoritaires. Par exemple, dans le cas des migrations africaines, on estime que près de 80 % de celles-ci s'opèrent à l'intérieur même du continent africain. Tel que le souligne la plate-forme belge pour la justice migratoire : « *La perception vivace selon laquelle la migration est principalement un phénomène du Sud vers le Nord ne correspond pas à la réalité. Seuls 35% (soit 85 millions) des migrants internationaux se déplacent du Sud vers le Nord. La migration Sud-Sud (90 millions ou 37% des migrants) a pris plus d'ampleur que la migration Sud-Nord.* »

Il importe également de souligner que si les migrations contraintes par nécessité de survie ont nettement augmenté depuis l'avènement du capitalisme (voir infra), les mouvements migratoires ont toujours existé dans l'histoire de l'humanité et que ce sont les choix politiques injustes qui ont transformé ce fait en problématique. Qui plus est, loin d'être intrinsèquement négatifs, les échanges migratoires peuvent et devraient être considérés et traités comme des opportunités d'enrichissement mutuels pour les pays et les personnes qui les expérimentent. Une réelle justice migratoire permettant ce type de migration positive se base sur le respect des droits fondamentaux, l'égalité et la solidarité.

Au cours de ce siècle, les migrations internationales sont devenues une question

politique clivante et ce, essentiellement dans les régions les plus riches du monde. Les politiciens conservateurs et les médias grand public cultivent et exploitent les angoisses nationalistes dans toute l'Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord et en Australie. Ils examinent rarement les mécanismes de l'émigration et se préoccupent peu de ses raisons. La guerre, les conflits internes et les discriminations en sont d'importantes, les dégradations environnementales et les changements climatiques le sont de plus en plus, mais encore plus souvent, les catalyseurs de la migration interne et externe sont la dette et les inégalités économiques. Ce fait est également valable dans une perspective historique.

Le lien entre la dette internationale et les mouvements migratoires spécialement des campagnes vers les villes et des pays du Sud (plus vulnérables) vers ceux du Nord (plus aisés) avait été mis en évidence dès le début du XX^{ème} siècle. Cela facilitant la montée des forces nationalistes conservatrices dans les parties les plus riches du monde.

Dette et réformes structurelles

Les gens émigrent pour échapper à l'endettement personnel, comme c'est souvent le cas des jeunes professionnels des pays anglo-saxons qui découvrent, à la fin de leurs études universitaires, que l'endettement étudiant les a transformés en péons des temps modernes. Ou pour des réfugiés économiques provenant de régions ravagées par le chômage de masse, ou dévastées par l'agriculture capitaliste qui transforme les petites exploitations en pièges à dettes, ou par la concurrence acharnée qui décime les petites et grandes entreprises. Ou encore, les gens peuvent fuir des

sociétés détruites par une dette publique paralysante et souvent odieuse, comme c'est le cas de millions d'exilés des pays du Sud mais aussi des périphéries sud et est de l'Europe.

Une partie conséquente des migrations internationales contraintes, tant régulières qu'irrégulières, est due à l'endettement des familles pauvres envers les potentats ou mafias locaux, qui sont souvent financés à leur tour par des entreprises capitalistes ou même par le système bancaire conventionnel.

La dette qui pèse sur les économies locales est également un facteur important de migration interne dans le monde pauvre. Par exemple, on calcule qu'en Inde seulement, plus de cent millions de travailleurs, pour la plupart endettés, quittent périodiquement leur foyer à la recherche d'un emploi, sans compter ceux qui ont émigré de façon permanente dans les centres urbains.

L'endettement et souvent la servitude pour dettes jouent également un rôle important dans la migration nationale et internationale des femmes, dans des contextes allant du service domestique à temps partiel à l'esclavage sexuel. Enfin, le travail des enfants est un aspect particulièrement préjudiciable de la migration induite par l'endettement dans des pays comme l'Inde et le Pakistan.

Les migrations soulèvent aussi des problématiques de genre qui se retrouvent autant dans les pays d'origine, que dans ceux de transit ou d'arrivée. Les femmes mais également toute personne au regard de son orientation sexuelle, identité ou expression de genre réelle ou supposée sont particulièrement exposées aux violences et, pour éviter de se faire identifier comme « sans papier » et de se faire enfermée et/ou expulser, elles sont souvent contraintes de ne pas les dénoncer.

La main-d'œuvre générée par les migrations forcées devient corvéable à très faible coût pour le capital et améliore sa rentabilité. Elle facilite ainsi ce que David Harvey a appelé l'accumulation expropriatoire ou l'accumulation

par dépossession. Ce type d'accumulation alimente les migrations internes et externes des cinq derniers siècles, c'est à dire depuis le début du système capitaliste.

Aujourd'hui, certains chemins migratoires suivent l'imposition de « réformes structurelles » dans le monde entier, détruisant l'équilibre environnemental et la cohésion sociale dans les pays touchés par ces exodes. Pour ne citer qu'un exemple contemporain concernant un pays riche, sur les onze millions d'habitants de la Grèce, un demi-million est devenu migrant économique dans la décennie d'austérité imposée depuis 2010 sous prétexte que celle-ci réduirait la dette publique. Les émigrants non grecs qui étaient venus en Grèce au cours des décennies précédentes en tant qu'immigrants étaient encore plus nombreux.

Dans le cas des masses expropriées, la migration n'est pas un choix mais un saut périlleux vers l'inconnu souvent motivé par le désespoir et nécessaire à la survie. C'est pourquoi les gens prennent d'énormes risques pour atteindre des pays plus pacifiques et moins exploités, où ils gonflent une classe ouvrière privée de ses droits. Ils seront souvent arrêtés par des clôtures à la frontière entre le Mexique et les États-Unis ou par la politique criminelle de la forteresse Europe. Cette dernière recourt à des pratiques de plus en plus outrancièrement contradictoires avec les droits humains et tente de s'en laver les mains. En effet, depuis la fin des années 1990 et l'adoption du concept de « gestion intégrée des frontières », l'Union européenne et ses États membres se servent des États dits « tiers » (hors du territoire de l'Union européenne) pour contrôler les mouvements migratoires le plus en amont possible des frontières de l'UE. Depuis 2015, ce phénomène d'externalisation et de filtrage est allé croissant, à l'image de la signature de plus en plus d'accords entre certains États membres voire l'Union européenne et des pays comme la Libye, le Maroc, la Tunisie ou encore la Turquie pour que ces derniers assument la gestion des personnes migrantes aux frontières euro-

péennes à la place de l'UE. De ces accords résultent d'innombrables violations des droits humains avérées tels que des séquestrations arbitraires, des actes de torture, la non assistance à personnes en danger de mort et le viol éhonté du droit d'asile. Ces accords politiques sont d'autant plus odieux qu'ils reposent bien souvent sur des chantages quant aux versements de sommes pour l'aide au développement aux pays qui assurent cette externalisation.

La mise en place des « hotspots » situés en Grèce et Italie est une systématisation de ce filtrage des primo-arrivant-e-s sur le territoire européen. Ces hotspots servent à faire le tri entre les personnes pouvant prétendre au statut de réfugiés (ce qui ne garanti bien sûr pas qu'elles le recevront *in fine*) et celles considérées comme migrant-e-s dit-e-s « économiques ». Ces dernières sont alors systématiquement enfermées dans des conditions indignes et souvent expulsées sans réels moyens de recours, au mépris du droit. Ajoutons bien entendu à cela, les très nombreux « entres fermés » où les personnes migrantes (et dans plusieurs pays en ce compris des enfants) sont enfermés tels des criminels dans des conditions souvent très précaires et avec peu voire pas du tout d'assistance juridique et de contact avec l'extérieur.

Pour les personnes migrantes qui réussissent à obtenir un droit de séjour- par ailleurs souvent très instable-, les discriminations sont multiples, en ce compris au niveau économique. Ces discriminations racistes se cumulent avec les discriminations sexistes que connaissent les femmes et les personnes LGBTQI+ et les discriminations de classe.

Revendications et alternatives

Voir également les Revendications et alternatives relatives aux pays du sud exposées dans le chapitre 5.

Des réponses appropriées aux questions migratoires ne peuvent advenir que dans le cadre d'un rééquilibrage de l'ensemble des relations Nord-Sud. La résistance globale aux dynamiques néo-coloniales à l'œuvre doit être renforcée et, avec celle-ci, une dénonciation du système capitaliste extractiviste en lui-même.

On ne peut accepter de normaliser les traitements inhumains faits aux personnes migrantes, ni être dupe face aux discours qui ne visent qu'à dresser les classes précarisées les unes contre les autres. Il nous faut construire la solidarité dans tous les domaines et dénoncer le rejet, la peur et la haine systémiques cultivés contre les personnes d'origine étrangère. La migration peut être un phénomène positif, cela dépend avant tout des politiques migratoires et socio-économiques qui les accompagnent.

Comme le précise la plateforme belge pour la justice migratoire : « *En 2015, l'Union européenne a été confrontée à une forte croissance du nombre de demandeurs d'asile. Au total, près d'un million de demandes ont été enregistrés dans les divers États membres. Soit une forte progression au regard de 2014. Rien d'insurmontable pourtant : sur une population totale de 508 millions de personnes au sein de l'UE, cela représente 0,2 % de la population. La « crise des réfugiés » européenne est avant tout une crise de la solidarité et pas une crise de chiffres. 86% des réfugiés ont été accueillis dans des pays en développement. Le Kenya, la Jordanie, le Liban, le Pakistan et la Turquie, qui représentent ensemble 1,6 % de l'économie mondiale accueillent un tiers des réfugiés. Les six pays les plus riches, qui représentent plus de la moitié de l'économie mondiale, en ac-*

cueillent moins de 9 %. Ces données montrent que les efforts sont actuellement très mal répartis. ».

Pour contrer les phénomènes de migrations non-volontaires, les pays du Sud doivent voir leur développement libéré des prises d'intérêt des puissances industrielles et financières du Nord. Pour ce faire, il est central de lutter pour l'annulation des dettes publiques et privées illégitimes qui servent à asseoir ces intérêts.

1. Réduire les inégalités afin que chacun puisse vivre décemment là où il le souhaite

Pour ce faire, les pays européens et l'UE doivent :

- Auditer leurs créances envers les pays du sud et annuler celles qui sont illégitimes, illégales, insoutenables et odieuses tel que soutenu par la résolution du Parlement européen du 17 avril 2018 sur « l'amélioration de la viabilité de la dette des pays en développement » (2016/2241(INI))⁹⁴ (voir chapitre 5.b.). Si l'augmentation (ou du moins le maintien) des sommes consacrées à l'aide au développement (APD) est sensé aider les pays du Sud à offrir un cadre de vie sûr et sain à leur population et à ainsi réduire les migrations forcées, ces sommes transférées du Nord vers le Sud sont marginales comparées à celles versées du Sud vers le Nord en remboursement de dette (de l'ordre de 1/6) ;

- Mettre fin immédiatement aux politiques d'ajustement structurels qui appauvrissent le Sud au profit du Nord. De plus, tout versement octroyé par un pays européen à un pays du Sud doit être conditionné par des règles sociales et environnementales favorables aux populations locales et non à des critères de libéralisation, d'exploitation et de commerce

⁹⁴ Résolution du Parlement européen du 17 avril 2018 sur l'amélioration de la viabilité de la dette des pays en développement (2016/2241(INI)), Parlement Européen - http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0104_FR.html

uniquement favorables aux pays créanciers. Au vu des déséquilibres dont profite le Nord au détriment du Sud depuis des siècles et des crimes coloniaux et post-coloniaux, ces versements doivent prendre la forme de donation- ou plus exactement de réparation- pure et simple. Si en plus de ces réparations, des prêts étaient réalisés, ceux-ci doivent s'inscrire dans une dynamique de coopération et de solidarité et dès lors être octroyés à des taux très bas, voir nuls. Par ailleurs, les pays européens doivent soutenir la création d'une Banque du Sud qui permettrait l'exercice d'une solidarité Sud-Sud plutôt que de recourir aux prêts bilatéraux et aux institutions internationales placées sous contrôle du Nord que sont le FMI et la Banque Mondiale ;

- Interdire à leurs entreprises de pratiquer dans les pays du Sud des opérations de crédits qui visent à s'accaparer les ressources des populations. Les institutions de microcrédits doivent être visées en premier lieu. Ils doivent également se donner les moyens de s'assurer du respect de cette interdiction ;

- Interdire à leurs entreprises l'exploitation des travailleurs et des travailleuses du Sud et, bien entendu, en priorité des enfants. Ils doivent également se donner les moyens de s'assurer du respect de cette interdiction ;

- Interdire à leurs entreprises opérant dans les pays du Sud d'y effectuer des pratiques d'évitement fiscal (voir chapitre 3) ;

- Radicalement renforcer la lutte contre le changement climatique et les désastres écologiques qui frappent en premier lieu les pays du Sud et leurs populations. Ils doivent également dégager des moyens financiers pour permettre à ces pays de faire face aux conséquences de ces désastres dont les pays du Nord sont en majorité responsables ;

- Mettre fin à l'accaparement des terres et des ressources naturelles du Sud pour leur propre consommation. Ces accaparements détruisent l'environnement et bafouent les droits sociaux des populations indigènes et contraignent

nombre d'entre elles à l'exil. Pour ce faire, les traités de libre-échange avec ces pays doivent être abolis et remplacés par des accords de coopération équitables ;

- Refuser toute forme d'instrumentalisation de l'APD à des fins de gestion restrictive et répressive des migrations ;

- Investir dans la stabilité, la diplomatie et la prévention des conflits, l'aide humanitaire et la reconstruction. En refusant toute intervention militaire en dehors de la Charte des Nations Unies en cas de conflits armés et en privilégiant la diplomatie et l'aide humanitaire; En refusant les licences d'exportation d'armes avec des pays où les droits fondamentaux ne sont pas respectés; En augmentant leur contribution volontaire au Département des affaires politiques (UN DPA) et au Fonds pour la consolidation de la paix (UN PBF) des Nations Unies ;

- Soutenir les actions des diasporas actives dans la solidarité internationale en les impliquant dans les politiques de développement aux côtés des autres acteurs reconnus sur ce volet et en leur facilitant l'accès à des financements publics dans le cadre du co-développement ;

- Permettre aux diasporas de transférer la quantité qu'elles souhaitent des fonds qu'elles gagnent dans les pays européens (remitances) vers leurs pays d'origine sans qu'il leur soit prélevé de coûts de transferts ;

2. Mettre en place des voies d'accès légales et sûres au territoire européen et mettre fin à la violence aux frontières

Pour ce faire, les pays européens et l'UE doivent :

- Au minimum, respecter l'esprit et les obligations internationales et européennes en matière de droits fondamentaux tels que la Convention de Genève relative aux réfugiés de 1951, la Convention européenne des droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

- Mettre fin à tous les accords bilatéraux ou régionaux comprenant des volets liés aux migrations avec des pays où les droits fondamentaux ne sont pas respectés (comme la Turquie, la Libye, l'Érythrée, le Soudan entre autres), ces accords assignant à résidence les personnes migrantes dans ces pays ;

- Accueillir dignement et augmenter la solidarité dans l'accueil et la prise en charge des personnes en besoin de protection. Cela implique de : mettre en place un mécanisme permanent d'accueil solidaire, égalitaire et équitable des demandeurs d'asile entre États membres européens qui prenne en compte l'avis des demandeurs d'asile quant au choix du pays d'accueil, ce qui implique obligatoirement d'inverser la logique actuelle de tri, d'enfermement et de facilitation du retour propres à l'approche des hotspots ainsi que de réformer en profondeur le système «Dublin» ; Augmenter significativement le nombre de réinstallations de réfugiés en Belgique et ailleurs dans les pays qui ont les moyens et la capacité de les accueillir dignement et de les protéger de manière effective ; Interdire la détention des personnes migrantes aux frontières ;

- Faciliter et assouplir les procédures d'obtention de visas afin d'augmenter les possibilités pour toute et tous d'accès au regroupement familial, aux études, aux soins de santé et opportunités de formation en Europe et ailleurs ;

- Envisager la migration comme un outil d'adaptation pour les migrants de l'environnement ;

- Élaborer un plan d'action nationale de mise en œuvre du Pacte de Marrakech des Nations Unies dans une approche *multi-stakeholders* ;

3. Instaurer l'égalité de droits pour toutes et tous et renforcer la cohésion sociale

Pour ce faire, les pays européens et l'UE doivent :

- Mettre en place des mécanismes de protection contre les violences intrafamiliales et de genre dont les femmes migrantes sont victimes durant leur parcours migratoires ;

- Protéger les personnes mineures pendant toutes les étapes de leur parcours migratoire, quel que soit leur statut juridique ;

- Lutter contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et la discrimination sur le marché du travail, du logement et de l'éducation. Les personnes migrant-e-s doivent pouvoir travailler dans leur pays d'arrivée et d'avoir un salaire, des conditions de travail et des droits sociaux équivalents à ceux des nationaux ainsi qu'avoir les mêmes droits à se loger et à apprendre que les nationaux ;

- Offrir des possibilités de régularisation aux personnes migrantes en séjour irrégulier leur permettant d'établir ou de rétablir leurs droits. Ces personnes ne peuvent être traitées comme des criminels ;

- Supprimer les centres fermés ;

- Mettre en place des centres d'accueil et d'orientation pour les personnes dites en transit.

Pour en savoir plus

Rapports et outils de sensibilisation

CADTM, Dettes coloniales et réparations, *Les Autres voix de la planète* n°76, 2019

Plate-forme justice migratoire (Belgique), *Pour la justice migratoire, Dossier de campagne*, CNCD 11.11.11., 2015.

Campagne Frontexit, *L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*, Migreurop, EuroMed Droits, 2017

Migreurop, *Aux bords de l'Europe – L'externalisation des contrôles migratoires*, Rapport 2010-2011

Le Monde selon les femmes, *Genre et migration, Recherche et plaidoyer*, 2018

Livres

Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière, Femmes, corps et accumulation primitive*, Entremonde, 2014

David Harvey, *Le nouvel impérialisme*, Les prairies ordinaires, 2010

Susan George, *L'Effet boomerang*, Pluto Press, 1992.

Christina Oelgemöller, *The Evolution of Migration Management in the Global North*, Routledge, London, New York 2017. (en anglais)

Ranabir Samaddar, *A Post-Colonial Enquiry into Europe's Debt and Migration Crisis*, Springer Science+Business Media, Singapore 2016. (en anglais)

Sites internet

<http://www.cadtm.org/Migrations?lang=fr>

<https://www.cncd.be/-migrations->

<http://www.migreurop.org>

<https://www.facebook.com/UndebtedWorld/>



6. Lutter contre la dette, au-delà des conséquences strictement économiques et financières

d. Pour la démocratie

Contributeurs/trices : Spyros Marchetos (*Undebted World* – Grèce), Nicola Scherrer (*Observatori del deute en la globalització* – État espagnol), Fanny Malinen et Joel Benjamin (*Research for action* – Royaume-Uni), Gilles Grégoire (*CADTM Belgique/ ACiDe Belgique*), Jacques Gaspers (*ACiDe Liège* - Belgique)

Capitalisme et dette versus démocratie

La dette est une relation sociale ancienne et une institution économique. Elle est apparue bien avant la démocratie et le capitalisme. Au cours des cinq derniers siècles, elle est devenue inséparable de ce dernier, alors qu'elle ne peut coexister avec la démocratie.

« Démocratie » et « oligarchie » sont deux mots qui ont été créés dans la Grèce antique. **La démocratie européenne est née de la révolte des débiteur/trice-s contre les prêteurs⁹⁵.** La « démocratie » signifie donc

⁹⁵ La notion de "démocratie européenne" est bien sûr toute relative, tel que l'a démontré David Graeber dans son essai *La démocratie aux marges* (éd. Le Bord de l'eau, 2014). Nous nous référons ici à la naissance de la démocratie athénienne qui, suite à des mouvements de révoltes des débiteurs contre les créanciers, naquit de manière concomitante à l'interdiction de l'esclavage pour dette et l'annulation des dettes privées et publiques par l'Archonte Solon en - 594. Tout au long de l'Histoire, le "système dette" a toujours été contré par de nombreuses révoltes qui permirent le retour, pour un temps, de périodes plus démocratiques. La coutume des jubilés, c'est à dire des annulations de dettes périodiques, est inscrite dans de nombreuses cultures (et pendant 4000 ans en Europe également) comme condition de l'équilibre social. De fait, à chaque fois que cette coutume fut abolie, cela mena à des explosions des inégalités socio-économiques qui débouchèrent sur des luttes sociales et, au final, sur de nouvelles annulations de dettes. Un exemple célèbre est la révolte des Plébéiens en 494 ACN.: accablés de dettes et sans droits civils ni politiques, les Plébéiens ne voulaient plus obéir aux consuls et refusaient de faire la guerre. Ménénus Agrippa les convainca de rentrer à Rome, mais, en compensation, on abolira leurs dettes, et deux tribuns de la plèbe « inviolables » seront créés pour défendre leurs intérêts. De 133 à 29 ACN, l'intransigeance des créanciers mènera à une grande guerre sociétale. Au 2e siècle PCN, ¼ de la population était en esclavage, principalement pour cause de dette. On estime qu'au 5e siècle PCN, c'est l'état d'endettement

que le peuple (en majorité des personnes pauvres, non-propriétaires et endettées), qu'on appelait alors les « demos », prenne les décisions importantes et qu'il les prenne dans son propre intérêt. Dans l'oligarchie, en revanche, c'est un petit nombre de personnes possédant une grande quantité de richesses (et de ce fait, une capacité de prêt importante) qui a le pouvoir. L'oligarchie est, de fait, frontalement opposée à la démocratie. De nos jours, cette « oligarchie » peut être entendue comme désignant le pouvoir démesuré qu'ont les quelques grands détenteurs de capitaux sur l'organisation sociale via leur puissance économique.

La relation débiteur/trice - créancier est présentée par la théorie néolibérale comme une relation entre des parties formellement égales. Cependant, dans la réalité, prêteurs et débiteur/trice-s ne sont pas égaux/aux. Entre elles/eux règnent des relations antagonistes de pouvoir, et non d'égalité ou de liberté. Dans notre système par exemple, dans la plupart de cas, les banques privées monopolisent le crédit et exploitent le travail des débiteur/trice-s. En cas de défaut, ils saisissent leurs biens.

La démocratie politique est inaccessible dans des sociétés où la richesse et le pouvoir sont très inégalement répartis. Les quatre dernières décennies de financiarisation ont durci les frontières de classe dans toutes les sociétés capitalistes, tandis que les inégalités économiques et sociales se creusaient rapidement, généralement avec le soutien actif des

ment qui conduira à l'effondrement de Rome. Voir la présentation À qui profite la dette du collectif ACiDe Liège et le livre d'Éric Toussaint, *Le Système dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les Liens qui libèrent, 2017

mécanismes étatiques capturés par les oligarques.

Les conséquences de la financiarisation de l'économie et le rôle de la dette

L'Observatoire de la dette dans la mondialisation situé à Barcelone (*Observatori del deute en la globalització – ODG*) définit la financiarisation comme suit : « *La financiarisation est un processus et une phase actuelle de l'économie capitaliste dans laquelle la finance est devenue extraordinairement puissante, pénétrant la vie quotidienne des gens et les décisions politiques internationales, nationales et locales. Elle repose sur la spéculation de différents produits financiers non liés à l'économie réelle qui sont achetés et vendus, générant des plus-values « fictives » car elles ne sont pas liées à la valeur d'un bien matériel, mais à sa valeur future. La mondialisation, comprise comme l'expansion du capitalisme dans le monde, a favorisé l'extension du paradigme néolibéral de la libéralisation de la finance, réduisant ainsi les barrières, éliminant les réglementations et les mécanismes de contrôle. Grâce à des décisions politiques, qui ont été largement influencées par des lobbies financiers, un immense éventail de mécanismes a été créé pour tirer le meilleur parti de l'économie productive et reproductive. La prédominance de la finance se reflète dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : ces dernières décennies, la financiarisation de l'énergie, des infrastructures, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'alimentation, des politiques d'aide au développement et du climat a été observée. Au lieu de financer des projets dans ces domaines pour promouvoir l'économie et le développement, la logique prédominante aujourd'hui est de générer un profit maximum par l'endettement sans prendre en compte les valeurs du bien commun. Tout est commercialisable et tout devient un produit*

financier (« classe d'actifs »). L'avancée de la financiarisation implique la privatisation des services publics et la concentration du pouvoir dans les institutions financières et les sociétés transnationales, ce qui se traduit par une moindre souveraineté populaire dans la gestion de l'économie (ODG, 2015), ainsi que par la destruction contre biens communs. »

Le capitalisme financiarisé implique donc, par rapport au capitalisme industriel qui le précédait, un recours généralisé des entreprises mondialisées et des États à l'endettement pour assurer leur financement. Ces dettes- et les produits financiers qui peuvent en être dérivés- étant ensuite massivement achetées et revendues. Ce système est hautement instable puisque basé sur des spéculations- parfois contradictoires- et à l'avantage manifeste et unique des détenteurs de capitaux. Les capitaux émis par les entreprises sont donc généralement davantage considérés par leurs propriétaires comme des valeurs mobilières (échangeables et valorisables) assorties d'un droit de créance que comme des titres de propriété comme c'était le cas avec le capitalisme industriel. Ce droit de propriété est aujourd'hui majoritairement utilisé non pas pour augmenter la valeur réelle de l'entreprise auquel il est attaché mais pour augmenter à (très) court terme la valeur fictive du titre en tant que tel pour espérer engranger un maximum de profit en le revendant. Bien entendu, cela n'empêche pas les actionnaires d'exiger dans le même temps le plus haut rendement de leurs dividendes. Le droit de propriété étant forcément inexistant sur les biens publics, ces derniers sont dès lors privatisés pour permettre aux détenteurs de capitaux, outre de retirer les bénéfices réels que pourraient générer ces biens, d'influer sur leur valeur spéculative et ainsi augmenter les profits qu'ils en retireront. Au bout du compte, la privatisation des services publics et leur marchandisation contraignent les ménages à re-

courir eux-mêmes davantage à l'endettement pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Leurs dettes (et leurs produits dérivés) gonflent encore le transfert de richesses vers les créanciers et sont elles aussi sujettes à leurs jeux spéculatifs. On nomme également ce phénomène « *l'accumulation expropriatoire* ». Cette accumulation est également alimentée par les injustices fiscales. Lors des éclatements inévitables et répétés de ces gigantesques bulles de crédits (tel qu'en 2007-2008), la charge des pertes colossales enregistrées par les créanciers sont reportées sur les débiteur/trice-s, c'est à dire sur les États et *in fine*, sur la population. Ce système d'accaparement massif basé sur la spéculation et la vampirisation des ressources et des produits de l'économie par le capital est par essence anti-démocratique et destructeur des droits sociaux et de l'environnement (CADTM, 2019).

Les profondes inégalités créées à la fois par l'exploitation de la main-d'œuvre et par l'accumulation expropriatrice empêchent la démocratie. Aujourd'hui, le détricotage des droits démocratiques dans le monde entier va de pair avec l'inégalité des richesses et des revenus qui a augmenté partout au cours des dernières décennies.

Non seulement les personnes à faible revenu doivent emprunter pour joindre les deux bouts, mais elles peuvent aussi avoir accès au crédit à des conditions moins avantageuses que celles qui sont mieux nanties. La tarification du crédit fondée sur le risque et la notion nébuleuse de « risque » signifient que les prêteurs sont autorisés à exiger des taux plus élevés de celles et ceux qu'ils jugent non solvables. En réalité, cela repose souvent non seulement sur la capacité économique de rembourser, mais aussi sur la discrimination raciste et sexiste. Il est notoire qu'avant l'effondrement des subprimes aux États-Unis, plus de la moitié de tous les prêts *subprimes*

étaient accordés à des personnes ayant une cote de crédit suffisamment élevée pour obtenir des prêts conventionnels ; en moyenne, ces personnes ont payé entre 85 000 \$ et 186 000 \$ d'intérêts supplémentaires. Les prêteurs de subprimes ont ciblé spécifiquement les femmes et les groupes minoritaires.

Que ce soit dans les pays du Sud depuis la crise de la dette dans les années 1970-80, ou aujourd'hui dans les pays du Nord avec les trois *memoranda* imposés au peuple grec et les programmes d'austérités appliqués notamment dans toute l'UE, les prétendues résolutions des « crises de la dette » ont toujours été de pair avec de réelles régressions démocratiques dans les pays concernés. Cela n'est pas un hasard ou un accident mais l'objet même de ces outils.

La dette prend le dessus pendant les crises financières, lorsque les principes et les institutions démocratiques qui fonctionnent entrent en conflit avec les priorités et la logique des détenteurs de capitaux, c'est à dire des créanciers. Cette logique conduit à la concentration du capital entre des mains de moins en moins nombreuses, mais aussi à la reproduction à une échelle toujours plus grande de l'asservissement des populations par le pouvoir des détenteurs de capitaux et par le chantage de la dette. Cela est vrai pratiquement partout, mais c'est surtout dans les pays lourdement endettés que l'on le constate le plus clairement, là où les créanciers contrôlent, voire dictent l'ordre public, comme cela a été le cas pour la Grèce après 2010⁹⁶. Les citoyen-ne-s de ces pays sacrifiés⁹⁷

96 Voir le rapport de la Commission, synthétisé ici : <http://www.cadtm.org/Synthese-du-rapport-de-la-et/ou-la-vidéo-La-dette-grecque,-une-tragédie-européenne,-CADTM,-Les-Productions-du-Pavé,-2016> - <https://www.youtube.com/watch?v=I1XUzD146BI>

97 Voir également le cas de l'Espagne par exemple où, en 2011, a été modifié l'article 135 de la Constitution espagnole pour y inscrire le principe de

sont empêchés de faire valoir leur volonté sur des choix économiques fondamentaux, rendant ainsi creuse toute notion de démocratie^{98 99}. Comme exposé dans le chapitre 2.c. de ce document, la « Règle d'or » qui instaure l'équilibre budgétaire et qui a fait l'objet d'une trasposition dans les constitutions de plusieurs États-membres et le « Semestre européen » sont d'autres exemples de dénis de démocratie imposées par les institutions européennes et les États-membres qui y ont le pouvoir.

Face aux contestations populaires contre la perte de démocratie et la baisse du niveau de vie de la population, les gouvernements ont jusqu'ici répondu en altérant encore plus les cadres démocratiques des États. En Espagne, la « Loi citoyenne de sécurité » ou « Ley mordaza » (Loi bâillon), adoptée en 2015 qui restreint radicalement la liberté de manifester et instaure des sanctions totalement démesurées¹⁰⁰, ou en France avec d'abord l'état d'urgence permanent utilisé contre les mouvements sociaux puis, au-

« stabilité budgétaire » et pour que le paiement de la dette devienne la dépense prioritaire de l'État, devant n'importe quelle autre dépense budgétaire, sans amendement ni modification possible. La loi dite "Montoro" de 2013 a encore empiré les choses. Autre exemple: la Belgique où le CRAC et le FRBRTC agissent tels de véritables « mini-FMI » à l'échelon local. Voir audiotoriaciudadana.net/ pour les enjeux de la dette en Espagne et www.auditcitoyen.be/ pour la Belgique.

98 Voir: Martin Schulz veut un «gouvernement de technocrates» pour la Grèce, *Le Soir*, 2 juillet 2015 - <https://plus.lesoir.be/2282/article/2015-07-02/martin-schulz-veut-un-gouvernement-de-technocrates-pour-la-grece>

99 Voir: Cécile Mathiot, Juncker a-t-il vraiment déclaré un jour qu'il ne pouvait y «avoir de choix démocratique face aux traités européens» ?, *Libération*, 14 juin 2018 - https://www.liberation.fr/checknews/2018/06/14/juncker-a-t-il-vraiment-declare-un-jour-qu-il-ne-pouvait-y-avoir-de-choix-democratique-face-aux-trai_1659020

100 El PP aprueba su 'ley mordaza' en solitario y entre protestas, *El País*, décembre 2014 (en espagnol) - https://elpais.com/politica/2014/12/11/actualidad/1418305773_390197.html

aujourd'hui le mouvement de répression contre les Gilets jaunes- dont la nouvelle loi prétendument « anti-casseurs »- (voir chapitre 5.c.) ne sont qu'une fraction des exemples de la détérioration démocratique récente des normes et pratiques des autorités publiques.

L'austérité imposée à la population pour canaliser les ressources vers les créanciers et la polarisation sociale qui en résulte créent d'énormes tensions sociales et des sentiments politiques malveillants comme la peur, la colère, la xénophobie et le désespoir. Non seulement l'Histoire mais également l'actualité, démontrent que cela remplit le «viver» du fascisme, et alimente la montée des mouvements d'extrême droite. Ceux-ci sont en grande partie soutenus par des oligarques afin de détourner le blâme du capital et de le concentrer sur des boucs émissaires commodes tels que les réfugiés et les immigrants, les minorités et les étrangers, les femmes et les personnes LGBTQI+.

Revendications et alternatives

La mise en place d'un système réellement démocratique, instaurant une égalité effective entre les individus et leur garantissant une réelle liberté passe nécessairement par une refonte radicale du système économique et de son paradigme productif. Comme nous l'avons démontré, une démocratie économique est par définition impossible dans le capitalisme. Ce système est compétitif et non coopératif, crée d'énormes inégalités sociales et met les producteurs en concurrence impitoyable les uns contre les autres au lieu de les aider à collaborer.

De manière concrète et dans l'immédiat, nous revendiquons *a minima* :

- L'audit des dettes publiques et l'annulation de leur part illégitime, odieuse, insoutenable et/ou illégale. Cette revendication s'appliquant également aux créances détenues par les pays du Nord envers les pays du Sud; ces dernières annulations doivent s'accompagner de réparations ;

- La mise en place de commissions permanentes de contrôle citoyen sur les finances publiques à tous les niveaux de pouvoir. Ces commissions devant bénéficier d'un réel pouvoir de blocage sur les décisions politiques. De telles commissions permanentes de contrôle citoyen devraient également être mises en place dans tous les domaines de la vie publique. Le modèle « participatif » proposé par certains partis à l'heure actuelle est hautement insuffisant pour prétendre à l'exercice d'une réelle démocratie et pour garantir la sauvegarde de l'intérêt public dans les choix politiques ;

- La transparence la plus complète dans la gestion des finances publiques ;

- La réalisation d'une réelle justice fiscale (voir revendications du chapitre 3) ;

- La socialisation des banques et autres institutions de crédit (voir détails dans le chapitre 1). De plus, pour assurer la stabilité de l'économie, la transition écologique et la pérennité des enjeux stratégiques (notamment en terme de souveraineté alimentaire et énergétique), les secteurs stratégiques de l'économie doivent également être socialisés (tout en permettant l'existence et le développement de petites entreprises coopératives et à finalité sociale résiduelles dans ces secteurs) ;

- L'arrêt net des processus de financiarisation et la mise en place d'alternatives au financement des services publics (voir chapitres 2.a. Et 4) ;

- La sortie du cadre des traités budgétaires européens (voir chapitre 2.c.), l'arrêt des politiques d'austérité et la mise en place de réparations envers les classes de la population qui en ont gravement souffert ;

- L'organisation d'audits publics des dettes des ménages et l'annulation de toutes celles qui pèsent de manière insoutenable sur les personnes à bas revenus. L'annulation des intérêts et le remboursement des intérêts déjà payés sur des crédits délivrés à des personnes à bas et moyens revenus pour subvenir à des besoins fondamentaux tels que l'alimentation, la santé, la justice, le logement et l'éducation. L'annulation enfin de toutes sommes dues de par l'accumulation d'intérêts et de pénalités de retard par les personnes à bas et moyens revenus ;

- L'arrêt des privatisations et la réinstauration de services publics adéquatement financés pour garantir justice sociale et environnementale ;

- L'arrêt des politiques de répression contre les mouvements protestataires et l'abandon des lois liberticides ;

- La définition de volumes de productions qui répondent à la fois aux besoins de la population et à la nécessité d'équilibre de nos fragiles écosystèmes. Tant que ceux-ci sont définis par la folle quête de profit du capital, la dette continuera à croître, avec les graves dangers qui en découlent pour toutes les fonctions et institutions démocratiques, même les plus rudimentaires ;

- Le refus de tout parti politique de collaborer avec tout parti ou mouvement d'extrême droite et/ou de permettre son accession au pouvoir.

Pour en savoir plus

Sur la financiarisation, voir les ressources des chapitres 2.b. et 4.

Publications

Ilias Bantekas, Cephias Lumina, *Sovereign Debt and Human Rights*, Oxford University Press, 2018 (en anglais)

Sandy Brian Hager, Les propriétaires de la dette publique et la fabrique d'un monde inégalitaire - Des États-Unis à la zone euro , dans *Savoir/Agir* 2016/1 (N° 35), pages 23 à 32, Cairn, 2016.

Luciano Canfora, *La démocratie : Histoire d'une idéologie*, Seuil, 2006

David Graeber, *Dette : 5000 ans d'histoire*, Les Liens qui Libèrent, 2013

David Harvey, *Le nouvel impérialisme*, Les prairies ordinaires, 2010

Michael Hudson, Et pardonnez-leur leurs dettes : Une perspective babylonienne sur la liberté et l'ordre économique, *Revue du MAUSS permanente*, 2019 - <http://www.journaldumauss.net/.?Et-pardonnez-leur-leurs-dettes-Une-perspective-babylonienne-sur-la-liberte-et-l>

Mary Mellor, *Debt or Democracy. Public Money for Sustainability and Social Justice*, Pluto Press, 2016 (en anglais)

Thomas Piketty, *Le Capital au XXIe siècle*, Seuil, 2013

Wolfgang Streeck, *Buying Time. The Delayed Crisis of Democratic Capitalism*, translation Patrick Camiller, Verso, London, New York 2014 [2013].

Eric Toussaint, *La finance contre les peuples: la bourse ou la vie*, CADTM, 1998

La vérité sur la dette grecque. Rapport de la commission pour la vérité sur la dette publique grecque, Les liens qui libèrent, 2015

Immanuel Wallerstein, *The Modern World-System, vol.IV, Centrist Liberalism Triumphant, 1789-1914*, University of California Press, 2011 (en anglais)

Rapport sur les inégalités mondiales 2018, World Inequality lab, 2018

Adrienne Roberts, *Financing Social Reproduction: The Gendered Relations of Debt and Mortgage Finance in Twenty-first-century America*, New Political Economy, 2013 (en anglais)

Sites internet

<https://researchforaction.uk/>

<https://www.facebook.com/UndebtedWorld/>

<https://auditoriaciudadana.net/>

<http://www.audicitoyen.be/>

CADTM

Rue Fabry, 35
4000, Liège - Belgique
+32 (0)4 226 62 85 - info@cadtm.org

Publication coordonnée par
Chiara Filoni et Gilles Grégoire

Traductions
Christine Pagnouille
Griselda Piñero Delledonne
Juan Antonio Julián
Joaldo Dominguez
Mike Krolikowski
Vicki Briault
et anonymes

Résumé
Clémentine Ciani
Gilles Grégoire
Julien Vanhove

Relectures et corrections
Adrien Peroches
Chloé Frammery
Christian Savestre
Didier Jacquemin
Grégory Dolcimascolo
Lucien Halfants
Loïc Warnotte
Julien Vanhove
Marie Grégoire
Maxime Roodthoof
Virginie de Romanet
Yvette Krolikowski
et anonymes

Maquette et graphisme
Pierre Gottinaux

Rejoignez nous via :
www.cadtm.org
info@cadtm.org



Ce document, publié à l'occasion du début de la législature 2019-2024, vise à présenter les constats partagés et les revendications communes de 39 collectifs et organisations à travers l'Europe sur l'enjeu des dettes publiques et privées et sur la nécessité d'un réel contrôle citoyen, tant sur les moyens de financement des États et la gestion des fonds publics, que sur les banques et autres institutions de crédit.

Les stratégies de coupes budgétaires, de privatisations et de dérégulations ne bénéficient qu'à quelques acteurs au détriment de tou-te-s les autres et n'ont pas permis de « redresser » les économies qu'elles prétendent aider, au contraire. De plus, rien ou presque n'a été fait pour réguler le secteur des banques et de la finance ou pour épurer le marché des dettes privées et souveraines. Le gonflement de la bulle de dettes privées par la politique de la BCE combiné à la fragilisation des finances publiques nous mènent tout droit vers une nouvelle crise financière.

Les conséquences des dettes illégitimes détenues par les détenteurs de capitaux et les États européens frappent dans le monde entier, aussi bien les pays périphériques européens (intra- et extra-UE) que les pays du Sud global. Partout, l'aggravation des politiques néo-libérales, au prétexte du remboursement de la dette publique, dégrade sévèrement les conditions et le cadre de vie des populations et contraint de plus en plus de personnes à l'endettement pour vivre dignement et avoir accès aux services de première nécessité.

C'est pour faire face à ces constats que les collectifs et organisations ayant signé ce cahier de revendications s'organisent. Celui-ci s'adresse à toute personne ou organisation qui voudrait s'en saisir et se joindre à ses revendications. Il s'adresse également aux représentant-e-s politiques qui souhaiteraient œuvrer dans l'intérêt des citoyen-ne-s, que ce soit aux différents niveaux nationaux ou européen. Il ne s'agit pas d'un programme en soi mais d'une base commune, d'un socle consensuel pour les collectifs et les organisations qui ont contribué à sa rédaction, ceux qui l'ont signé et tous les autres qui le découvriront un jour, pour élaborer leurs propres outils de sensibilisation, leurs propres argumentaires et revendications en pouvant s'appuyer sur la légitimité qu'il revêt du fait de sa rédaction collective.